

## Dans mille jours, ce sera l'an 2000

**DIMANCHE 6 AVRIL**, nous serons à mille jours de l'an 2000. Alain Juppé a présenté, jeudi 3 avril, le programme des célébrations qui s'étaleront de septembre 1999 à mai 2001 autour du thème « La France, l'Europe, le monde - Un nouveau souffle ». Marquées par la construction, au nord de Paris, de la Cité de l'an 2000, elles seront financées sur fonds publics et privés, dont des gains provenant d'un jeu. Dans quatre pages spéciales, illustrées par des « projets » imaginaires de Cagnat, *Le Monde* dévoile le programme des manifestations françaises, fait un détour par Berlin, Londres et Bruxelles, et prend la mesure du mythe millénariste.

Lire pages 27 à 30 et la chronique de Pierre Georges page 35

## La nouvelle candidature de M. Kohl rassure les partisans de l'Europe

M. Chirac rencontrera le chancelier allemand à Bonn le 9 avril

**HELMUT KOHL**, a annoncé, jeudi 3 avril, qu'il serait de nouveau candidat à la chancellerie lors des législatives qui doivent se dérouler à l'automne 1998 en Allemagne. Il a choisi le jour de son soixante-septième anniversaire et la bourgade autrichienne de Bad Hofgastein où il suit, chaque année, une cure d'amaigrissement, pour annoncer son ambition de briguer un cinquième mandat consécutif. Cette candidature devrait rassurer les partisans du lancement de la monnaie unique selon le calendrier prévu. Dans un message adressé au chancelier depuis Prague, Jacques Chirac s'est réjoui de poursuivre la construction européenne avec Helmut Kohl : « C'est un grand plaisir pour moi de travailler avec toi au progrès de la coopération franco-allemande que nous souhaitons tous deux de plus en plus forte. » Le président n'évoque pas directement la nouvelle candidature du chancelier, se refusant à toute ingérence dans les affaires intérieures allemandes. Les deux hommes doivent dîner ensemble, le 9 avril, à Bonn.

Lire page 2 et notre éditorial page 16



## Ecoutes : M. Juppé refuse la levée du secret-défense

M. Prouteau l'a invoqué face au juge

**LE PREMIER MINISTRE** Alain Juppé a refusé la levée du secret-défense qui avait été sollicitée par l'ancien directeur de cabinet de François Mitterrand, Gilles Ménage, mis en examen pour « complicité d'atteinte à l'intimité de la vie privée » dans l'affaire des écoutes téléphoniques de la cellule anti-terroriste de l'Élysée. Répondant à une lettre adressée le 4 mars par M. Ménage au premier ministre, l'hôtel Matignon a indiqué au *Monde*, vendredi 4 avril, qu'« il n'y a pas de véritable motif permettant, dans ce cas d'espèce, la levée du secret-défense ». Le 6 mars, M. Ménage avait expliqué sur Europe 1 que l'obligation du secret-défense ne lui permettait pas de se défendre « dans des conditions équitables ». Un mois avant la publication, par *L'Express* et *Le Monde*, d'extraits de documents contenus dans les archives du chef de la cellule anti-terroriste de l'Élysée, Christian Prouteau, mettant en évidence le rôle central joué par François Mitterrand dans cette affaire, M. Ménage avait expliqué qu'il « n'avait pas d'autorité hiérarchique sur Christian Prouteau ». « Tantôt Christian Prouteau rendait

compte directement au président, tantôt, lorsque les affaires concernaient plusieurs secteurs, on travaillait ensemble », ajoutait-il.

M. Prouteau a été interrogé durant huit heures, jeudi 3 avril, par le juge parisien Jean-Paul Valat, chargé d'instruire ce dossier depuis 1993. Son avocat, M<sup>e</sup> Francis Szpiner, nous a déclaré que son client avait une nouvelle fois invoqué le « secret-défense » et n'avait pas fourni de réponses précises aux questions posées par le juge. « Je m'étonne, nous a déclaré M<sup>e</sup> Szpiner, que l'on découvre maintenant que la cellule de l'Élysée travaillait pour l'Élysée. »

La plupart des responsables politiques se sont gardés de réagir aux informations révélées par *Le Monde* et *L'Express*. Seul Patrick Devedjian, député RPR des Hauts-de-Seine, nous a déclaré que cette affaire posait « le problème du statut du chef de l'Etat ». « Le président de la République ne peut être poursuivi, remarque-t-il, sauf en cas de "haute trahison", infraction qui n'est définie par aucun texte. Le président de la République est donc au-dessus de la loi. »

Lire page 35

## Les internes rompent le dialogue

La délégation des internes en grève a quitté au bout d'un quart d'heure, vendredi 4 avril dans la matinée, la salle de négociations avec Jacques Barrot et Hervé Gaymard. p. 6 et les points de vue p. 17

## Cancer : la crainte d'une « épidémie »

Les spécialistes français redoutent une véritable « épidémie » de cancers liés au tabac à l'échéance 2025. p. 9

## Nouveau record du commerce extérieur

Malgré une ample réforme statistique, le commerce extérieur français a battu un nouveau record en janvier. p. 8

## Retour sur la mort des disciples de « Do »

Comment les membres de la secte de la Porte du Paradis ont-ils pu suivre leur gourou jusqu'au suicide ? p. 15

## M. Paquet accuse le préfet Marchiani

Le créateur du Festival de Châteaubleau soupçonne le préfet du Var d'être à l'origine de sa garde à vue. p. 11

## Shopping on line

Une étude du Credoc annonce l'avènement de la vente par correspondance sur Internet. p. 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KR ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

## Au nom de l'anti-islamisme, Alger rase ses barbous et dévoile ses femmes

**RETOUR** de la chasse au faciès ? Provocation gratuite ? Excès de zèle des autorités algériennes à l'approche des législatives ? Depuis une quinzaine de jours, postés à proximité des principales mosquées de la capitale et de sa proche banlieue, les policiers ont renoué avec une vieille habitude : comme en 1993, après la mise hors la loi du Front islamique du salut (FIS), ils s'en prennent aux barbous...

Il y a quatre ans, ils n'hésitaient pas à les raser eux-mêmes, sur-le-champ. Les mœurs policières se sont adoucies. Les policiers se contentent aujourd'hui de confisquer leur carte d'identité aux porteurs de barbe. Qu'elle soit fournie ou embryonnaire importe peu. Pour récupérer le document officiel, les barbous doivent se rendre au commissariat rasés de près. Quant aux femmes algériennes qui portent le *khimar*, le voile traditionnel, les policiers n'hésitent pas à le leur arracher au prétexte que ce « terroriste » circulait dans la capitale déguisé en femmes.

Si ces mesures vexatoires ont choqué une partie de la population, le parti islamiste « modéré » Hamas (Mouvement de la société islamique), dont deux représentants siègent au gouvernement, est jusqu'ici la seule orga-

nisation politique à avoir réagi officiellement contre ce qu'il qualifie dans un communiqué de faits « irresponsables et provocateurs » et de pratiques « anticonstitutionnelles ». Comme à son habitude, le Hamas - qui a su capter une partie de l'électorat de l'ex-FIS - sait mesurer ses critiques. S'il dénonce « les dépassements et dérives de certaines parties censées représenter et protéger la loi », le mouvement de Cheikh Mahfoud Nahnah prend soin d'ajouter que ces bavures interviennent « au moment où le pays se prépare à la réinstallation des institutions constitutionnelles ».

Le Hamas a donc demandé « aux autorités du pays de mettre un terme à ces agissements qui ne font qu'exacerber la situation déjà précaire et qui risquent d'entraver la sortie de crise ». Appelée à la rescousse des islamistes pour « défendre les libertés individuelles du citoyen et protéger sa dignité », la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH), pourtant proche du pouvoir, est intervenue à son tour. Elle vient de demander au ministère de l'intérieur de « sanctionner les responsables » de ce harcèlement anti-barbus.

Tranchant avec la prudence embarrassée de la presse algérienne, qui s'est contentée de publier sans commentaire le communiqué du

Hamas, le quotidien *Liberté*, réputé proche du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Saadi, a évoqué l'affaire et pris fait et cause en faveur de la police. Il ne s'agit pas de nier les faits : « Des sources proches des autorités concernées nous ont confirmé l'existence des mesures décrites par le Hamas », précise le quotidien. Mais, poursuit-il, elles n'ont rien d'illégal : « Il s'avère que les pouvoirs publics ont procédé à la réactivation d'un décret promulgué en 1993 par [l'ancien premier ministre] Belaïd Abdesselam et qui porte sur l'interdiction des manifestations ostentatoires d'appartenance à la mouvance islamiste. »

Le décret existe bien, mais les autorités algériennes actuelles en donnent une interprétation élastique. Dénoncé à l'époque par l'opposition comme « liberticide », le texte de Belaïd Abdesselam visait les manifestations ostentatoires dans les administrations et sur les lieux de travail. En s'appuyant sur lui, le pouvoir avait pu licencier du jour au lendemain nombre de fonctionnaires. Mais, jamais, il n'avait été invoqué pour contraindre les Algériens rasés dans la rue à se raser.

Jean-Pierre Tuquoi

## Les malentendus de l'Europe sociale

**UN TRIBUNAL BELGE**, celui de Bruxelles, qui contestait, jeudi 3 avril, la procédure ; un tribunal français, celui de Nanterre, qui devait se prononcer, vendredi, sur la conformité de la décision par rapport au droit français ; des salariés qui se mobilisent, partout sur le continent : le projet de fermeture de l'usine Renault de Vilvorde, en Belgique, est le révélateur à la fois d'un manque et d'une exigence nouvelle, ceux d'une « Europe sociale ». Derrière le mot, c'est pourtant la plus extrême confusion qui règne.

La critique adressée à l'« Europe sociale » à cette occasion est en effet souvent infondée ou, plutôt, mal formulée. Ce qui est en question dans l'affaire Renault-Vilvorde, ce n'est pas le vide sidéral supposé de l'Europe sociale, mais bien la brusquerie de dirigeants qui n'ont pas respecté les règles du dialogue social. L'assignation en référé, présentée par M<sup>e</sup> Tiennot Grumbach au tribunal de Nanterre, pour le compte du comité de

groupe européen, permettra de dire si les dirigeants de Renault se devaient d'informer et de consulter cette instance avant leur prise de décision, ainsi que le prévoit le droit français, ou s'ils pouvaient attendre douze jours, comme ils l'ont fait.

En tout état de cause, il reste que l'absence d'Europe sociale ne change rien sur le fond. Pas plus en France qu'ailleurs aucune disposition n'empêche une entreprise de fermer un site, où qu'il soit situé, à condition de l'accompagner d'un plan social. Une évidence que rappelait Jacques Delors lui-même dans un entretien aux *Echos*, en s'appuyant sur une démonstration du secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES). « Même sans Maastricht, il y aurait des restructurations industrielles », faisait-il alors remarquer.

Alain Lebaube

Lire la suite page 16 et nos informations page 35

## La sécheresse menace

**DES PLUIES** deux fois plus abondantes que d'habitude en avril et mai seraient nécessaires pour que les déficits hydrologiques observés ces trois derniers mois en France se résorbent. Sinon, de l'avis des spécialistes, la situation sera « critique » cet été. « Des contraintes fortes sur la ressource en eau sont d'ores et déjà à prévoir », craint-on au ministère de l'environnement. Mars a été très sec et on craint que, dès la reprise de l'irrigation, les nappes phréatiques soient insuffisantes, même si, dans l'immédiat, les agriculteurs ne se disent pas inquiets. Ce risque touche environ les deux tiers de la France : le Sud-Ouest et le Sud-Est, le Centre, le Poitou-Charentes et l'Auvergne, ainsi que les régions situées au nord d'une ligne Bretagne-Ardenne.

Lire page 12

## Le destin de Suez



GÉRARD MESTRALLET

**PRÉSIDENT** de Suez, il semble sur le point de réussir la fusion entre son groupe et la Lyonnaise des eaux. Gérard Mestrallet aura ainsi bouleversé la physionomie de la vieille Compagnie financière, dont il a pris la tête en juillet 1995.

Lire pages 18 et 19

International	2	Aujourd'hui	24
France	6	Jeux	26
Société	9	Météorologie	26
Régions	12	Culture	27
Annonces classées	13	Guide culturel	31
Carnet	14	Communication	32
Horizons	15	Abonnements	33
Entreprises	18	Radio-Télévision	33
Finances/marchés	22	Kiosque	34









# Cartier



## Montre Tank Américaine

Or massif 18 carats.

Boîtier galbé. Mouvement automatique.

ABC Photo H. GISSINGER

## 150 ANS D'HISTOIRE ET BEAUCOUP D'AMOUR

**Boutiques Cartier :** Paris : 7, place Vendôme - 1<sup>er</sup> - 01 44 55 32 50 • 23, place Vendôme - 1<sup>er</sup> - 01 44 55 32 20 • 13, rue de la Paix - 2<sup>ème</sup> - 01 42 18 53 70 • St-Germain-des-Prés - 41, rue de Rennes - 6<sup>ème</sup> - 01 45 49 65 80  
51, rue François 1<sup>er</sup> - 8<sup>ème</sup> - 01 53 93 95 20 • 23, rue du Fbg St-Honoré - 8<sup>ème</sup> - 01 44 94 87 70 • Bordeaux : 44, cours Georges Clémenceau - 05 56 48 16 16 • Cannes : 57, La Croisette - 04 93 99 58 73  
Deauville : 13, avenue Lucien Barrière - 02 31 88 80 96 • Lille : 17, rue Esquermoise - 03 20 54 82 82 • Lyon : 101, rue du Président Herriot - 04 78 42 00 37 • Marseille : 32, rue Grignan - 04 91 54 19 37  
Monte-Carlo : Place du Casino - (00) 377 93 30 86 58 • Montpellier : 2, passage Lonjon - 04 67 66 09 38 • Saint-Tropez : Place de la Garonne - 04 94 97 06 78 • Strasbourg : 12, rue de la Mésange - 03 88 21 80 00

**Distributeurs agréés :** Caprices - C.C. Cap 3000 - St Laurent du Var (06) • Ferret - Le Gray d'Albion - Cannes (06) • Ferret - Aéroport de Nice - (06) • Ferret - C.C. Cap 3000 - St Laurent du Var (06)  
Raynal - 11 rue Fabrot - Aix en Provence (13) • Prieur - 37 rue de Siam - Brest (29) • Chambert - 9 place Wilson - Toulouse (31) • Nuell - 41 rue Croix Baragnon - Toulouse (31) • Frédéric Créations  
2 rue de la République - Béziers (34) • Prieur - 3 place du Palais - Rennes (35) • Cerisier - 35 rue Nationale - Tours (37) • Lombard - 5 rue de la République - Grenoble (38) • Prieur - 1 rue d'Orléans - Nantes (44)  
Geay - 3 place Myron Herrick - Reims (51) • Valer - 29 rue St Dizier - Nancy (54) • Hardy - 1 rue Serpenoise - Metz (57) • Noël - 1 rue du Petit Paris - Metz (57) • Dornier - 11 rue de la Pelleterie - Nevers (58)  
Lepage - 71-73 rue Nationale - Lille (59) • Arnautou - 2 rue Serviez - Pau (64) • Faur - 33 rue Thiers - Bayonne (64) • Jacquot - 10 rue du Dôme - Strasbourg (67) • Le Bollwerk - 8 rue de Metz - Mulhouse (68)  
Milliaud - 34 avenue René Coty - Le Havre (76) • Studer - 13-15 rue Duméril - Amiens (80) • Doux - 87 rue Joseph Vernet - Avignon (84) • **Autres distributeurs agréés, renseignements au 01 42 18 55 16**



# Des militants du RPR dans le Sud-Ouest « vident leur sac » sur l'immigration

Face-à-face houleux entre un député néo-gaulliste et des « compagnons » perméables aux idées du FN

Quinze jours après l'adoption par le Parlement du projet de loi Debré, le débat sur l'immigration agite encore les partis politiques. Député

RPR de Meurthe-et-Moselle, Gérard Léonard a participé, jeudi 3 avril, à deux forums sur ce sujet à Toulouse (Haute-Garonne) et Moissac (Tarn-

et-Garonne). M. Léonard, qui avait cherché à durcir le projet Debré, a eu du mal à tempérer les ardeurs extrémistes de ses « compagnons ».

## TOULOUSE

de notre envoyé spécial

« C'est un discours de curé... » Le « curé » en question, ainsi qualifié par un jeune militant RPR du Tarn-et-Garonne, n'a vraiment rien d'un tendre. Député de Meurthe-et-Moselle, délégué général du RPR à la réforme de l'Etat, à la sécurité, à la justice et à l'immigration, Gérard Léonard s'est récemment illustré en participant activement au durcissement du projet Debré, lors de son examen en première lecture à l'Assemblée nationale. Au Palais-Bourbon, il s'était heurté à la gauche, bien sûr, mais aussi à une partie de la majorité, davantage soucieuse d'« humanité », qui s'était notamment exprimée par la voix de Pierre Mazeaud, président RPR de la commission des lois.

Quinze jours après l'adoption définitive par le Parlement du projet de loi Debré, changement de décor. És qualités, M. Léonard était invité à animer, à Toulouse (Haute-Garonne), jeudi 3 avril, et à Moissac (Tarn-et-Garonne) deux forums sur l'immigration, organisés dans le cadre de la préparation du projet législatif du RPR. Devant des parterres composés de quelques dizaines de militants et de responsables locaux remontés à bloc, M. Léonard a eu bien du mal à tempérer les ardeurs extrémistes de ses « compagnons ». Suivant fidèlement la position exprimée par le premier ministre, M. Léonard a qualifié d'« affligeant » le programme du Front national en matière d'immigration, précisant qu'il s'agissait de « mesures irréalistes et impraticables ». « Si même on pouvait renvoyer trois millions d'étrangers dans leur pays, ce serait le signal d'un repli hexagonal qui aurait des conséquences dramatiques », a-t-il expliqué, en évoquant le « rayonnement culturel et économique de la France ». « Le FN a une conception de l'identité française qui n'est pas la nôtre », a-t-il encore plaidé, qualifiant de « néofasciste » le parti de Jean-Marie Le Pen. Un message qui a eu beaucoup plus de mal à passer que la vieille antienne consistant à condamner le « laxisme » de socialistes « xénophobes ».

« Le FN dit tout haut ce que beaucoup d'entre nous, militants RPR, pensons tout bas », a expliqué un militant de Moissac, sous les applaudissements de la salle, tandis que Jean Bonhomme, ancien député RPR du Tarn-et-Garonne, invitait à « ne pas caricaturer le FN ». « Notre ennemi, ce n'est pas le FN », a lancé un autre intervenant, soucieux d'affirmer qu'il était « français trois cent soixante-cinq jours par an ». « Il suffit de passer deux heures à Dreux pour comprendre pourquoi le FN fait 45 % des voix », a ajouté un militant.

Au-delà de cette controverse sur



l'attitude du RPR vis-à-vis du Front national, les interventions de ces militants du Sud-Ouest ont montré, pour bon nombre d'entre eux, leur perméabilité aux idées véhiculées par ce parti. Certains intervenants ont ainsi souhaité un système de préférence nationale pour l'emploi. D'autres ont réclamé une remise en cause du droit du sol, le remplacement de la carte de résident de dix ans par un titre de séjour temporaire de trois ans ou la mise en place d'un système discriminatoire pour l'attribution des prestations sociales. Encore s'agissait-il là de propositions concrètes, la plupart des intervenants refusant d'entrer dans un quelconque débat technique pour se contenter de « vider leur sac », selon l'expression de M. Léonard.

« Les musulmans ont un peu l'esprit cochon car ils font des enfants comme des lapins »

Ainsi a-t-on pu entendre, à Toulouse, une femme se plaindre de « ne pas avoir vu un Blanc, lors de son dernier périple à Paris ». Et ces quelques affirmations émanant d'autres militants : « La religion musulmane nous envahit comme une toile d'araignée » ; « au début, ils travaillent, puis ils s'installent dans le licenciement » ; « une note d'humour : on sait que les musulmans ne mangent pas de porc, mais ils ont un peu l'esprit cochon, car ils font des enfants comme des lapins » ; « il ne faut pas se voiler la face. Ces gens-là ne travaillent plus. Ils sont tous à la maison. Ils ont six enfants en moyenne ». Rebelote à Moissac : « L'immigration arabe et maghrébine a comme fer de lance l'islamisme intégriste » ; « ils sont insultants par leur regard » ; « tout le monde sait que le seuil de tolérance

est de 7 % alors qu'il y a 25 % d'immigrés à Moissac ».

« Dire que la France va être envahie par les musulmans relève du pur phantasme », a lancé, à contre-courant, M. Léonard, avant d'inviter les militants toulousains à « ne pas être complices de ceux qui tiennent un discours xénophobe et irresponsable ». Concluant, dans

une ambiance houleuse, le forum toulousain, Robert Huguenard, député RPR de Haute-Garonne, s'est dit « choqué » par certaines interventions « émanant notamment de responsables du mouvement ». Un terme que réfute M. Léonard, ce dernier reconnaissant toutefois, après le débat, avoir entendu « des propos difficilement acceptables au sein du mouvement gaulliste ».

Au terme des deux forums, M. Léonard tentait d'expliquer l'état d'esprit des militants RPR par le fait que l'immigration était depuis « trop longtemps un sujet tabou ». « Si les militants crient aussi fort, c'est qu'ils n'ont pas assez l'occasion d'en parler », affirme le député de Meurthe-et-Moselle, qui plaide en faveur « d'un débat politique » sur ce sujet, afin « de ne pas laisser le champ libre au FN ». « Il faut dire quelles sont nos convictions sur l'immigration, sinon les gens vont phantasmer », souligne M. Léonard, tout en constatant que le RPR « a intérêt à avoir une démarche pédagogique sur ce sujet ».

Jean-Baptiste de Montvalon

## Bercy constitue un groupe de travail pour réformer la taxe professionnelle

LE MINISTÈRE de l'économie et des finances a rendu publique, jeudi 3 avril, la liste des personnalités du groupe de travail chargé de proposer au gouvernement, d'ici la fin de l'année, des pistes pour une réforme de la taxe professionnelle. Animé par Christian Poncelet (RPR, Vosges), président de la commission des finances du Sénat, elle comprend notamment les sénateurs socialistes Alain Richard et Michel Charasse, ancien ministre du budget. Les milieux patronaux sont fortement représentés, avec notamment Lucien Rebuffel, président de la CGPME, Denis Kessler, vice-président du CNPF, Bertrand Collomb, PDG de Ciments Lafarge, et Bernard Dufau, PDG d'IBM-France. Plusieurs hauts fonctionnaires de Bercy en font partie, ainsi que Pierre Joxe, en sa qualité de président du Conseil des impôts, organisme public qui a récemment produit une étude remarquée sur la question, suscitant des controverses (*Le Monde* du 2 février).

### DÉPÊCHES

■ **TEMPS PARTIEL** : « l'heure est venue d'imposer, je dis bien imposer, aux entreprises l'obligation de négocier » sur le partage entre « le temps familial et le temps dans l'entreprise », a déclaré, jeudi 3 avril, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

■ **MISE EN GARDE** : l'ancien ministre de l'intérieur, Charles Pasqua (RPR), affirme, dans *L'événement* du jeudi (daté 3-9 avril), que « les dirigeants du Front national » sont « plus près » des « fascistes » que « d'autre chose », et il en appelle aux valeurs de la République et à la nation pour combattre l'extrême droite. « Prenez garde parce que vous pensez militer seulement pour des idées comme la nation, la patrie, la France et la République, mais en réalité, ceux qui vous dirigent vous entraînent dans une autre direction », déclare M. Pasqua aux électeurs du Front national.

■ **EXTRÊME DROITE** : « la guerre est totale » entre le FN et la majorité, « à la fois sur le terrain des idées et sur le terrain électoral », a déclaré Pierre-André Wiltzer, porte-parole de l'UDF. « L'idéologie du FN (...) est tout le contraire de la philosophie à laquelle nous sommes attachés. »

■ **SARRE** : « le programme de la gauche ne s'attaque pas aux vraies causes du chômage », a déclaré, jeudi 3 avril, Georges Sarre, porte-parole du Mouvement des citoyens.

■ **MICHELIN** : la mission parlementaire sur l'automobile entendra, le 7 mai, François Michelin. L'associé-gérant du groupe Michelin, qui s'exprime très rarement publiquement, sera entendu dans le cadre des auditions de la mission d'information sur la situation de l'industrie automobile.

AUSTRIAN AIRLINES

Autriche. Changez de rythme. Autriche

**Le train-train nuit gravement à votre vie amoureuse.**

Pour tout savoir sur vos vacances en Autriche, adressez-vous à l'Office National Autrichien du Tourisme, B.P. 475, 75306 Paris Cedex 08, Tél.: 01.53.83.95.20, Fax: 01.45.61.97.67, Minifut: 3615 Autriche (1,29 FF/min.), Internet: <http://austria-info.at/>

## L'hypothèse d'une dissolution est écartée à gauche comme à droite

DANS LA MAJORITÉ, comme dans l'opposition, chacun s'est employé, jeudi 3 avril, à écarter la ruine de dissolution de l'Assemblée nationale, tout en assurant prudemment, cependant, que son parti serait prêt en cas d'élections législatives anticipées. Ainsi, le secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, a déclaré, lors d'un déplacement dans le Cher, que le débat sur une éventuelle dissolution de l'Assemblée « ne [le] concerne pas » et « ne se justifie pas ». Mais M. Mancel a pris soin de préciser que les investitures des candidats de la majorité RPR-UDF seraient « bouclées » fin avril. « Il reste les noyaux durs, vingt-cinq à trente circonscriptions, mais il n'y a pas urgence car nous ne sommes pas pressés par la moindre échéance », a-t-il conclu.

De même, le porte-parole du Parti républicain, Ladislav Poniatowski, a assuré, sur LCI, que ni le PR ni l'UDF « n'étaient demandeurs d'une dissolution ». « Rien ne le justifie a priori », a-t-il ajouté, car s'il y a bien

quelque grogne sociale, « nous ne sommes pas dans une crise sociale grave ». En cas de dissolution, toutefois, a noté M. Poniatowski, « nous sommes prêts à l'UDF ». De son côté, Michel Barnier (RPR), ministre délégué aux affaires européennes, a déclaré, à Nice, qu'il ne voyait pas en quoi le calendrier européen pourrait justifier un changement de calendrier électoral.

A gauche, Jean Glavany, député socialiste des Hautes-Pyrénées, a estimé, sur RMC, que d'éventuelles législatives anticipées seraient une « manœuvre », en ajoutant qu'on ne dissout pas l'Assemblée nationale « pour se faire plaisir ». Le délégué général du Front national, Bruno Mégret, a déclaré au « Forum RMC-Le Figaro » qu'une dissolution de l'Assemblée nationale serait « une dégénérescence supplémentaire de la vie politique » et que « le RPR et l'UDF se discréditeraient ». De toute façon, a-t-il assuré, l'organisation de législatives anticipées « ne prendrait pas de court » le FN, car il est « prêt ».





**SANTÉ PUBLIQUE** Une étude épidémiologique rendue publique jeudi 3 avril à l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif dessine les grandes tendances de l'évolution des cancers

en France. Première cause de mortalité chez les 35-64 ans, les lésions cancéreuses provoquent en moyenne 150 000 morts chaque année. ● LES CHERCHEURS estiment à envi-

ron à 60 000 le nombre annuel total de décès liés au tabagisme. Du fait en particulier d'une véritable « épidémie de cancers » à venir dans la population féminine, leurs projections per-

mettent d'affirmer que 160 000 personnes mourront en France à cause du tabac en l'an 2025. ● CETTE ÉTUDE révèle aussi la faiblesse des politiques de prévention en France.

L'« effet retard » dans l'apparition des tumeurs explique, au moins en partie, la prise de conscience tardive des autorités sanitaires en matière de prévention et de dépistage.

## Les experts prévoient une « épidémie » de cancers liés au tabac

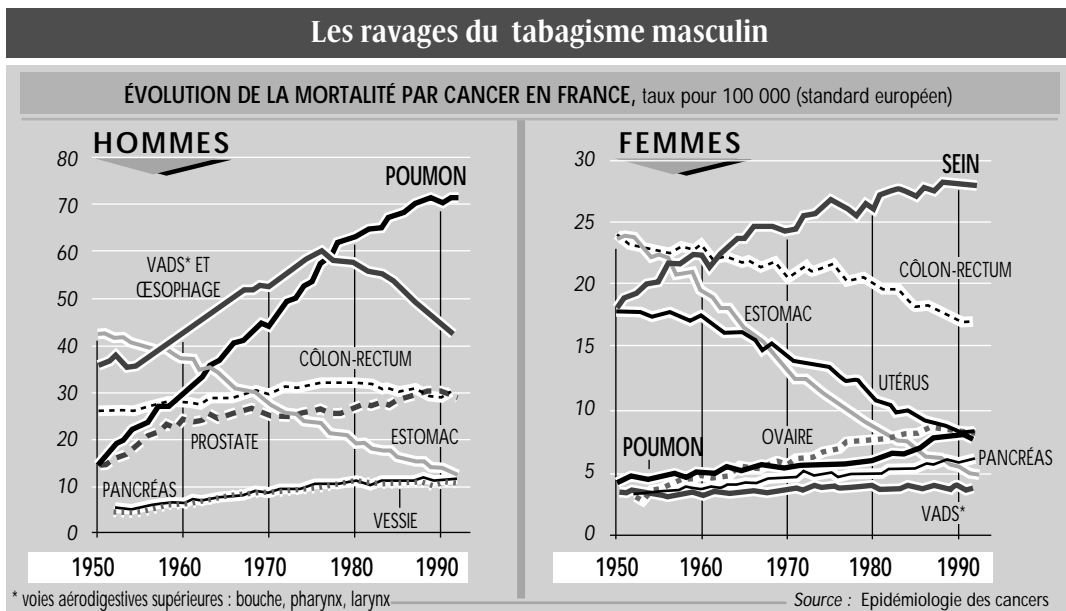
Le tabagisme pourrait causer près de 160 000 morts par an à partir de 2025. Soit un quasi-triplement du nombre des décès recensés actuellement en ce domaine. A moins que les pouvoirs publics ne se décident à mettre en place une véritable politique de prévention

**COMMENT RÉDUIRE** la mortalité par cancer ? Avec plusieurs années de retard sur les pays anglosaxons, la France découvre les immenses mérites de l'épidémiologie, cette science qui étudie la fréquence, la répartition et les déterminants des maladies dans les groupes humains.

Présentée jeudi 3 avril par Catherine Hill, chef du département de biostatistique et d'épidémiologie de l'Institut Gustave-Roussy (IGR) de Villejuif (Val-de-Marne), une étude intitulée « Epidémiologie des cancers », financée par la Ligue nationale contre le cancer et cosignée par Françoise Doyon (unité 351 de l'Inserm) et Hélène Sancho-Garnier (université Nîmes-Montpellier), démontre une nouvelle fois à quel point l'épidémiologie peut – doit – servir de base essentielle à la médecine préventive et à la santé publique. Destinée à « faire la discrimination entre les certitudes et les fantasmes parmi les multiples informations divulguées régulièrement sur le développement des cancers », cette étude révèle surtout la grande faiblesse des politiques de prévention mises en place en France.

### SIGNAL D'ALARME

S'agissant des effets néfastes du tabac, ce travail constitue un véritable signal d'alarme. « Le nombre total des décès dus au tabac est de 60 000 par an, si on ajoute aux cancers les pathologies cardiovasculaires et respiratoires », écrivent les auteurs. Et ajoutent : « La mor-



**Dans la population masculine, le cancer du poumon a entraîné une hausse considérable des décès. Les conséquences du tabagisme féminin ont commencé à se faire sentir dans le milieu des années 80.**

talité observée en 1990 est la conséquence d'habitudes tabagiques prises de vingt à cinquante ans auparavant. Nous sommes donc en train d'observer la fin des conséquences du tabagisme des années 40 et le début des conséquences du tabagisme des années 70. » La consommation de tabac ayant augmenté jusqu'en 1975, l'épidémie des cancers causés par le tabac va continuer au moins jusqu'en 2005-2020.

L'augmentation sera particulièrement

importante chez les femmes, qui fumaient encore très peu à la fin des années 80. « A cause de ce tabagisme très modéré des femmes, l'épidémie de cancers liés au tabac a à peine débuté en France dans la population féminine. On peut penser qu'en 2025 le tabagisme sera cause de 160 000 morts en France. »

Autant dire que, si l'on veut limiter les conséquences de cette épidémie, c'est dès à présent qu'il faut mettre en œuvre une véritable politique préventive. Et non pas se contenter d'assister, comme impuissant, à la nouvelle ruse marketing des fabricants de cigarettes qui mettent actuellement sur le marché – avec succès – des cigarettes bon marché (*Le Monde* du 3 avril).

### AIDE À LA DÉCISION

D'une manière générale, le travail de synthèse effectué par les trois chercheuses se présente comme un véritable instrument d'aide à la décision. Il confirme que le cancer reste, en France, la deuxième cause de mortalité (26 %

des décès), derrière les maladies cardiovasculaires (33 %). Les tumeurs cancéreuses provoquent chaque année environ 150 000 décès. Le cancer du poumon est le plus meurtrier (environ 22 000 décès) ; suivent, dans un ordre décroissant, le cancer colorectal (15 000), les cancers de la bouche, du pharynx, du larynx ou de l'œsophage (13 000), le cancer du sein (10 000), les cancers de la prostate (9 000), de l'estomac (6 800), du pancréas (6 000), de

l'utérus et de l'ovaire (3 000 morts chacun), de la vessie (4 000) et les leucémies (4 000).

Chez les 35-64 ans, le cancer est devenu la première cause de mortalité (42 % des décès), loin devant les maladies cardiovasculaires (18 %). Les auteurs observent au passage que moins de 1 % des cancers surviennent avant l'âge de quinze ans. L'incidence (le nombre annuel de nouveaux cas) varie considérablement selon le sexe des patients. Chez les hommes, les cancers du poumon et des voies aérodigestives supérieures (bouche, pharynx, larynx) représentent chacun 17 % des nouveaux diagnostics annuels de cancer, suivis par le cancer colorectal (13 %) et les cancers de la prostate (10 %). Chez les femmes, le cancer du sein arrive en tête (30 % des nouveaux cas), suivi par le cancer colorectal (16 %) et les cancers de l'utérus (12 %).

### TENDANCES LOURDES

Au-delà des chiffres, l'étude met en évidence un certain nombre de tendances lourdes. « Toutes localisations confondues, il y avait autrefois plus de cancers chez la femme que chez l'homme dans tous les pays, indiquent tout d'abord les auteurs. Ce n'est plus vrai dans les pays industrialisés, où la mortalité par cancer chez l'homme est aujourd'hui plus élevée que chez la femme. » Les épidémiologistes expliquent le phénomène par la corrélation entre « une forte diminution de la fréquence du cancer du

col utérin et une augmentation importante de la fréquence du cancer du poumon chez l'homme ».

Revenant sur le cas des cancers liés au tabac, Catherine Hill commente : « Ce qui est le plus difficile à comprendre, c'est l'énorme décalage entre les causes et les conséquences des cancers. Quand une génération entre dans le tabagisme, il faut cinquante ans pour qu'elle ait fini de payer les conséquences de ses habitudes. On observe ainsi en 1990 l'impact de la consommation de tabac dans les années 50. » « Il existe une véritable inertie dans notre système », poursuit M<sup>me</sup> Hill, qui juge notamment « révoltant que le gouvernement n'ait pas une position plus ferme vis-à-vis du tabac ». La prévention des cancers professionnels pourrait aussi, selon elle, être notablement améliorée.

La spécialiste estime par ailleurs que « le dépistage du cancer du col de l'utérus, qui permettrait d'éviter quelque 2 000 morts par an, n'est pas satisfaisant ». « Les femmes les plus pauvres échappent au système, déplore-t-elle. Cela ne devrait pourtant pas être compliqué de rationaliser la pratique des frottis et d'inciter au dépistage dans les populations défavorisées. »

Laurence Folléa

★ **Epidémiologie des cancers**, de Catherine Hill, Françoise Doyon et Hélène Sancho-Garnier. Editions Flammarion Médecine-Sciences, 111 pages, 165 francs.

### Nouvelle polémique sur le frottis cervical

Contrairement à ce qui avait été annoncé par Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé, la « référence médicale opposable » concernant la fréquence de réalisation des frottis cervicaux pour le dépistage du cancer du col de l'utérus est toujours en vigueur. Répondant à ceux, usagers et médecins, qui réclamaient l'abrogation de cette disposition M. Gaymard avait annoncé en février qu'elle ne serait pas reconduite (*Le Monde* du 22 février).

Le Comité national pour l'abrogation de cette référence dénonce aujourd'hui le « non-respect de la parole donnée ». Le texte de cette référence a de fait été publié dans le *Journal officiel* du 29 mars et indique qu'« il n'y a pas lieu, chez une femme asymptomatique (...) de répéter ce frottis plus d'une fois tous les trois ans ». Le Comité national annonce une nouvelle campagne de protestation contre une mesure qui, selon lui, « condamne des milliers de femmes ».

## La « liste noire » des facteurs de risque

C'EST grâce aux études épidémiologiques que les premières relations de cause à effet ont pu être mises en évidence. En 1713, rappelle l'étude de M<sup>mes</sup> Hill, Boyon et Sancho-Garnier, un dénommé Ramazzini avait observé que le cancer du sein était particulièrement fréquent chez les religieuses. En 1775, un certain M. Pott constatait un excès de cancer de la peau du scrotum chez les ramoneurs... L'étiologie a depuis progressé à pas de géant.

« Pour envisager de prévenir l'apparition d'un cancer, il faut identifier les facteurs de risque de ce cancer », souligne l'étude, précisant que seule « l'accumulation de preuves (...) permet de conclure à la cancérogénicité pour l'homme d'un facteur ». La conjonction des recherches expérimentales et des données épidémiologiques a ainsi prouvé de manière irréfutable que le tabac était une cause majeure de cancer.

« Les journaux scientifiques publient régulièrement [des résultats isolés ou contradictoires] qui sont souvent repris de façon alarmante dans les journaux grand public », regrettent les épidémiologistes. Certaines idées reçues ont ainsi été battues en brèche. Voici quelques années, on suspectait par exemple le rôle du café dans l'apparition du cancer du pancréas. « Cette association a été réfutée par les enquêtes ultérieures », précisent les auteurs.

Le temps de latence entre la cause et sa conséquence, qui dépend « de l'individu, de l'intensité et de la durée de l'exposition, du type de cancérogène et de l'associa-

tion à d'autres facteurs », complique la tâche. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a dressé un tableau des agents chimiques, physiques ou biologiques présents dans notre environnement et capables de provoquer des cancers. Une quarantaine de facteurs cancérogènes ont été déclinés en fonction de trois types d'exposition possibles : professionnelle, médicale ou générale.

Figurent notamment sur cette « liste noire » l'aluminium (poumon, vessie), l'amiante (poumon, plèvre, péritoine), le benzène (leucémie), le chlorure de vinyle (foie), les radiations ionisantes (os, peau, cerveau, thyroïde, foie, leucémie), mais aussi certains œstrogènes (sein), immunosuppresseurs (lymphome, sarcome de Kaposi, foie, peau) ou anabolisants (foie).

### FACTEURS INDISCUTABLES

Au premier rang des facteurs de risque indiscutables, le tabac et l'alcool se voient respectivement attribuer 22 % et 12 % des décès par cancer, la combinaison des deux pouvant multiplier les risques de lésions des voies aérodigestives supérieures. La vie sexuelle et reproductive a elle aussi son influence. Les femmes ayant eu une puberté plus précoce risquent ainsi davantage que les autres de développer un cancer du sein et de l'endomètre et celles qui n'ont pas eu d'enfant sont exposées plus que les autres aux cancers du sein, de l'endomètre et de l'ovaire.

Restent les habitudes alimen-

taires. Les chercheurs observent que « certains types d'alimentation ou d'aliments (comportant beaucoup de graisses, ou une consommation fréquente d'aliments fumés ou salés par exemple) tendent à augmenter le risque de certains cancers », mais ils affirment cependant manquer de preuves « quant à l'efficacité des modifications de l'alimentation qui pourraient être suggérées pour réduire les risques ».

« En l'état actuel des connaissances, ajoutent-ils, il semble difficile de faire des recommandations en matière de prévention autres qu'une réduction de la consommation de graisses, surtout de type saturé, et une augmentation de la consommation de fruits et légumes. » Et, « si l'effet (...) n'est pas certain en ce qui concerne la prévention des cancers, une réduction de la consommation de graisses aura en tout cas un effet de prévention des maladies cardiovasculaires. »

L'identification des facteurs de risque, qu'ils soient environnementaux, comportementaux ou même génétiques, déterminent *ipso facto* les stratégies de prévention à suivre. « Réduire l'exposition de la population aux cancérogènes identifiés est cependant difficile quand cela implique des modifications de comportement, conclut l'étude. Si on peut espérer arriver à vacciner la population contre l'hépatite B, convaincre les individus de modifier leurs habitudes vis-à-vis du tabac et de l'alcool s'avère beaucoup plus difficile. »

L. F.

**J.P. TOD'S**  
HANDMADE  
BY EXPERT SHOEMAKERS

Steve Mc Queen

J. P. TOD'S - Milano Tel. 2.772251 Fax. 2.782135 - Düsseldorf Tel. 41.458990 Fax. 211.458927 - Zürich Tel. 1.262.7500 Fax. 1.262.7492 - Wien Tel. und Fax. 1.902197 - Steve Mc Queen TM (©) PPF, Unidivert and Kurt St. Oskar - Reproduction by Jürgen Paderm - N. B. - Revue P. P. S. O. A.

# Bernard Tapie raconte son « calvaire » en prison en marge du procès en appel de l'affaire du « Phocéa »

L'avocat général a requis une deuxième peine de huit mois de prison ferme

Lors d'une suspension d'audience du procès en appel de l'affaire du *Phocéa*, jeudi 3 avril à Paris, Bernard Tapie a raconté

son « *calvaire* » en prison. « *Neuf mètres carrés vingt-trois heures sur vingt-quatre, j'y mettrais pas mon chien* », a-t-il

résumé à propos des conditions de détention. Pour lui, « *c'est une machine à broyer l'homme, la prison* ». L'avocat gé-

néral, qui avait déjà requis contre l'ancien homme d'affaires une peine de huit mois de prison ferme pour le volet concernant

la fraude fiscale, a demandé, jeudi, l'application de cette même peine pour le second volet de l'affaire du *Phocéa*.

**LA SUSPENSION** de séance vient rompre agréablement la monotonie des chiffres et le manque de poésie des bilans. Ressassés en appel, jeudi 3 avril à Paris, les derniers remous de l'affaire du *Phocéa* en ont endormi plus d'un. Sous la haute surveillance de quatre gendarmes, Bernard Tapie gagne alors le deuxième rang du public. Il embrasse son épouse, s'assied à côté d'elle pour quelques secondes d'intimité volée au statut de prisonnier. Puis il se retourne, tombe sur une poignée de journalistes qui se réveillent. « *Vous avez vu le conseil des ministres ? Est-ce qu'il va s'en trouver un parmi vous qui aura assez de couilles pour dire qu'ils se dépêchent de régulariser avant le procès ce qu'on me reproche dans les comptes de l'OM ?* »

L'ancien patron du club marseillais fait allusion à la décision gouvernementale, annoncée mercredi 2 avril, de créer un « droit d'image » pour les sportifs professionnels, dont la rémunération suivrait un régime plus favorable que les salaires. L'homme d'affaires

parle de son prochain procès en mai et du « *public marseillais* » qui y viendra. Il indique son intention de faire comparaître comme témoins Jean-Claude Gaudin, le maire de Marseille, et Jean-Michel Roussier, le président délégué de l'Olympique de Marseille. Puis on l'oriente sur sa condition de détenu. « *Avant d'y aller, je pensais que la prison c'était dur, mais pas à ce point-là. C'est un calvaire.* »

## « LA BOUFFE » SERVIE FROIDE

Bernard Tapie, qui purge huit mois de prison ferme à la suite de sa condamnation pour le match truqué VA-OM, raconte les heures d'attente « *sans savoir* » dans la « *souricière* » du palais, « *la bouffe* » servie froide, l'isolement à la maison d'arrêt de la Santé, à Paris. « *Neuf mètres carrés, vingt-trois heures sur vingt-quatre. J'y mettrais pas mon chien. Le personnel pénitentiaire est réglo, correct. Mais c'est une machine à broyer l'homme, la prison. On vous prend pour une merde. C'est pas étonnant qu'au bout de six mois, certains*

*aient envie de tuer tout le monde en sortant.* »

Il revient sur la permission de sortir qui lui a été accordée afin de voir son père malade. « *La chancellerie avait donné des ordres pour que je ne sorte pas. Pour un jour, vous vous rendez compte ! S'acharner à ce point ! Faut croire qu'ils pensent que je suis pas canné, hein ?* »

On demande à l'ancien ministre ce qu'il fait de son temps. Il lit. Il dit qu'il a reçu quinze mille lettres, dont cent seize seulement lui sont défavorables, « *cent une de gens qui se disent Front national* ». Et puis il écrit. « *Oh ! pas un roman. Je ne suis pas romantique... Mais à rester enfermer, la sensibilité est exacerbée... Ce sont des délires qui sortent. J'ai déjà écrit cinq cents pages.* » Ses pensées s'évadent un instant. « *Tiens ! Lelouch est venu me voir ce matin. Ça m'a fait du bien de le voir. Il paraît qu'aux Etats-Unis le film fait un tab...* » Une sonnerie retentit. L'audience reprend.

Silhouette à la Daumier, l'avocat général Daniel Fortin s'installe et

ramène le prévenu au prétoire. Il disserte sur le « *groupe Tapie* ». « *C'est une commodité de langage. En droit, ce n'est pas un groupe. C'est une grande famille unie. Il n'y a pas d'intérêt de groupe, mais un seul objectif mis en œuvre par des hommes de confiance : les intérêts personnels de son dirigeant.* »

## « SES CAPRICES »

S'appuyant sur le jugement du tribunal de commerce, qui a prononcé en janvier 1995 la liquidation des biens personnels de l'ancien député, M. Fortin estime que Bernard Tapie n'a pas respecté « *l'autonomie juridique financière, fiscale et commerciale* » des sociétés de son groupe. En procédant à des « *actes anormaux de gestion* », M. Tapie a « *financé ses caprices au frais de ses sociétés* » : des œuvres d'art, l'Olympique de Marseille, le *Phocéa*, le compte de M<sup>me</sup> Tapie.

Puis, l'avocat général revient sur la gestion du yacht qui a valu, en première instance, six mois de prison ferme pour fraude fiscale à l'homme, jadis libre, qui chérissait trop la mer et son voilier. Sur ce

volet, le magistrat a déjà requis une aggravation de la peine à huit mois (*Le Monde* daté 30-31 mars). Daniel Fortin fait les comptes : Alain Colas Tahiti (ACT), la société chargée d'exploiter le somptueux quatre-mâts, détenue à 99,98 % par FIBT, l'une des deux sociétés « *patrimoniales* » de Bernard Tapie, a affiché des pertes cumulées de 43,5 millions de francs entre 1987 à 1991 (couvertes cependant par 35 millions provenant de FIBT) et de 5 millions en 1992. Il estime que la société a été « *salignée à blanc* » au seul profit de Bernard Tapie.

De même, selon l'accusateur, l'emprunt de 80 millions de francs contracté par ACT en 1992 auprès de la SDBO, qui ne sera jamais remboursé, a permis à FIBT de bénéficier de 16 millions d'argent frais « *pour financer le train de vie de M. Tapie* ». Autant de manœuvres constitutives, selon le magistrat, d'abus de biens sociaux. Pour des raisons de procédure, le parquet général a abandonné en cours d'audience d'appel les poursuites pour ban-

queroute. L'avocat général requiert des peines d'emprisonnement avec sursis pour les coprévenus de l'ancien ministre - Elie Fellous et Fabien Domergue, anciens présidents du conseil d'administration d'ACT, Pierre Despessailles, ancien directeur général de la SDBO, et Brahim Benaïcha, le commissaire aux comptes - et une peine aggravée de deux ans d'emprisonnement, dont huit mois ferme contre Bernard Tapie, qui a été condamné à trente mois de prison avec sursis en première instance et dix ans d'interdiction de gérer une entreprise.

Reprennent alors les plaidoiries sur les chiffres et les bilans. Du banc du prisonnier, il n'y a plus de coup d'œil aux journalistes - d'ailleurs ils sont partis. Il n'y a plus qu'un regard las, fiché sous les boiserie de l'assesseur de droite. Un regard de solitaire traversant l'océan de ses ennuis judiciaires. Et sa femme, au deuxième rang, qui le regarde.

Jean-Michel Dumay

## actionnaires Suez

### 1996 : BÉNÉFICE NET DE 843 MF PROGRESSION DE 38 % DU RESULTAT COURANT

Réuni le 1<sup>er</sup> avril 1997 sous la Présidence de Gérard Mestrallet, le Conseil d'Administration de la Compagnie de Suez a arrêté les comptes de l'exercice 1996.

Part Suez (MF)	1995	1996
Résultat courant à périmètre actuel	1 679	2 312
Effet de la crise immobilière	(5 003)	(2 541)
Résultat exceptionnel	(658)	121
Contribution des sociétés cédées	23	951
<b>Total</b>	<b>(3 959)</b>	<b>843</b>

Le résultat net consolidé de l'ensemble de l'année atteint 843 MF, après prise en compte de la perte sur la cession de la totalité des créances immobilières sur les tiers et de la totalité de la promotion pour compte propre (961 MF), ainsi que du provisionnement des titres AXA-UAP (500 MF).

La contribution de la Société Générale de Belgique au résultat net consolidé s'élève à 1 126 MF.

Sur la base du périmètre actuel, le résultat courant consolidé affiche une progression de 38 % par rapport à 1995.

Conformément aux prévisions, les résultats de l'année 1996 marquent le retour de Suez aux bénéfices. Ces résultats traduisent l'effet de la politique de recentrage menée en 1996.

Trois opérations majeures ont marqué cette période :

- le renforcement de la Société Générale de Belgique dans Tractebel,
- la cession totale de la Banque Indosuez au Crédit Agricole,
- la cession de la totalité des créances immobilières au fonds Whitehall.

La Compagnie de Suez est aujourd'hui recentrée sur deux axes :

- les services aux collectivités et infrastructures publiques,
- les services financiers aux particuliers.

## I - Comptes consolidés

### 1 - Résultat courant à périmètre actuel : 2 312 MF

Le pôle « Services aux collectivités » (Tractebel, Lyonnaise des Eaux) enregistre une forte progression (+ 38 %), avec une contribution de 742 MF.

Le pôle « Services financiers aux particuliers » (Sofinco, Générale de Banque, Fortis) est également en hausse sensible (+ 24 %), avec une contribution de 1 251 MF.

### 2 - Effet de la crise immobilière : - 2 541 MF

Au cours de l'année, Crédisuez a réduit ses engagements immobiliers nets de 6,2 milliards de francs, l'ensemble de ces opérations se traduisant par une perte globale de 2,5 milliards de francs.

Par ailleurs, il a été décidé de créer une société foncière constituée d'immeubles loués offrant un rendement locatif de plus de 7 % pour une valeur nette de 3,1 milliards de francs.

Le solde des engagements immobiliers nets au 31 décembre 1996 est donc ramené à 4,8 milliards de francs.

### 3 - Résultat exceptionnel : 121 MF

Les éléments positifs (791 MF) proviennent principalement des plus-values réalisées sur la vente de certaines participations non stratégiques (notamment Salins du Midi, Financière Desjardins Laurentienne, Wafabank, IMS,...).

Les éléments négatifs (670 MF) comprennent en particulier une provision de 500 MF sur les titres AXA-UAP.

### 4 - Contribution des sociétés cédées : 951 MF

La contribution des sociétés cédées correspond à leurs résultats, courants et exceptionnels, ainsi qu'au résultat de leur cession.

Les contributions principales proviennent de la Banque Indosuez (300 MF) et de Gartmore (505 MF).

## II - Comptes sociaux

Le résultat net de gestion s'élève à 2 213 MF. Après le résultat net des opérations sur valeurs immobilisées, incluant notamment la plus-value sur la cession de la Banque Indosuez de 3 403 MF et une provision sur les titres Crédisuez de 2 520 MF, le bénéfice net social de l'exercice 1996 s'élève à 3 058 MF, après une perte de 3 559 MF en 1995.

## III - Dividende

Le Conseil a arrêté le principe d'un dividende exceptionnel pour tenir compte de la plus-value sociale réalisée lors de la vente de la Banque Indosuez.

Ce dividende sera payé en totalité en numéraire. Il sera détaché et mis en paiement le 26 juin 1997.

## IV - Perspectives 1997

Les premiers mois de l'année ont été marqués par la cession des participations de la Compagnie dans Factofrance Heller et de la Société Générale de Belgique dans Accor. Ces opérations dégageront dans les comptes consolidés 1997 une plus-value de plus de 750 MF.

Par ailleurs, a été annoncée en mars par leurs Conseils d'Administration respectifs la mise en œuvre de la fusion de Tractebel et de Powerfin, au terme de laquelle le pourcentage de détention de la Société Générale de Belgique dans Tractebel sera de 50,3 %.

En 1997, le Groupe Suez devrait connaître une nouvelle hausse de son résultat courant.

## V - Projet de fusion entre la Compagnie de Suez et la Lyonnaise des Eaux

Le Président a informé le Conseil d'Administration d'un projet de fusion entre la Compagnie de Suez et la Lyonnaise des Eaux. Le Conseil sera appelé à en délibérer lors d'une réunion spéciale convoquée pour le 11 avril.

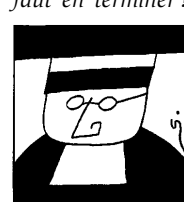
D'ores et déjà, le Conseil d'Administration a accueilli favorablement et à l'unanimité le principe de cette fusion.

## Les ambiguïtés de Didier Gentil

### PÉRIGUEUX

de notre envoyé spécial

« *On tourne autour du pot. Ça devient vicieux. Ça nuit à la vérité. Il faut en terminer !* »



PROCÈS

Didier Gentil exprime, avec un bon sens certain, la pensée de tous ceux qui assistent, depuis mardi 1<sup>er</sup> avril, au procès de cet homme accusé, avec Francis Heaulme, d'avoir tué Laurent Bureau, dix-neuf ans, le 8 mai 1986 à Périgueux.

Depuis deux jours, la cour d'assises de la Dordogne ressemble à un étrange théâtre où les figurants déclament un texte d'où il ressort qu'ils n'ont rien vu ou qu'ils ne savent rien. Un capitaine au long cours, expert en nœuds, vient longuement expliquer que les cordes retrouvées sur la victime étaient nouées de façon très simple. Lors de son expertise, il a demandé aux deux accusés de faire des nœuds mais il ne peut en déduire aucune conclusion déterminante sur l'auteur.

De la même manière, deux experts en dactylographie exposent abondamment les arguments d'un volumineux rapport aboutissant à la constatation que les empreintes relevées sur l'extincteur qui a servi à tuer Laurent Bureau ne sont pas exploitables.

Il y a aussi les témoins qui n'ont rien vu. Seule la déposition de Pierre Nancy sort la salle de sa torpeur. Ce sans-domicile-fixe de Périgueux faisait partie du groupe de marginaux qui erraient, le 8 mai 1986 vers 23 heures, à proximité du gymnase où fut commis le meurtre. « *La victime est arrivée, a déclaré Pierre Nancy. Gentil lui a mis un coup de tête. Bureau est tombé. On l'a relevé et on l'a assis sur un banc. Je croyais que l'affaire était close et je suis parti.* »

### « IL SE PEUT QUE J'ÉTAIS LÀ »

Il n'a pas vu le reste de la scène décrite la veille par Francis Heaulme, qui a accusé Didier Gentil d'avoir tué Laurent Bureau à coups d'extincteur à l'intérieur du gymnase (*Le Monde* du 4 avril), mais ce témoignage est très embarrassant pour Didier Gentil car il confirme, dans ses moindres détails, une partie des déclarations de Francis Heaulme.

Didier Gentil réagit d'ailleurs d'une façon ambiguë : « *Je veux bien répondre à ce qui semble être la vérité. Il se peut que le 8 mai, j'étais là. Le coup sur la tête à Bureau, je ne m'en souviens pas du tout.* » Et il ajoute à plusieurs reprises aux questions qui lui sont posées : « *Je ne peux pas être affir-*

matif à 100 % ». L'avocat général, Claude Laplaud, exulte. « *Finale-ment, il ne conteste pas sa présence dans le parc !* » Les déclarations confuses de Didier Gentil ne permettent cependant pas d'aller plus loin. Son attitude est conforme à celle qu'il avait adoptée lors du procès du meurtre de la petite Céline Jourdan, en 1992. Il avance pas à pas, recule, puis avance à nouveau vers une vérité que tout le monde attend. Chacun sent qu'il suffirait d'un mot, d'un geste, peut-être même d'un silence pour qu'il s'exprime complètement. Certains de ses propos laissent penser que lui-même voudrait « *en terminer* ». Mais la présidente, Irène Carbonnier, lui demande seulement de se rasseoir.

### INTERROGATOIRE AFFLIGEANT

Il reste encore quelques témoins à entendre. Fallait-il vraiment faire venir à la barre un témoin douteux qui a entraîné les policiers sur une fausse piste et la victime de ce qui aurait bien pu devenir un erreur judiciaire ? Le spectacle est consternant tant les deux hommes sont dans un état de grave délabrement physique et mental.

Alain Demortier avait affirmé que Laurent Bureau avait été tué par Jean-Louis Gouagout, un sans-abri, comme lui, qui fut arrêté le 22 mai 1986 et écroué sous l'accusation de meurtre jusqu'en novembre 1987 avant d'obtenir un non-lieu en... septembre 1996. Sur-nommé « *le barjo* »,

Alain Demortier a une élocution si difficile qu'un enquêteur est obligé de traduire ses propos dans des conditions juridiques discutables. Quant à Jean-Louis Gouagout, sourd et pratiquement impotent, amené de Collioure (Pyrénées-Orientales) par les gendarmes, il ne comprend pas ce qu'il fait là. L'interrogatoire est si affligeant que les avocats et l'avocat général renoncent à poser des questions.

Le chef d'escadron Jean-Jacques Rousseau apporte finalement une bouffée d'air frais dans un débat qui s'épuise. Solide, clair, précis, il raconte les quatre ans d'enquête qui l'ont amené à rencontrer Francis Heaulme, emprisonné à Brest (Finistère) pour une autre affaire. Ses accusations contre Didier Gentil contiennent de nombreux éléments que les gendarmes ignoraient et qui ont pu être corroborés ensuite par des constatations matérielles. Sa déposition, effectuée avec une rigueur qui tranche avec les précédents témoignages, constitue, à la veille du verdict, et malgré l'absence de preuves matérielles, un lourd élément à charge contre Didier Gentil.

Maurice Peyrot

# Gérard Paquet dénonce une « machination » du préfet Marchiani

Après son placement en garde à vue, le créateur de Châteaullon assure que « le dossier est vide »

Gérard Paquet a tenu, jeudi 3 avril, une conférence de presse après son placement en garde à vue dans le cadre d'une enquête préliminaire

portant sur l'organisation d'un colloque, en 1995, qui avait été confiée à sa sœur. Le créateur de Châteaullon a accusé le préfet du Var d'être

« à l'origine de cette machination ». « Voilà longtemps que M. Marchiani a franchi la ligne jaune. Je ne lui pardonnerai pas », a-t-il ajouté.

## TOULON

de notre correspondant  
« L'expérience était intéressante... Cela fera l'objet d'un des chapitres de mon livre. » Au terme de trente heures de garde à vue dans les locaux du service régional de police judiciaire, à Marseille, Gérard Paquet, ancien directeur du Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteaullon, est passé à la contre-attaque lors d'une conférence de presse, jeudi 3 avril. « Les conditions scandaleuses de ce séjour marseillais » ont entamé la traditionnelle réserve du créateur du TNDI.

Dans la partie de bras de fer engagée avec le préfet du Var et le maire Front national de Toulon, qui n'a cessé de vouloir obtenir la dissolution du TNDI et l'éviction de son directeur, Gérard Paquet s'était jusqu'alors gardé de déclarations tonitruantes. Cette fois, il parle haut et fort. « C'est le préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, qui était à l'origine depuis le début de cette machination ourdie contre Châteaullon et contre moi, a-t-il

accusé jeudi. A la fin du mois de septembre 1996, il m'a dit qu'il me mettrait au pas, même s'il était obligé de le faire seul. Mais il ne me mettra pas au pas, pas plus lui que quiconque. Cette garde à vue ne m'a pas abattu, bien au contraire, elle a stimulé ma détermination. Voilà longtemps que M. Marchiani a franchi la ligne jaune. Je ne le lui pardonnerai pas de m'avoir fait

tion confiée à Marielle Paquet, sœur du créateur de Châteaullon, pour une somme de 200 000 francs (Le Monde du 3 et du 4 avril). « Il n'y a eu ni favoritisme ni mauvaise gestion, et ce colloque n'a pas bénéficié d'un centime d'argent public, a déclaré Gérard Paquet. Le dossier est vide, les policiers qui m'ont interrogé étaient plutôt mal à l'aise. Si j'ai

teindre François Léotard, président de l'UDF, député et maire de Fréjus. « En effet, assure-t-il, l'ancien ministre de la culture a permis la création du TNDI et nous a toujours soutenus au cours de ces dernières années ; il pourrait être une cible indirecte. Je crois pourtant que, dans le Var, le RPR et l'UDF devraient mettre un terme à leurs oppositions et feraient mieux de lutter contre le Front national, qui est le vrai ennemi. » Pour Gérard Paquet, la stratégie vis-à-vis du Front national est claire : « Il n'y a pas de compromis possible. Par contre, le préfet du Var exécute une politique qui n'est pas celle du gouvernement, qui, par ailleurs, soutient Châteaullon. »

De son côté, la Société des réalisateurs de films (SRF) a dénoncé, jeudi 3 avril, « l'archarnement politico-judiciaire » qui vise Gérard Paquet et qui, « une fois de plus, prouve que, dans l'appareil de l'Etat, il existe des alliés objectifs du Front national, au mépris des règles fondamentales de la République ».

José Lenzini

## François Léotard, député et maire de Fréjus, pourrait être la « cible indirecte » de l'attaque portée contre Gérard Paquet

passer une nuit, ainsi qu'à ma sœur, dans des geôles. C'est indigne et impardonnable. »

Le préfet du Var est donc désigné comme le responsable direct de la mise en route du processus judiciaire. Le parquet de Toulon a ouvert une enquête préliminaire sur l'organisation, le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 1995, d'un colloque intitulé « Utopie réaliste », organisa-

appris que, depuis, l'enquête préliminaire était consécutive à une plainte de l'administrateur provisoire, j'ai tout lieu de penser que le maire de Toulon s'en félicitait et qu'il participait d'un feu croisé avec M. Marchiani. »

Gérard Paquet, qui n'entend pas endosser le rôle de victime expiatoire, n'exclut pas, qu'à travers lui le préfet Marchiani veuille at-

## L'Eglise de scientologie s'infiltré dans la formation en entreprise

LORSQU'IL PASSE des entretiens de recrutement pour un poste de commercial, Christophe trouve le test de personnalité un peu curieux mais ne s'en émeut pas davantage. Lorsque le cabinet de recrutement Silhouet International lui renvoie un profil de personnalité sous forme de graphique, il ne s'interroge pas car les résultats sont positifs.

Le 8 janvier 1996, Christophe devient cadre commercial dans la filiale française d'une entreprise suédoise fabriquant des systèmes de marquage à jet d'encre, d'impression et de pose d'étiquettes. La société Markpoint travaille, entre autres, pour le Sernam et concourt actuellement pour un appel d'offres lancé par La Poste.

Les premiers mois, le vocabulaire utilisé dans cette petite entreprise de moins de dix salariés le surprend. On parle de « puissance », de « danger », de « non-assistance ». « Je pensais qu'il s'agissait d'une traduction littérale du vocabulaire suédois pour le management », explique aujourd'hui Christophe.

Mais un séminaire de formation professionnelle animé par Guy Cassan, du cabinet Diace Conseil, est organisé en octobre 1996. « Ce stage s'est avéré être un séminaire basé sur la scientologie, au cours duquel il nous a été présenté des plaquettes de Ron Hubbard, ainsi que son livre intitulé La Dianétique, écrit-il à l'inspection du travail le 30 décembre 1996. Depuis ce séminaire, j'ai subi certaines pressions de la part de M. Yves Alard [dirigeant de la société] m'incitant notamment à, je cite, "placer une certaine distance" entre mes amis, ma famille et moi-même, certaines personnes de mon entourage étant "suppressives" à mon égard. J'estime ne pas devoir me faire imposer certaines philosophies ou doctrines dans le cadre de mon activité professionnelle. »

### PROSÉLYTISME

Ce salarié s'aperçoit alors que la courbe de personnalité du cabinet de recrutement est un diagramme utilisé par les scientologues et que le vocabulaire utilisé dans l'entreprise est celui de la scientologie. Quant à l'entreprise de formation Diace Conseil, elle est dénoncée par une association contre les sectes, l'Association pour la défense des familles et de l'individu (ADFI), pour avoir déjà vanté les mérites de la scientologie lors de sessions de formation.

Dans un arrêt rendu le 28 septembre 1993 au sujet de stages organisés dans une entreprise de vente par correspondance, Sofiac-Normandie, la cour d'appel de Paris avait souligné que « Guy Cas-

san s'[est] bien livré à des actes de prosélytisme pendant les sessions de formation du personnel commercial ».

Un mois après le stage de formation organisé par Diace Conseil, les salariés de Markpoint reçoivent un courrier de la maison mère en Suède. « C'est bien d'avoir un tuteur local [« local mentor support »] en qui vous avez confiance, note le dirigeant. J'ai le sentiment que vous avez apprécié l'échelle des tons, les cours de Guy Cassan et que vous avez confiance en lui. »

### LICENCIEMENT POUR FAUTE

C'en est trop pour Christophe, qui demande à un inspecteur du travail de se rendre dans l'entreprise. L'inspecteur envisage aujourd'hui de transmettre au parquet une note d'information fondée sur la circulaire du 29 février 1996 relative à la lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens commises dans le cadre des mouvements à caractère sectaire.

Le 18 mars 1997, Christophe a reçu une lettre de licenciement pour faute. « En fait, je suis viré parce que l'on a essayé de m'entraîner vers la scientologie et que j'ai résisté. Je ne suis pas le seul, je vais attaquer aux prud'hommes. » Un autre salarié, informaticien dans cette entreprise de décembre 1993 à février 1997, confirme ses dires. « Les derniers dix-huit mois, la pression a été très forte pour que je parte. On m'avait qualifié d'"ennemi", c'est-à-dire celui qui ne croit pas en la scientologie. »

Interrogé par Le Monde, Guy Cassan, qui, selon le magazine de la scientologie Source n° 103, est « study certainty course » au sein de l'Eglise de scientologie, n'a pas souhaité s'exprimer. Sa femme, Christine Cassan, qui, selon le même magazine, est « L12 Flag OT executive Rundown », a répondu à nos questions avant de se rétracter.

Très au fait des techniques scientologues, Yves Alard, dirigeant de Markpoint en France, reconnaît que la courbe de personnalité établie par le cabinet de recrutement se rapproche de l'échelle des tons. « Et alors ?, ajoute-t-il. Comme je l'ai indiqué à l'inspecteur du travail, à l'exception d'un ou deux outils qui proviennent d'un ouvrage de Ron Hubbard, comme l'échelle des tons et le triangle de l'arc, M. Cassan ne nous a pas demandé d'adhérer à quoi que ce soit. Je ne l'aurais pas permis. » M. Alard note simplement avoir « des soucis avec deux de ses anciens collaborateurs qui sont psychologiquement fragiles ».

Michèle Aulagnon

## Découvrez le mobile à la carte.

France Télécom Mobiles lance mobicarte®, une nouvelle façon toute simple d'utiliser le téléphone mobile :

### • Achetez

La pochette mobicarte vous donne accès à votre numéro de téléphone personnel et à un crédit d'appel d'une valeur de 30 minutes de communications valables pendant 2 mois à compter de votre premier appel.

### • Grattez

La carte à gratter mobicarte vous permet de recharger votre crédit de communications, elle est disponible dans la plupart des bureaux de tabac et des points de vente GSM.

### • Téléphonez

La mobicarte permet d'appeler et d'être appelé partout en France Métropolitaine (hors numéros spéciaux) dans la zone de couverture du service Itineris.

Sans facture, sans abonnement, mobicarte c'est vraiment le téléphone mobile à la carte.



APPEL GRATUIT  
N° Vert 0 800 222 800

France Telecom  
Mobiles

Nous allons vous faire aimer l'an 2000.

CLIMAT Les relevés pluviométriques de Météo France et les enquêtes des directions régionales de l'environnement (Diren) font apparaître un important déficit en eau ces

trois derniers mois. Dans certaines régions, il n'a jamais aussi peu plu en mars depuis que les statistiques existent. Des records de chaleur ont été battus et la floraison de la végé-

tation est très en avance. ● LA PERSPECTIVE d'une sécheresse rigoureuse cet été devient une hypothèse plausible. Pour l'éviter, il faudrait qu'il pleuve deux fois plus que la normale

en avril et en mai. Des cellules anti-crise s'installent déjà dans certaines préfectures. ● LES RÉSERVES SOUTERRAINES, bien qu'alimentées par les neiges de l'hiver, risquent de ne

pas être suffisantes quand l'irrigation agricole aura commencé. ● LES AGRICULTEURS ne sont pas encore inquiets. Ils redoutent surtout un retour du froid en avril.

## La sécheresse menace de sévir en France cet été

Les pluies ont été beaucoup moins nombreuses ces trois derniers mois que d'habitude. Le mois de mars a été particulièrement sec alors qu'il permet d'ordinaire de recharger les réserves souterraines. Il faudrait des précipitations exceptionnelles pour éviter le manque d'eau à partir de juin

LES TRADITIONNELLES giboules de mars n'étaient pas au rendez-vous cette année. On a même atteint, autour de Bordeaux, Cognac, Montpellier, Clermont-Ferrand ou Marseille, des records de déficit pluviométrique et, en même temps, de chaleur, comme à Toulouse ou à Perpignan. Globalement, ainsi que l'indique notre carte, les trois premiers mois de l'année ont été nettement plus secs que la moyenne, avec des déficits spectaculaires au nord d'une ligne qui va de la Bretagne aux Ardennes, mais également en Poitou-Charentes, dans la Beauce et en Auvergne, ainsi que dans le Sud-Est et le Sud-Ouest. Au total, près des deux tiers du territoire sont en déficit hydrologique.

« Situation critique », estiment les directions régionales de l'environnement (Diren), chargées de recueillir les données pour la direction de l'eau. A la vue du bilan établi fin février, celle-ci, dans une note, prévenait : « A moins de pluies 1,5 à 2 fois supérieures à la moyenne de mars, il est peu probable que les déficits soient compensés avant la période de forte demande en eau » (c'est-à-dire à partir d'avril-mai, quand les cultures doivent être arrosées intensivement).

### On commence à évoquer la situation de 1976

Or les pluies n'ont pas été deux fois plus nombreuses en mars : il a plu, selon les régions, deux à dix fois moins que d'habitude ! « Voilà qui n'est pas rassurant », commente Philippe Maire, le « M. Sécheresse » du ministère de l'environnement. « Même s'il pleut, on ne retrouvera pas une situation normale », reconnaît Lionel Chevalier, de la Diren de Basse-Normandie. Aussi, ici ou là, commence-t-on à évoquer la situation de 1976, l'année de la grande sécheresse. Dans chaque préfecture de la région Picardie, par exemple, un observa-

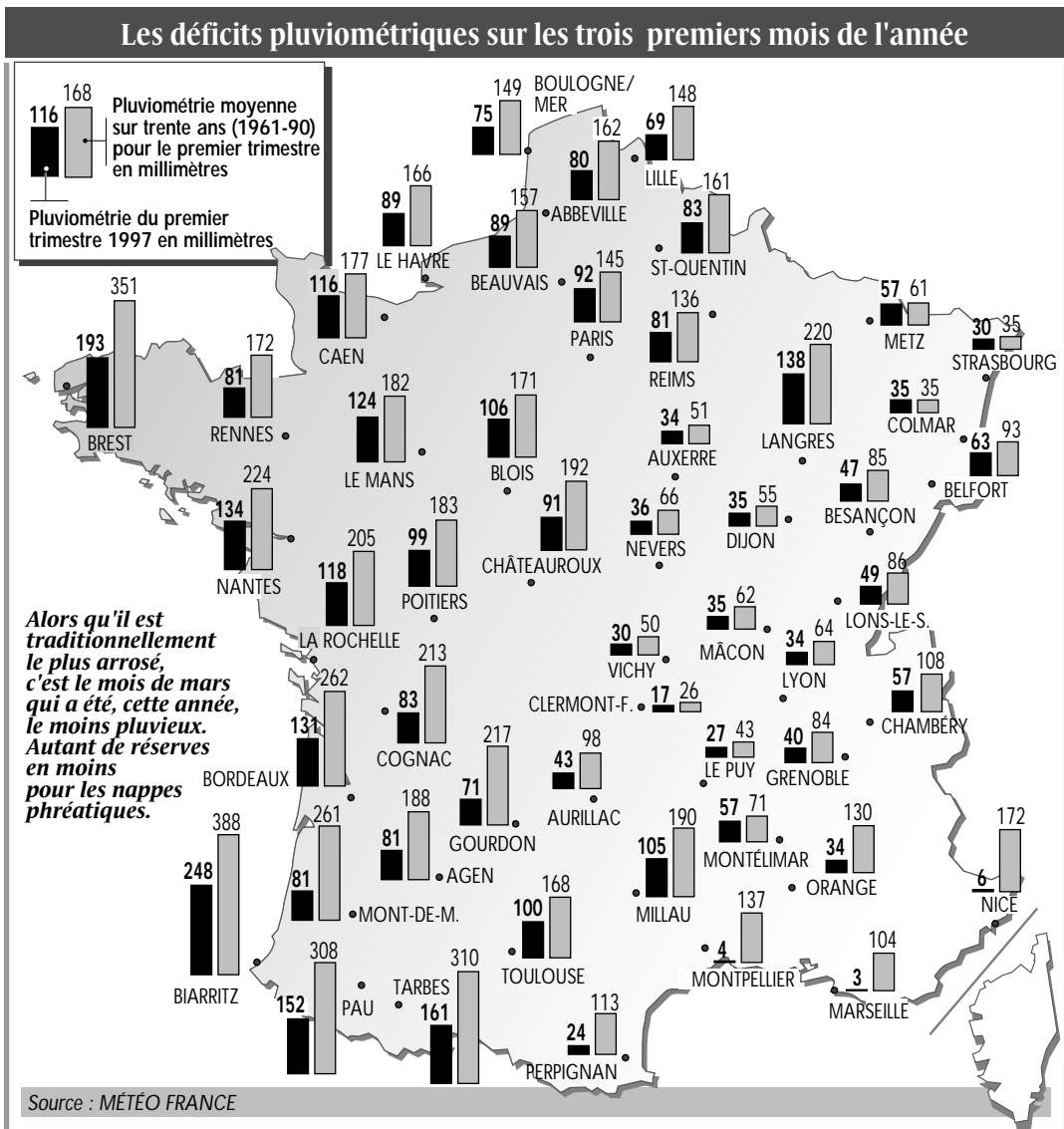
toire de l'eau, véritable pré-cellule de crise, a été mis en place. « S'il ne pleut pas en avril, les points de captage d'eau potable risquent d'être mis à mal », s'inquiète Corinne Debœuf, responsable locale du service des eaux et du milieu aquatique. Autre exemple : en Basse-Normandie, on s'apprête à mettre en place des comités sécheresse dans toutes les préfectures.

Comment en est-on arrivé là alors que les neiges, cet hiver, et les pluies de l'automne ont été plutôt abondantes ? Il faut savoir que, traditionnellement, les pluies de février-mars sont les plus efficaces pour la recharge des nappes phréatiques et l'alimentation des rivières. A partir d'avril, la végétation et le soutien d'étiage des cours d'eau absorbent la quasi-totalité des précipitations. L'approvisionnement en eau doit donc principalement s'opérer à partir des réserves emmagasinées. Cette année, il ne faudra pas compter sur les pluies du début de printemps, mais seulement sur les réserves de l'automne et de l'hiver.

Or ces réserves ne sont pas considérables, car elles ont été très sollicitées en 1995 et 1996. « On n'a pas reconstitué les ressources depuis l'an dernier, où l'on avait beaucoup pompé », constate Philippe Maire. En conséquence, « des contraintes fortes sur la ressource [l'eau] sont d'ores et déjà à prévoir », prévient la direction de l'eau. Quelle ampleur revêtiront-elles ? Les réserves souterraines seront-elles suffisantes pour faire face aux nécessités de l'irrigation agricole et de la consommation ? Rien n'est moins sûr. Le scénario sécheresse est plausible.

« C'est un peu tôt pour parler de sécheresse, car jusqu'en mai la situation peut se renverser », estiment cependant les DIREN Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour cela, il faudrait que la période avril-mai et l'été soient très pluvieux. Mais voilà : ce que tout le monde souhaite - sauf les vacanciers -, personne ne peut le garantir.

Jean-Paul Besset et Sylvia Zappi



### La nature a environ un mois d'avance

« YA PLUS D'SAISON ! » L'inusable aphorisme de comptoir pourrait être cueilli au vol, cette année, par un observateur très particulier dont une partie de l'activité professionnelle consiste précisément à vérifier comment se font les saisons. Charles Bouyon est prévisionniste au centre météorologique de Loudes, près du Puy-en-Velay (Haute-Loire). Ne se contentant pas de prévoir dans le ciel, il étudie in situ, donc au ras des pâquerettes, les effets du climat, du gel ou de l'ensoleillement, sur les plantes et les petits animaux. Entomologiste par passion, le météorologue se livre ainsi, pour le compte de sa station, à une science méconnue : la phénologie.

Chaque jour, en musardant dans le bassin du Puy, à 600 mètres d'altitude environ, il met en fiches puis en statistiques « tout ce qui est inutile pour les gens normaux », à savoir la floraison et la feuillaison des plantes basses et des arbustes, l'hibernation, l'éclosion ou la migration des insectes et des oiseaux. Cette année, la générosité des premiers rayons de soleil a donné à la nature une avance à l'allumage exceptionnelle. Pour certaines espèces végétales ou animales, il faudrait sans

doute parler de records. Dans le petit tableau ci-contre, on verra dans quel charmant désordre anarchique les pâquerettes, les violettes odorantes, les perce-neige et les prunelliers des haies ont célébré le printemps.

Peut-on s'étonner dès lors que du côté des coléoptères, la fantaisie l'ait également emporté, la cicindèle hybride et le criocère du lys prenant de dix jours à un mois d'avance sur la saison dite belle ? Plus exception-

nel encore, le citron et l'aurore, papillons hibernants du genre lève-tôt, sont éclos de leurs chrysalides quelque cinq semaines avant le terme habituel, tandis que la chauve-souris, seul mammifère observé, n'a pas hésité à pointer son museau en sommeillé dès le 18 février, avec un bon mois d'avance.

Robert Belleret (avec Jean-Pierre Foron, au Puy-en-Velay)

Quelques exemples de précocité

Espèces	Première floraison	Avance sur la date normale
Pâquerette	15 mars	1 mois
Crocus	11 février	15 jours
Pissenlit	15 mars	15 jours
Genêt à balai	25 mars	20 jours
Perce-neige sauvage	12 janvier	15 jours
Violette odorante	8 mars	1 mois
Aulne glutineux	15 février	1 mois et demi
Prunellier des haies	9 mars	Plus de 1 mois
Prunier du Japon	4 mars	1 mois et 10 jours
Forsythia	2 mars	25 jours
Morille de Bohême	9 mars	15 jours

Source : Observatoire du Puy-en-Velay

### L'écobuage interdit dans plusieurs départements du Sud

RODEZ de notre correspondant

Comme dans les départements du Tarn, de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, du Cantal et du Lot, un arrêté préfectoral a été pris le 14 mars en Aveyron afin de suspendre les écobuages, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de dix ans. Cet entretien traditionnel des campagnes par le feu, nécessaire à la fin de l'hiver, peut devenir dangereux pour l'homme et l'environnement lorsque la saison a déjà pris ses quartiers d'été. Depuis près de deux mois, faute de la moindre goutte de pluie, la région connaît une période de sécheresse.

Conjuguée aux gelées hivernales qui ont grillé la végétation au sol, elle condamne toute tentative d'écobuage. Celle-ci serait suscep-

tible d'engendrer de graves incendies. Avant que ne soient prises les mesures préfectorales, un agriculteur retraité a péri, pris dans les flammes d'un foyer qu'il n'a pas su maîtriser. En milieu rural, la facture du grand beau temps se paie, hélas, en vies humaines. En outre, au cours des trois semaines de ce printemps avancé qui a précédé l'arrêt, une centaine d'hectares de broussailles ont été accidentellement brûlés en Aveyron. Ce qui est exceptionnel. Le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est intervenu plus de vingt fois. Et le colonel des sapeurs-pompiers, M. Hénard, note qu'à l'origine de ces sinistres il y a toujours un feu, gourmand d'une végétation particulièrement sèche.

L'interdiction semble avoir porté

ses fruits. Cependant, tout le monde dans les campagnes aveyronnaises ne l'observe pas forcément à la lettre. « Il y a visiblement des gens qui n'ont pas reçu l'information ou qui n'en ont pas tenu compte », explique le colonel Hénard. Il n'est qu'à se promener sur les hauteurs culminantes du Ségala pour voir, ici ou là, d'épaisses fumées blanches significatives. Or la désobéissance a un coût, pour la nature comme pour les agriculteurs par qui la faute arrive. En pareil cas, désormais, les sapeurs-pompiers ne seront plus dépêchés bénévolement. Leurs interventions seront facturées et celui qui aura négligé l'arrêt préfectoral fera l'objet de poursuites pénales.

Eliau da Silva

### Les agriculteurs craignent plus le gel que le manque d'eau

CE N'EST PAS TANT le manque d'eau que les risques de gel, courant avril, que redoutent certains agriculteurs. Dans les régions méridionales, les vergers affichent une avance de près de trois semaines, et les fruits sont déjà formés. Dans la vallée de la Garonne, zone de forte production de prunes et de pommes, ainsi que dans la vallée du Rhône, où l'on cultive les abricots, les pêches et la vigne, les agriculteurs sont sur le qui-vive.

A la chambre régionale d'agriculture de Midi-Pyrénées, on indique que les agriculteurs ont rencontré quelques difficultés pour les semis tardifs de pois, qu'il a fallu irriguer pour favoriser la pousse. Mars aura, en effet, été un mois sec. Les céréales à paille comme le blé ne posent, en revanche, pas de problème. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, on relève un déficit pluviométrique depuis près de trois mois, mais on se refuse, dans les milieux agricoles, à parler de sécheresse, vu les importantes précipitations qui sont tombées pendant l'automne et l'hiver.

Dans la région Centre, la situation est contrastée. Dans le Cher, la pluviométrie a été bonne jusqu'à la fin 1996, et même légèrement excédentaire. Mais, depuis, un certain déficit hydrique apparaît, ce qui pose quelques problèmes, notamment pour le colza, qui est une ressource agricole importante dans cette zone. Dans le Loiret, les responsables sont sereins, et l'on indique même que « la situation est normale, puisque les sols ont été rechargés » en eau. Les semis de betteraves s'effectuent dans des conditions favorables et le blé, semé depuis plusieurs mois, n'est pas affecté par la rareté des précipitations depuis quelques semaines. L'inquiétude ne pourrait apparaître que s'il ne pouvait pas dans les quinze jours à venir. Dans le Poitou-Charentes, en revanche, il a fallu commencer à irriguer le blé, ce qui est exceptionnel, pour qu'il ne jaunisse pas. C'est actuellement la période traditionnelle des semis de maïs et de tournesol : les cultivateurs attendent les premières pluies pour les faire.

#### ÉVAPORATION

En Picardie, les pluies de février ont permis sur le moment aux nappes phréatiques de se recharger, ce qui est fondamental dans une région, surtout dans la Somme, où la culture industrielle des légumes exige une irrigation. Plus à l'est, dans la Meuse, au service des productions végétales de la chambre d'agriculture, on déclare tout net : « Nous n'avons aucun problème, vu les excès de précipitations en février. Le démarrage des céréales et des oléagineux se fait correctement. »

« Il n'y a aucune raison de paniquer », indique pour sa part Jean-Noël Terrible, spécialiste du dossier, à l'assemblée permanente des chambres d'agriculture. « Nous n'avons été saisis d'aucun appel d'urgence de telle ou telle région. » Depuis 1989, cependant, plusieurs régions françaises, notamment au nord de la Loire, sont affectées par des déficits pluviométriques successifs. Les agronomes expliquent que, à partir de la mi-avril, les pluies éventuelles ne sont plus en mesure de réalimenter les nappes phréatiques, car l'eau est, soit absorbée par les plantes qui sont alors en pleine croissance, soit soumise à l'évaporation avec la montée sensible des températures après Pâques.

François Grosrichard

**"GRAND JURY" RTL-Le Monde**

**JEAN ARTHUIS**

ANIMÉ PAR OLIVIER MAZEROLLE

AVEC LAURENT MAUDUIT (LE MONDE) ET JANINE PERRIMOND (RTL)

**RTL**

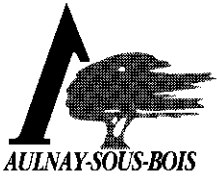
DIMANCHE 18 H 30

DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL 9

# Le Monde INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## Cadres Territoriaux



83 000 habitants, 3 200 entreprises, 3<sup>ème</sup> ville de Seine Saint-Denis, 15 mn de Paris (R.E.R. B). Ville classée "4 fleurs", 137 hectares d'espaces verts.

Dans le cadre des politiques municipales décidées en faveur de l'enfance, la Direction de l'Enfance de la Ville souhaite pourvoir au poste de :

### DIRECTEUR DE L'ENFANCE H/F

Sur la base d'objectifs définis par la Direction Générale, vous serez chargé de créer et mettre en œuvre des actions concernant les enfants de 0 à 12 ans, en association avec les partenaires internes et externes à la Collectivité.

Pour remplir efficacement cette mission, de solides capacités techniques et relationnelles sont indispensables :

- Connaître les partenaires extérieurs (Education Nationale, utilisateurs institutionnels, milieu scolaire).
- Maîtriser le fonctionnement d'un budget municipal (répartition des dotations, mise en place des tableaux de bord financiers et d'activités, contrôle et exécution des crédits).
- Analyser les besoins, rationaliser les informations.
- Animer, coordonner et gérer les différentes unités de la Direction en insufflant son dynamisme et sa créativité pour trouver des solutions.
- Optimiser la gestion du personnel (5 responsables et 23 agents) et leur organisation.
- Communiquer avec aisance et diplomatie.

Vous justifiez d'une formation Bac+3 minimum, secteur social ou enfance, complétée d'une expérience de terrain. Votre sens des relations humaines, votre rigueur et votre implication personnelle vous permettront de réussir à ce poste.

Nous vous remercions d'adresser lettre de motivation et C.V. au Cabinet LIGHT CONSULTANTS Madame LETILLY - 517, rue Jeanne Braconnier - 92366 MEUDON-la-FORÊT Cedex

**LIGHT**  
CONSULTANTS



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-MARNE RECRUTE PAR VOIE DE MUTATION, DE DÉTACHEMENT OU COMME CHARGÉ DE MISSION CONTRACTUEL

### UN ATTACHÉ DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL (H/F)

Rattaché au service "affaires régionales et européennes" de la Direction Générale, vous participerez à la définition de la stratégie économique et de développement local du département et vous en assurerez le suivi dans le temps ainsi que l'optimisation. Pour cela vous travaillerez en partenariat avec l'agence économique du département, les chambres consulaires, les entreprises privées et tous les partenaires économiques du département.

Attaché territorial titulaire, chargé de mission contractuel d'un département ou d'une région, ou fonctionnaire de l'Etat, vous possédez, de par votre formation et votre expérience, de solides bases en finance publique et privée (lecture, analyse de bilan...), et une bonne connaissance des mécanismes de financements publics et para-publics. Une expérience dans un emploi similaire auprès d'un conseil général ou régional est vivement souhaitée. Votre sens du contact et des relations publiques, vous permettent d'évoluer tant dans la fonction publique que dans le monde de l'entreprise.

Connaissance bureautique indispensable.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation manuscrite et CV) sous la réf. LOCAL, avant le 16 mai 1997, à M. Le Président du Conseil Général de la Haute-Marne, Service du Personnel, 1 rue du Commandant Hugueny, BP 509, 52011 Chaumont cedex.

Renseignements : service Ressources Humaines : 03.25.32.88.18.

La vie est ici  
safari

**VILLE DE GAP**  
(Hautes Alpes) 36.000 habitants  
Recrute selon conditions statutaires  
(liste d'aptitude, mutation, détachement)

### Deux attachés territoriaux

Un responsable population affaires générales

#### Missions :

- I - Direction du Service Population**
- Etat Civil
  - Elections politiques et professionnelles ou autres
  - Gestion des cimetières
  - Gestion des Mairies annexes et du Service Accueil-Renseignements.

#### II - Affaires Générales

- Affaires militaires
- Recensement Militaire et Population
- Débits de boissons.

#### III - Responsabilité juridique et contentieuse de l'ensemble des activités relevant des Services Population et Affaires Générales

#### Profil :

- Droit Civil et Droit Public
- Sensibilité pour l'outil informatique
- Disponibilité
- Capacité à encadrer une équipe
- Méthodique et rigoureux, ayant le sens des relations avec le public.

### Un responsable service culturel

#### Missions :

- Coordination et développement des Services Culturels
- Elaboration et suivi des projets nouveaux
- Organisation des manifestations culturelles
- Soutien au milieu associatif.

#### Profil :

- Bonnes connaissances juridiques et administratives
- Connaissances approfondies des partenaires institutionnels du milieu associatif et des réseaux "amateurs" et "professionnels"
- Qualités relationnelles
- Qualités rédactionnelles
- Grande disponibilité
- Sens développé des relations publiques.

Dépôt des dossiers : 15 mai 1997  
Adresser candidature, CV et photo à :  
Monsieur Le Maire de Gap  
B.P. 92 - 05007 GAP Cedex  
Tél. : 04 92 53 24 14



### Rédacteur en chef, responsable des éditions

Mission communication réf. MC

Rédacteur en chef d'Agir en Picardie (trimestriel tiré à plus de 700 000 ex.), vous êtes responsable des éditions du Conseil Régional (ligne rédactionnelle, réalisation). Une expérience confirmée dans la presse écrite vous a familiarisé avec les techniques de management ainsi qu'avec la chaîne de fabrication. Formé(e) à la PAO (XPress) et passionné(e) par les évolutions de la presse institutionnelle, vous êtes diplômé(e) d'une école de journalisme ou d'une filière universitaire équivalente. Etre titulaire de la fonction publique territoriale sera un atout.

Merci d'adresser lettre manuscrite et CV avant le 11 avril à M. le Président du Conseil Régional, 11 mail Albert 1<sup>er</sup>, 80 000 Amiens.

safari

### VILLE DE GRENOBLE (Isère)

recherche

### Un Directeur d'Office du Tourisme "4 étoiles"

#### Catégorie A H/F

Les candidats devront remplir les conditions figurant à l'article 10 du décret du 05/04/66 relatif à l'application de la loi n° 64-698 du 10/07/64.

Sous l'autorité du Président de l'Office (EPIC) Vous devrez :

- Assurer la communication touristique locale et la promotion de la Commune et du Dauphiné.

#### MISSIONS PRINCIPALES :

- Participation à l'élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'essor touristique.
- Développement touristique culturel des circuits et produits avec les autres Offices.
- Participation à l'animation de la Ville et création d'événements pour la promotion de la Ville.
- Mise en place d'un bureau des congrès.

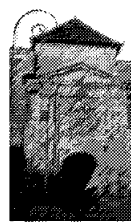
#### FORMATION :

- Etudes supérieures, spécialisées dans le domaine du Tourisme et expérience professionnelle.
- Anglais indispensable, Italien apprécié.
- Connaissances dans les métiers de la montagne.

Fourchette rémunération suivant convention collective.

#### Candidatures :

Merci d'adresser curriculum vitae détaillé et lettre de motivation avant le 21 avril 1997 en précisant la référence au :  
Secrétariat Général  
Hôtel de Ville - BP 1066  
11, boulevard Jean Pain - 38021 Grenoble Cedex 01



Entre Vosges et Jura, à proximité de l'Alsace, de la Suisse et de l'Allemagne, le Territoire de Belfort illustre toutes les facettes d'une qualité de vie privilégiée

### Responsable du service développement local

Administrateur territorial

Rattaché au directeur général adjoint des services, vous animez les bureaux développement économique et partenariat avec les communes : construction du partenariat (incitation à l'intercommunalité, définition de contrats d'objectifs, relations générales), suivi des contrats de plan Etat-région, région-département et des programmes de l'Etat.

Vous assurez la mise en œuvre des politiques économiques du département : relations avec les SEM, l'agence de développement économique et les partenaires institutionnels, suivi des politiques de développement technologique, de bâti industriel, d'aide aux entreprises, de zones d'activités, de promotion de l'agriculture et de l'artisanat.

Vous encadrez le syndicat intercommunal de développement économique regroupant 66 communes (animation et suivi administratif).

Merci d'adresser votre candidature à M. le Président du conseil général, direction du personnel et de la formation, hôtel du département, place de la révolution française, 90002 Belfort cedex.

safari



Un département dynamique qui se caractérise par un fort développement

recherche pour sa DIRECTION de l'ECONOMIE et du DEVELOPPEMENT URBAIN son

### Responsable de la Mission Economie et Insertion Professionnelle

En liaison avec le Directeur, vous participerez à l'élaboration de propositions et à la mise en œuvre d'actions économiques du Conseil Général.

Vous définirez les objectifs annuels de la Mission, encadrerez et animerez la mission (7 personnes dont 5 cadres, agents de développement de l'insertion par l'économique).

Vous impulserez et superviserez les actions en matière de développement économique et d'insertion professionnelle des jeunes et bénéficiaires du R.M.I. et assurerez une veille sur les opportunités d'actions économiques et sociales dans le département.

Vous accompagnerez et soutiendrez les actions des cadres en charge, sur le terrain, de l'insertion par l'économique et mettrez en place des outils de contrôle de gestion. Votre connaissance du monde de l'entreprise fondée sur une expérience professionnelle significative, alliée à votre formation supérieure en sciences économiques ou en gestion, sera un atout pour réussir dans ce poste.

La maîtrise des institutions et des politiques publiques en matière d'emploi et de développement économique sera appréciée. Vous justifiez de réelles qualités pour encadrer et animer une équipe.

Cet emploi d'Attaché Principal ou d'Attaché confirmé peut être pourvu par voie de mutation, détachement ou contrat.

Merci d'adresser votre candidature sous réf. MON/RMEIP à Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise - Direction des Ressources Humaines - 2 av. du Parc CERGY - 95032 CERGY PONTOISE Cedex

\* EURO ESCG 11/95

313 000 Cadres de l'administration sont des lecteurs du Monde\*.  
Pour tous renseignements, contactez Sacha LAUZANNE au 01.42.17.39.34

DISPARITIONS

# David Shahar

Entre l'Orient et l'extrême Occident

L'ÉCRIVAIN israélien David Shahar est mort mercredi 2 avril à Paris à l'âge de soixante et onze ans. « David Shahar est un écrivain hébreu dont les Français devraient bien apprendre le nom, car c'est celui d'un maître », écrivait Jacqueline Piatier, dans « Le Monde des livres » du 14 avril 1978, lorsque paraissait *Le Palais des vases brisés* (Gallimard), roman qui devait donner son titre à un grand cycle consacré à Jérusalem. David Shahar y est né en 1926 au sein d'une famille installée sur les terres de la Palestine ottomane au milieu du siècle dernier. De sa ville natale, il connaissait chaque square, chaque colline, chaque venelle, et déjà dans son premier volume de nouvelles (*La Colombe et la Lune*, Gallimard), paru en France en 1971, il nous restituait la magie de ce creuset explosif où se mélangeaient peuples et croyances religieuses, ville trois fois sainte mais toujours en quête d'une sérénité introuvable. Couronné par deux récompenses prestigieuses en Israël, le prix Agnon (1973) et le prix Bialik (1986), l'écrivain a été également reconnu en France, où le troisième volume de sa fresque jérosolomitaine, *Le Jour de la comtesse* (Gallimard), a reçu en 1981 le prix Médicis étranger.

converti devenu pasteur protestant en butte à l'hostilité des uns et des autres ; ce dernier apparaîtra surtout dans *Un voyage à Ur de Chaldée* (Gallimard, 1980), le second volume du cycle. Plus tard, dans *Le Jour des fantômes* (Gallimard, 1988), ce sera Léa Himmelsach, idéologue militante pour le droit des Arabes, Berl, son époux, chez qui l'on devine l'humour ravageur de l'auteur, Daoud Ibn Mahmoud, leur séduisant chauffeur palestinien, ainsi que le personnage ambigu de l'interprète Dragan Meschedi.

MULTIPLÉS RÉFÉRENCES

Ce qui donne profondeur et relief à l'ensemble de l'œuvre de David Shahar, c'est à la fois la distance prise par le narrateur, certainement son double, face aux événements, et les références aux cultures juive, arabe et chrétienne exprimées dans les textes sacrés et qui abondent dans ses livres. En effet, aussi bien dans le premier volet du cycle que dans le dernier, *La Nuit des idoles* – paru le mois dernier chez Robert Laffont –, le personnage se trouve sur une côte sauvage en Bretagne, ce qui lui permet d'opérer un rapprochement poétique, mais toujours teinté d'humour, entre les vieilles légendes celtiques et les contes édifiants de Jérusalem. En cet extrême Occident, face aux alignements de Carnac, au milieu d'une nature déchâinée, seul le souvenir d'une passion perdue – comme celui d'une ville et d'un temps – hantera la mémoire de Gabriel. Les vases brisés sont ceux d'une mémoire éclatée mais aussi ces autres qui servaient à remonter l'eau du puits dans les cours de Jérusalem lors de son enfance et surtout celles détruites par le mal absolu, le non-amour qui débouche sur l'incompréhension et la haine. David Shahar, chantre de Jérusalem comme Joyce fut celui de Dublin ou Durrell celui d'Alexandrie, nous quitte aujourd'hui. La lumière tamisée de l'Orient et de l'extrême Occident qui baigne son œuvre, elle, demeure.

Edgar Reichman

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Nous sommes tous ravis de souhaiter un bon anniversaire à notre papi,

Adrien.

Elodie, Laurine, Jean-Baptiste.

Décès

– Le directeur et l'ensemble du personnel de l'UFR de langues de l'université Paris-X - Nanterre ont la douleur d'annoncer le décès de leur collègue

Roberto ARMIJO,

survenu le 24 mars 1997.

Guy BUFKENS

a quitté la vie, le 2 avril 1997, à l'âge de cinquante-quatre ans, après des semaines de lutte courageuse et digne contre le cancer.

Ses amis et la famille se réuniront au crématorium du Père-Lachaise, le mardi 8 avril, à 15 h 45.

Maïté Darrichon-Bufkens, Cédric Bufkens, 146, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris.

– Nancy, Noailles, Paris.

Après un courageux combat contre la maladie,

Benjamin CHAMPAGNAC

est mort le 1<sup>er</sup> avril 1997, à l'âge de quarante-sept ans.

De la part de : Edith et Jean-Claude Depoutot, leurs enfants et petits-enfants, Michèle et André Champagnac et leurs enfants, Bernard Chotin, Les familles Champagnac, Trouplin, Valmalle.

Les obsèques seront célébrées le lundi 7 avril, à 15 heures, au temple de Béthanie, 185, rue des Pyrénées, Paris-20<sup>e</sup>.

Selon sa volonté, il n'y aura pas de fleurs. Des dons peuvent être faits à l'Institut Pasteur, 25, rue du Docteur-Roux, Paris-15<sup>e</sup>.

– M<sup>me</sup> Liliane Halouze-Lamy, son épouse, Ses enfants et ses petits-enfants, Ses amis et alliés, ont la douleur de faire part du décès, survenu le 28 mars 1997, de

M. Bernard HALOUZE-LAMY,

emporté par la maladie à l'âge de soixante-douze ans.

– M<sup>me</sup> Geneviève Cheyssial, son épouse, M<sup>me</sup> Maryse Cheyssial, M. Attila Cheyssial, M. et M<sup>me</sup> Marc Cheyssial, ses neveux et petits-neveux, ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges CHEYSSIAL,

membre de l'Institut de France,

survenu à Paris, le 2 avril 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 5 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 bis, rue Legendre, Paris-17<sup>e</sup>.

43, avenue de Villiers, 75017 Paris.

– La Fondation Taylor a la douleur de faire part du décès de son président d'honneur,

Georges CHEYSSIAL,

artiste-peintre, membre de l'Institut,

survenu à Paris, le 2 avril 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 5 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 bis, rue Legendre, Paris-17<sup>e</sup>.

Fondation Taylor, 1, rue La Bruyère, 75009 Paris.

– M. Jean Cardot, président, M. Arnaud d'Hauterives, secrétaire perpétuel,

Et tous les membres de l'Académie des Beaux-Arts, ont la tristesse de faire part du décès de leur confrère

Georges CHEYSSIAL,

membre de l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut de France, officier de la Légion d'honneur, officier dans l'ordre des Arts et des Lettres,

survenu le 2 avril 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 5 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 bis, rue Legendre, Paris-17<sup>e</sup>, suivie de l'inhumation au cimetière de Beaulieu (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Académie des Beaux-Arts, 23, quai de Conti, 75006 Paris

– M<sup>me</sup> Micheline-Sophie Demarta, sa femme, Jean-Christophe et Nathalie Demarta, ses enfants, Olivia Demarta, sa petite-fille, Et toute sa famille, ont la peine de faire part du décès du

commandant e.r.

Franklin DEMARTA,

chevalier de la Légion d'honneur, médaille militaire, chevalier de l'ordre national du Mérite, croix de guerre TOE, croix de la valeur militaire, médaille des blessés,

survenu le 31 mars 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 5 avril, à 9 h 30, en l'église de Bailly (Yvelines).

– Paris, Chamalières.

Les anciennes élèves, Ses anciens collaborateurs et amis, ont la tristesse de faire part du décès de

Marie-Thérèse MONTAGNE,

directrice honoraire de l'Ecole de service social de la Cramif,

survenu le 16 mars 1997,

et gardent en mémoire son souvenir.

– Meylan (Isère).

Monique Machu, son épouse, Colette Guérente, sa sœur, Emmanuel et Bernard Machu, Pierre Machu, Didier Machu, ses enfants, Sylvain et Benoît Machu, ses petits-enfants, Ainsi que l'ensemble de ses parents et amis, ont la douleur de faire part du décès, survenu le 28 mars 1997, dans sa soixante-seizième année, de

Jean MACHU,

agrégé de l'Université, maître de conférences honoraire d'histoire contemporaine à l'université de Grenoble.

Il a fait don de son corps à la science.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5, avenue du Vercors, 38240 Meylan.

– M. et M<sup>me</sup> Pierre Vallée, ses parents, M. et M<sup>me</sup> Philippe Vallée, son frère et sa belle-sœur, M. Thierry Vallée, son neveu, M. et M<sup>me</sup> Philippe Jégo, sa nièce et son neveu, M<sup>me</sup> Jean Vallée, sa tante, Michel, Jacques et Clarisse Vallée, ses cousins, Le docteur Danielle Salson, Raphaël et Olivier, ses cousins,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Claude VALLÉE,

ancien président-directeur général de la société Carat Comecon Affichage, survenu à Paris, le 2 avril 1997, à l'âge de cinquante ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mardi 8 avril, à 11 heures, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, 2, place du Louvre, à Paris-1<sup>er</sup>.

46, rue Desbordes-Valmore, 75116 Paris. 89, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.

– Le groupe Carat France a la grande tristesse de faire part du décès de

M. Claude VALLÉE,

survenu le mercredi 2 avril 1997.

Successivement président fondateur de Comecon et président-directeur général de Carat Comecon Affichage, son professionnalisme, sa générosité et ses grandes qualités humaines resteront dans le cœur de tous les dirigeants et collaborateurs de Carat.

Conférences

Conférences de l'Etoile : Dieu en débat.

Trois mercredis de suite, à 20 h 30 :

– Le 7 mai 1997 « Dieu et la philosophie », avec Pierre Magnard, professeur, et Alain Honziaux, pasteur ;

– Le 14 mai, « Dieu et la science », avec Jean-Marie Pelt, professeur, et J.-C. Deroche, pasteur ;

– Le 21 mai : « Dieu et l'art », avec Didier Decoin, écrivain, et Laurent Gagnebin, pasteur.

Au temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris. Entrée libre, libre participation aux frais.

REPRODUCTION INTERDITE

# Le Monde INITIATIVES LOCALES

LES OFFRES D'EMPLOIS CADRES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Cadres Territoriaux

Ingénieurs et Informaticiens



Dans le cadre du développement de notre direction des Affaires Sociales, nous recherchons notre :

## Directeur de la Protection Sociale des Personnes Agées et Handicapées

Poste de catégorie A à pourvoir par voie de mutation ou de détachement (agent titulaire uniquement)

MISSION :

Au sein du secteur de la Vie Sociale du Conseil Général d'Indre et Loire, vous êtes l'animateur et le coordinateur de la Politique de Protection Sociale en faveur des Personnes Agées, Personnes Handicapées ainsi que de l'aide médicale dans notre département.

Bon spécialiste de l'Aide Sociale Générale et gestionnaire avisé, vous êtes responsable de votre budget qui recouvre l'ensemble des prestations issues de la décentralisation.

Vous êtes capable d'élaborer des politiques et de proposer des solutions alternatives dans le domaine des Personnes Agées et des Personnes Handicapées en prenant en compte des approches transversales et la mise en place de la Prestation Dépendance.

Garant de l'efficacité et de la cohésion de vos équipes auprès du Directeur Général Adjoint, vous responsabilisez vos collaborateurs et pratiquez une large délégation accompagnée d'un contrôle rigoureux.

Homme de consensus, vous valorisez l'image de marque de vos services auprès de la population, des élus et des partenaires, en utilisant au mieux les crédits qui vous sont alloués.

PROFIL :

Fonctionnaire d'Etat ou territorial, de formation supérieure complétée par un cursus dans les Affaires Sanitaires et Sociales, vous maîtrisez parfaitement la fonction car vous êtes déjà un professionnel pouvant attester d'une expérience probante et reconnue au service d'une collectivité ou d'une administration.

Adresser candidature (lettre manuscrite, C.V., photographie, copie du dernier arrêté d'échelon, copie des trois dernières fiches de notation) à notre Conseil :

Jacques SKOWRON Consultants - 20, rue d'Aumale - 75009 PARIS - Tél. 01.45.96.36.60

LAVAL-TECHNOPOLE

recherche un

# Délégué

Le Pays de Laval met en œuvre une stratégie de prospection, d'accueil et d'animation d'activités technologiques et scientifiques autour de trois pôles de compétences préalablement identifiés :

- Ultra-propre industriel, environnement et sécurité alimentaire.
- Informatique embarquée, systèmes et réseaux de communication.
- Comptabilité et protection électromécanique.

Pour conduire les actions arrêtées par l'Association «Laval-Technopole», il s'avère nécessaire de la doter des services d'un Délégué, qui d'un niveau ingénieur (formation technique et scientifique), devra :

- Disposer de véritables capacités relationnelles. Il aura à assurer un rôle d'animateur et de coordinateur des compétences déjà existantes au sein des différentes institutions locales et à initier des actions de prospection ou de détection de projets technologiques,
- justifier d'une expérience professionnelle en entreprise dans les domaines du management et du commercial,
- être parfaitement bilingue (anglais de bon niveau),
- avoir une connaissance minimale des pôles technologiques à développer, (particulièrement du premier),
- posséder des compétences en gestion de projets,
- être en mesure d'assurer des actions de prospection.

Une bonne connaissance du milieu des Collectivités Locales sera un atout.

Adresser votre candidature pour le 20 avril 1997 à :  
**Monsieur le Président de l'Association LAVAL-TECHNOPOLE**  
 Communauté de Communes du Pays de LAVAL  
 Immeuble de Saint-Louis - BP 0809 - 53008 LAVAL Cedex



**L**ES projecteurs de l'actualité braqués sur Rancho Santa Fe depuis la découverte, le 26 mars, des corps de trente-neuf membres de la secte de la Porte du Paradis se sont éteints.

L'enquête est terminée. A vrai dire, elle n'a jamais réellement commencé. Tout est simple, apparemment si simple, dans ce suicide collectif. Trente-neuf hommes et femmes qui décident de partir ensemble, vers une destination cosmique qu'ils sont seuls à connaître. Une mort impénétrable, propre et silencieuse. Pas de sang, pas de drame. Des corps paisibles, vêtus à l'identique, aseptisés, certains rendus stériles, alignés comme sur les rayons d'une grande surface. Pas de « crime », donc pas de coupable à rechercher, pas d'explication rationnelle à formuler : des « fous », voilà tout.

Désœuvrés, les policiers californiens ferment le dossier, avec la conviction – peut-être hâtive – que ce simple fait divers aux proportions monstrueuses a réuni tous les membres du groupe, enrayant de facto l'épidémie. La secte de la Porte du paradis s'est éteinte d'elle-même, comme on le dit des actions judiciaires. D'ailleurs, pour effacer ce mauvais souvenir, des hommes d'affaires locaux ont proposé de racheter la propriété, pour qu'elle soit rasée : surtout, ne laisser dans ce lotissement résidentiel aucun stigmate risquant de faire baisser le prix des propriétés environnantes.

« Do », surnom du « gourou » Marshall Applewhite, et ses fidèles représentaient une « bavure », qu'il faut effacer pour que ce coin de paradis californien retrouve son aspect de carte postale ensoleillée. Dans quelques semaines, la comète de Hale-Bopp aura perdu de sa brillance, elle se sera noyée dans le firmament, entraînant dans son sillage l'illusion du vaisseau spatial dans lequel les « âmes perdues » de la Porte du paradis prétendaient monter, en se débarrassant de leur enveloppe humaine. Une parenthèse ? D'anciens membres de la secte affirment que les graines semées par le « Messie » Applewhite n'ont pas fini de germer : plusieurs dizaines de convertis n'auraient pas forcément renoncé à entreprendre le « grand voyage ».

Mais il y a plus qu'un macabre décompte : l'empreinte laissée dans la conscience collective de l'Amérique, le traumatisme infligé à une certaine idée de la normalité, aux certitudes du « rêve américain », pourraient être plus profonds qu'il n'y paraît. Comme si l'horreur californienne n'était que l'excroissance d'un malaise national. Car l'enquête et les corps enterrés, les questions demeurent : par quel lavage de cerveau, quel cheminement aberrant de l'esprit, ces vingt et une femmes et dix-huit hommes ont-ils pu croire qu'en figurant dans une version funeste de *Rencontres du troisième type* ou de *Star Trek*, ils atteindraient une vie meilleure, « un niveau supérieur » ?

En échange de quelles compensations psychologiques ont-ils accepté ce processus de désincarnation progressive visant à éradiquer les liens familiaux, l'instinct de possession, les pulsions sexuelles ? Combien de gens si « ordinaires » se dissimulent parmi les relations, les voisins de chacun ? Les suicidés de Californie n'étaient pas des marginaux, mais des gens souriants, réputés « équilibrés ». Ils portaient des chaussures Nike immaculées comme des millions

# Les âmes perdues de la Porte du paradis

d'Américains, habitaient dans une villa luxueuse, et – métier *high-tech* par excellence – créaient des sites sur Internet.

Sont-ils nombreux les adeptes de cette philosophie empruntant aux croyances millénaristes, à une lecture mystique et sélective de l'héritage de la chrétienté, revue et corrigée par la science-fiction ? Comment savoir, dans un pays qui compterait entre deux mille et trois mille groupes religieux, dont une bonne centaine croient dur comme fer au rôle messianique des soucoupes volantes ? « *La vie terrestre est fondamentalement corrompue par le mal, la civilisation est condamnée, l'apocalypse approche ; seuls une minorité d'élus, choisis par le « niveau au-dessus des hommes» seront sauvés : ils quitteront leurs corps, ces conteneurs temporaires de l'âme, embarqueront dans un ovni, et seront réincarnés sur une autre planète.* » C'est « Do » et sa compagne « Ti », Bonnie Lu Trusdale Nettles, décédée en 1985 mais dont l'« esprit » perdure, qui enseignent cette bonne parole.

« **D**O » est un extraterrestre. Au commencement, il y avait Jésus, également appelé « le Capitaine ». Les hommes l'ont tué. « Do » et « Ti » lui ont succédé. Ce sont eux, les « deux témoins » dont parle l'Apocalypse de saint Jean, les détenteurs du savoir gnostique. En septembre 1996, Steven et Yvonne McCurdy-Hill ont quitté leur domicile de Cincinnati, dans l'Ohio, et sont partis rejoindre la secte. C'est Steven, passionné de science-fiction, qui, sur Internet, tomba sur le site de Heaven's Gate (la Porte du paradis). L'« appel » est irrésistible : ils abandonnent leurs cinq enfants, leur métier, leurs amis. Steven ne restera pas à Rancho Santa Fe, mais

**Marshall Applewhite le reconnaissait : « Selon des standards sociaux, psychiatriques, médicaux et religieux, nous avons perdu depuis longtemps notre santé mentale »**

Yvonne succombera au magnétisme de « Do », et elle mourra.

En 1975, David Geoffrey Moore était un adolescent peu sûr de lui. A San Francisco, il assiste à une réunion d'un groupe mystérieux, dont les membres croient que des ovnis règlent leur destin. Il les suit. Nancie, sa mère, le cherchera pendant vingt ans et finira par le retrouver : David a l'air « calme, rationnel, heureux ». Et John Craig, cet homme d'affaires prospère, père de six enfants, qui vit à Durango, dans le Colorado ? En 1975, il reçoit la visite d'un vieil ami, qui lui parle de l'enseignement des chefs de la « secte des ovnis », « Do » et « Ti » qui, à l'époque, se font appeler « Bo » et « Peep ». Une semaine plus tard, John an-

nonce à sa femme Mary-Ann qu'il se rend à Denver, pour affaires. Mais il a rendez-vous avec « Do », et tire brutalement un trait sur son épouse, ses enfants, sa vie. Jacqueline Leonard, une grand-mère de soixante-douze ans ; Jeffrey Howard Lewis, le fan du groupe rock Grateful Dead ; Susan Frances Strom, la fille d'un juge fédéral, d'autres...

Des âges, des milieux sociaux et des histoires personnelles différents, avec cependant une caractéristique commune : tous semblent avoir traversé, à un moment de leur vie, un passage à vide, lequel coïncide avec une rencontre avec « Do » ou avec son message. La fascination est totale : « Do » est un manipulateur d'âmes. Dans sa première vie, Marshall Applewhite était un homme sain de corps et d'esprit. Du moins en apparence. Enfant, il voulait imiter son père, un prédicateur presbytérien. Marshall suivra un temps l'enseignement du séminaire de Richmond, en Virginie, avant de s'apercevoir que sa vraie passion est la musique.

Il se marie dans les années 70, devient père de deux enfants. Unanimement apprécié et profondément religieux, il enseigne la musique dans une école catholique, conduit les chœurs dans les églises épiscopaliennes, chante à l'Opéra de Houston. Mais celui qui va devenir « Do » est secrètement rongé de l'intérieur par une homosexualité qu'il n'assume pas. Il a des aventures masculines, se fait renvoyer de plusieurs emplois, devient déprimé, honteux, et commence à entendre des voix. En 1971, Marshall Applewhite consulte dans un hôpital psychiatrique de Houston.

C'est là qu'il rencontre une infirmière, Bonnie Lu Nettles. Le coup de foudre, si l'on peut dire, est mu-

Etats-Unis. « Ti » vend des consultations d'astrologie, une sorte de salmigondis mêlant chrétienté, paganisme et science-fiction. Ils vivent dans des motels, souvent quittés à la cloche de bois. En 1974, « Do » fera quatre mois de prison pour avoir volé une voiture de location. Mais, peu à peu, leur message rencontre un écho. C'est l'époque du new-age, et les hippies prennent encore la route, à la recherche de réponses que ne leur donne pas la société de consommation.

**La police a refermé le dossier : pas de crime, donc pas de coupable à rechercher, pas d'explication rationnelle à formuler. Des « fous », voilà tout**

En septembre 1975, à Waldport, dans l'Oregon, quelque cent cinquante personnes assisteront à la conférence donnée par « les deux » sur le « message des ovnis ». Une vingtaine d'auditeurs rejoignent ce qui est déjà un embryon de secte. Dans le Colorado, quatre cents spectateurs attendront en vain un vaisseau extraterrestre... On se moque alors de « Do » et de « Ti », mais les rires vont cesser, au fur et à mesure des disparitions soudaines. La secte va connaître toutes sortes d'évolutions, passant d'un mode « survivaliste » dans les bois, à des camps de toile, puis à la luxueuse villa californienne.

Marshall Applewhite s'enferme dans un univers mental de plus en plus paranoïaque, qui le met hors d'atteinte du commun des mortels : « Selon des standards sociaux, psychiatriques, médicaux et religieux, reconnaît-il, nous avons perdu depuis longtemps notre santé mentale. » Peu importe, puisque le monde extérieur ne « sait » pas. Les nouveaux convertis doivent accepter une relation exclusive avec la Porte du paradis. A Rancho Santa Fe, une discipline implacable rythme la vie de la secte. Chaque membre est flanqué en permanence d'un « double », chargé de le remettre dans le droit chemin : toute initiative individuelle, toute recherche d'identité, par la pensée, le sexe, le comportement, est bannie.

Une cloche sonne à intervalles réguliers, pour que tout individu, par une sorte de recyclage mental, se dédie au seul destin collectif. L'endoctrinement est total, mais

c'est le prix à payer pour accéder au « niveau supérieur ». Dans le voisinage, ces « moines » aux cheveux courts et aux pyjamas noirs de Vietnams inquiètent un peu, mais leur comportement est sans reproche et leurs références professionnelles sont impeccables : les consultants de la société Higher Source (« Source supérieure ») sont extrêmement compétents pour guider leurs clients dans le cyberspace.

Ces derniers ne savent pas forcément que cette expertise et cette créativité sur Internet sont également au service du site Heaven's Gate, lequel sert à faire du prosélytisme pour la secte du même nom. Une chose est sûre : quiconque a l'habitude du Net et s'intéresse particulièrement à certains sites ésotériques ne peut ignorer l'existence de la Porte du paradis et son message de mort. Rien d'étonnant donc si le suicide collectif de Rancho Santa Fe a fait rebondir le débat sur la nécessité de réglementer Internet.

En 1996, le Congrès américain a adopté à la va-vite le Communications Decency Act, qui institue des peines criminelles à l'encontre de quiconque aura placé sur le Net des textes ou des images indécentes. La Cour suprême doit prochainement se prononcer à ce sujet, et son jugement, qui confirmera ou invalidera la réglementation du dialogue électronique, est à l'avance qualifiée d'« historique ». En attendant, certains commentateurs ont succombé à la tentation de rejeter la responsabilité de l'hécatombe californienne sur l'agora virtuelle.

**O**R le coupable n'est pas le message, mais bien le message et, au-delà, le vide que celui-ci prétend combler. Ce n'est pas grâce à Internet que « Do » et « Ti » ont recruté leurs premiers disciples, mais en distribuant des prospectus. Face au drame de Rancho Santa Fe, deux réactions se manifestent : celle, rassurante, qui se borne à constater que les hommes succombent parfois à des accès de folie collective, en obéissant à un gourou particulièrement charismatique. L'autre approche, religieuse, revient à souligner le déclin des Eglises traditionnelles : le peu d'ardeur dont elles feraient preuve pour rappeler les exigences de la foi ferait le lit des groupuscules paranoïaques.

L'homme qui ne croit plus en Dieu, soulignait le romancier et poète anglais Gilbert Keith Chesterton, ne croit plus en rien, et il est prêt à croire à n'importe quoi. « Do » et « Ti » étaient bien, pour l'Amérique, les messagers de l'Apocalypse : comment admettre que le « meilleur pays du monde », l'un des plus religieux aussi, ait pu engendrer un tel dysfonctionnement ?

## Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Telex : 206 806 F  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Communauté de destin

HELMUT KOHL est un homme de tradition. Tous les ans à Pâques, il se soumet à une brève cure d'amai-griement dans la région de Salzbourg et tous les ans, sur son lieu de villégiature, il accorde un entretien à une chaîne de télévision allemande pour faire un point politique. En cette année électorale, il avait promis d'annoncer ses intentions pour les législatives de 1998. Jeudi 3 avril, jour de son soixante-septième anniversaire, il a donc tenu ses promesses et annoncé, sans surprise, qu'il briguerait un cinquième mandat.

C'est l'inverse qui aurait provoqué l'étonnement. Pis, un tremblement de terre dans les chancelleries européennes, notamment à Paris. Toutefois, depuis quelques temps déjà, devant Jacques Chirac, le chancelier n'avait guère laissé planer de doutes sur le sens de sa décision. Certes rien n'est encore joué et l'expérience de ces dernières décennies montre que la coopération franco-allemande s'est accommodée au sommet de « couples » a priori fort mal assortis. Mais Helmut Kohl occupe depuis plus de quatorze ans une telle place en Europe et même dans la vie politique intérieure française que l'annonce de sa retraite aurait ébranlé les convictions les mieux ancrées. L'Allemagne a été au centre de tous les grands débats français sur l'Europe au cours des dernières années, qu'elle soit une référence pour les pro-européens ou un repoussoir pour les eurosceptiques.

Au fil des rencontres, le chancelier avait noué avec François Mitterrand une complicité que n'a pas immédiatement retrouvée le nouveau président de la République. Après quelques hésitations et quelques œillades en direction de Londres, Jacques Chirac s'est vite convaincu que la France ne pouvait mener une politique étrangère quelque peu ambitieuse sans le concours de Bonn. Pour obtenir le soutien de l'Allemagne, il y avait un prix à payer. La discipline budgétaire est peut-être affaire de bonne gestion, elle est aussi une nécessité imposée par la volonté partagée de créer la monnaie unique en 1999. Dans les deux autres grands domaines concernés par le traité de Maastricht, la politique extérieure et de sécurité commune d'une part, les affaires intérieures (justice, police, immigration...) d'autre part, une entente étroite entre les deux pays est tout aussi indispensable pour surmonter les réticences de nos partenaires, à plus forte raison pour contourner l'obstacle britannique. Ce n'est pas un gage de succès, c'est une condition indispensable.

Cette coopération de raison n'efface pas les différends. Les intérêts de l'Allemagne et de la France ne concordent pas toujours ; leur vision même de l'Europe non plus. La première privilégie toujours un ensemble fédéral, havre du libre-échange et de la concorde sociale ; la seconde, une alliance de nations, prêtes à jouer un rôle dans les affaires du monde. Mais Helmut Kohl reste le symbole d'une communauté de destin.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhormeau, Robert Solé  
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre

Directeur artistique : Dominique Roynette

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».

Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,

Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,

Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

## Agitation à Madagascar

AU MOMENT même où, en Indochine, la situation paraît évoluer vers le stade plus satisfaisant des négociations, les dramatiques événements de Madagascar attirent l'attention sur un autre point de l'Union française.

La coïncidence de ces deux affaires n'est peut-être pas un pur hasard. Dans la mesure où les événements de Madagascar sont le résultat d'un malaise économique et politique inévitable quand il s'agit de passer du stade colonial à celui d'une pleine collaboration entre les territoires d'outre-mer et de la métropole, leur origine est commune à plusieurs pays de l'Union française.

Le malaise indiscutablement existe. La colonie souffre depuis la guerre d'une pénurie sérieuse d'objets de consommation ; son outillage n'a pu être renouvelé. Peut-être aussi ne tire-t-elle pas

tout le bénéfice qu'elle pouvait attendre de l'exportation de produits de consommation mondiale.

Mais son relèvement a encore été retardé par l'abolition du travail obligatoire, abolition dont nul ne songerait à contester le caractère humain et légitime, mais dont l'application sans aucune transition n'a pas manqué d'avoir de très sérieuses répercussions sur l'économie du pays.

Pour mettre fin aux troubles sociaux nés de cet état de choses, il était inévitable que quelques malades fussent commises. Il n'est pas douteux qu'elles ont fourni le prétexte à une agitation politique. Mais affirmer, comme le font certains agitateurs, que le seul remède est le séparatisme est une conclusion que rien ne justifie.

E. Sablier

(5 avril 1947.)

## Le Monde SUR TOUTS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfiches du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE  
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

## Les incertitudes de la succession en Chine

L'ÉTAT de grâce, si tant est qu'il y en eût un, n'aura pas duré cent jours pour Jiang Zemin, le successeur de Deng Xiaoping. Guère plus d'un mois après les funérailles du patriarche, les ennuis surgissent pour lui, qu'il s'agisse de la question de la démocratisation du régime, de celle du partage des rôles politiques à sa tête ou de celle, ultra-sensible, des relations de Pékin avec le reste du pays, en particulier ses marches rétives. Le premier coup de semonce est venu le jour même des obsèques de Deng, avec les attentats à la bombe dans des autobus d'Urumqi, le chef-lieu de la province musulmane du Xinjiang. Les incidents furent bientôt suivis de deux actions similaires, non revendiquées, à Pékin.

Mais des « pétards » autrement plus sérieux sont en train d'explorer sur le chemin de M. Jiang. La question de savoir sous quel régime la Chine d'après Deng doit se gouverner s'est manifestée en premier lieu par une lettre, qui a circulé à Hongkong mais aussi sur le

continent, attribuée à Zhao Ziyang, ex-dauphin du patriarche que M. Jiang remplaça lors de sa disgrâce, en 1989. M. Zhao, qui, à soixante-dix-huit ans, ne détient plus aucun titre officiel mais est resté membre du Parti communiste, propose en quelque sorte, dans le document qui lui est prêté, ses services à la République populaire. Et surtout, il relance l'idée d'une réforme du système politique, qu'il n'avait pu mener à bien du temps où il était au pouvoir, entre 1987 et 1989.

Le cas de figure évoque irrésistiblement celui de la mort de Mao en 1976. M. Zhao a un an de plus que Deng Xiaoping à l'époque. Comme lui, il effectue ce qui peut être une « traversée du désert ». L'ex-secrétaire général du Parti communiste estime en particulier nécessaire de renoncer à la formule inventée par Deng pour organiser sa succession. Cette formule veut que M. Jiang soit « le noyau » d'une direction collective incarnant la troisième génération des dirigeants de la Chine populaire. Eli-

miner ces connotations à la fois staliniennes dans la forme et impériales dans l'intention permettrait, dit encore M. Zhao ou ceux qui écrivent en son nom, d'échapper au risque de « culte de la personnalité ». La lettre de M. Zhao est-elle authentique ? Les autorités, mal assurées, répondent que non. Ce n'est pas le plus important.

## LA FORMULE DU « NOYAU »

Si c'est un faux, il traduit un état d'esprit rebelle dans une fraction de l'appareil. M. Zhao, dont les faits et gestes sont soumis au contrôle du parti depuis qu'il a perdu le pouvoir, n'est pas en mesure d'en démentir la paternité. Il avait été vu en public pour la dernière fois dans la nuit du 19 au 20 mai 1989. Il s'était alors rendu, les larmes aux yeux, sur une place Tiananmen encore envahie par les étudiants en grève de la faim, pour les implorer d'évacuer les lieux.

On n'avait appris que plus tard que M. Zhao venait de perdre le pouvoir dans un vote secret du comité permanent du bureau politique du parti. Un autre « grand chambellan » avait joué un rôle crucial et trouble dans cette affaire : Qiao Shi, longtemps chef des polices du régime. M. Qiao s'était refusé à la fois à soutenir ou à condamner M. Zhao. Manière, déjà, de « marquer une différence ». Est-ce un hasard si c'est à Paris que ce même Qiao Shi, aujourd'hui numéro trois du régime et président de ce qui se veut le Parlement chinois, joue les excentriques de la politique chinoise ? A l'occasion de son séjour en France, il vient de lancer un petit pavé dans la mare qui confirme que la bataille pour la succession réelle de Deng commence à mûrir.

Dans une entrevue au Figaro, publiée le jeudi 3 avril - mais, surtout, diffusée par la presse officielle chinoise avant même sa publication -, il a émis la prétention d'avoir son mot à dire sur les affaires militaires. C'est-à-dire celles de Jiang Zemin, qui cumule ses fonctions de chef de l'Etat et du parti avec celles, bien plus importantes encore, de président de la commission militaire du comité central.

M. Qiao a formulé cette réflexion de manière « constitutionnellement correcte », sans avoir trop l'air d'empiéter sur le terrain du chef en titre. Il n'empêche : il a, pour faire bonne mesure, « oublié » de rappeler la formule du « noyau », qui, désormais, fait figure de signe de ralliement. M. Jiang tient pourtant tout particulièrement à son rôle de patron de l'armée. Il vient de faire adopter une loi lui donnant de larges pouvoirs militaires en cas de troubles intérieurs ou en cas de « nécessité », réelle ou supposée, d'intervenir à Hongkong ou contre Taïwan. M. Qiao passe, lui, pour souhaiter un certain degré d'institutionnalisation de la vie politique, dans l'idée que les règnes purement personnels appartiennent à un âge révolu. Plutôt qu'un « démocrate », il est un émule de l'ex-premier ministre de Singapour, Lee Kuan Yew. Ce qui suggère qu'il ne songerait à remplacer le « calife » que si celui-ci se révélait réellement trop faible pour régner.

La prestation de M. Qiao en France, telle qu'elle a été montrée à la population chinoise, n'en laisse pas moins présager des tiraillements à la tête du régime dans les mois qui viennent, pour une raison en soi suffisante : les préparatifs battent déjà leur plein pour le quinzième congrès du Parti communiste, messe rituelle organisée tous les cinq ans, qui se tiendra à l'automne. L'après-Deng est encore loin d'être stabilisé.

Francis Deron

## Détournement par Mario Debaene



## Les malentendus de l'Europe sociale

Suite de la première page

En fait, croire que l'Europe sociale aurait pu empêcher cette fermeture, ou une autre, relève de l'illusion ou, pis, de l'incantation. Non seulement cela reviendrait à réclamer de Bruxelles davantage de protection que n'accorde chacun des droits nationaux, mais cela supposerait une addition de directives qui feraient sombrer la construction européenne dans une redoutable dérive bureaucratique. La diversité des situations selon les pays membres, façonnées par l'histoire, la culture, les différences législatives et, bien entendu, conditionnées par l'état variable des performances économiques, rendrait l'exercice impossible, voire dangereux. Sous la contrainte d'un carcan rigide, les plus forts s'en sortiraient sûrement mieux que les plus faibles, les handicaps de ces derniers en seraient même aggravés. Entre le Nord et le Sud, la recherche d'équilibres passe aussi par l'usage réfléchi d'avantages concurrentiels susceptibles d'accélérer le développement.

Il est, en revanche, tout à fait logique de voir les syndicats se saisir de cette aspiration et tenter d'en faire un levier pour organiser une

« Europe des travailleurs ». Mo-destes peut-être, la première euro-grève, la première euro-manifestation et, maintenant, la première démarche euro-judiciaire, ont néanmoins une valeur symbolique qui dépasse le seul cas de Renault. Chacun a pu prendre la mesure des limites de l'action syndicale cantonnée dans ses frontières et qui n'a pas intégré la stratégie de groupes multinationaux. Il faudra bien des concertations pour qu'émergent des pratiques et des objectifs communs. Sans les partenaires sociaux européens, l'Europe sociale demeurera l'Arlésienne, motif de toutes les frustrations, autant pour les anti-maastrichiens que pour les européens convaincus.

La construction d'une Europe sociale par la voie réglementaire ne peut être ensuite que lente et ne peut se réaliser qu'a minima. Son sort se rapproche de celui du BIT (Bureau international du travail), conduit à définir patiemment les normes applicables à tous les pays depuis la fin de la première guerre mondiale... Dans cette longue quête, en effet, il ne peut y avoir de place que pour ce que l'on nomme les droits fondamentaux, de portée générale, qui sont autant de préceptes larges. Regardée comme un but, l'harmonisation des droits sociaux doit s'accompagner de précautions pour ne pas heurter ou déstabiliser des systèmes institutionnels, des pratiques ou des références nationales. En soi, l'attitude de la Grande-Bretagne, qui s'obstine à ne pas signer la charte commu-

nautaire des droits sociaux de 1989, freine déjà la marche.

Dès lors, il n'y a rien de surprenant à ce que la trentaine de directives adoptées au cours des douze dernières années aient porté sur les conditions d'hygiène et de sécurité, sur le travail de nuit, celui des femmes puis des enfants. On ne peut pas s'étonner non plus que la durée de travail hebdomadaire maximale ait été fixée à quarante-huit heures, ou que le congé parental vienne à peine d'être instauré. A ce rythme, il devient hypothétique que l'Europe sociale corresponde un jour aux espérances qui sont placées en elle dans des moments de tension comme ceux provoqués par les salariaires de Vilvorde.

## LES VRAIS DÉFIS

Il ne faudrait pas en conclure que tous les efforts sont vains. L'enjeu est précisément de sauver un modèle social européen, hétérogène certes, mais qui participe de l'identité d'un continent. Or, si celui-ci se trouve au cœur de l'idée européenne elle-même, c'est aussi lui qui est placé en position de plus grand danger. Il est aujourd'hui appelé à changer, sous peine d'être emporté par la vague libérale.

Voilà les vrais défis. Toutes précautions prises, c'est bien une partie de ce genre qui est en train de se jouer en Allemagne depuis que le patronat tente d'assouplir un ensemble de règles jugées rigides et que le syndicalisme lui oppose l'alternative de la réforme. Dans des pays européens globalement d'inspiration social-démocrate,

qui ont pour la plupart érigé la négociation centralisée en principe de fonctionnement, la revendication de la flexibilité, justifiée par la mondialisation, oblige à s'adapter. La décentralisation devient une nécessité, tandis que le travail éclate. La modernisation, à son tour, implique d'imaginer d'autres modes de régulation sociale pour la maîtriser, comme le souligne le livre rédigé sous la direction de Danielle Kaisergruber, à la suite d'une enquête menée auprès des partenaires sociaux de six Etats membres (*Négocier la flexibilité*, Bernard Brunhes Consultants, Éditions de l'organisation).

Dans ce contexte, l'Europe sociale se conçoit différemment. Sa mise au point, si délicate, ne se comprend plus seulement comme le moyen de construire un édifice commun de protection optimal. Il doit préserver les valeurs d'un modèle social et, surtout, le faire évoluer pour en faire un outil de cohésion et un instrument d'adaptation performant. Une rude tâche qui n'a rien à voir avec le dossier de Renault-Vilvorde, mais qui justifie la déclaration pour une Europe civile et sociale, lancée à l'initiative de Frédéric Pascal, président de la Fonda (Fondation pour la vie associative), et de Jean-Baptiste de Foucauld, ancien commissaire au Plan et rapporteur du comité des sages réuni par la Commission européenne. La question sociale se confond alors avec le projet de société. Il réclame la participation, active et politique, des citoyens.

Alain Lebaube



# Hôpitaux rêvés, hôpitaux réels

par Philippe Mossé

LES hôpitaux et leurs personnels sont entrés dans une ère étrange que l'on pourrait qualifier de « modernité subie ». Réduction des moyens et création d'activités nouvelles, apparente résignation collective et sporadiques flambées revendicatives, négociation centralisée et marchandages localisés : autant de tensions caractéristiques d'une période qui ne peut être que transitoire.

Pour sortir de cet état de conflits chroniques dont la diversité des enjeux, plus qu'une hypothétique démobilité, retarde l'entrée dans une phase aiguë, il faut d'abord essayer de parler clair.

N'en déplaise aux tenants de la « pensée unique », les réformes s'inscrivent bien dans une démarche dont les attendus sont plus financiers qu'économiques ou sociaux. Si les promoteurs de ces réformes qualifient de « résistances au changement » les difficultés qu'ils rencontrent, on ne peut réduire le jeu actuel à une querelle entre des anciens, défenseurs acharnés du *statu quo*, et des modernes. En réalité, la rationalisation en cours ne se heurte pas tant à des résistances qu'à une diversité des représentations de ce que les hôpitaux devraient être.

Face à cette diversité, les réformes actuelles tentent explicitement d'importer dans les organisations hospitalières des recettes qui auraient fait leurs preuves dans le domaine industriel et marchand (relation clients-fournisseurs, comptabilité analytique, recours à la sous-traitance, projet d'entreprise, démarche qualité, etc.). Mais comme l'application de ces techniques n'est pas assurée dans les hôpitaux tels qu'ils sont, ces mêmes réformes tendent à les convertir à l'idéologie entrepreneuriale. La logique privilégiée pour conduire le changement consiste à adapter les hôpitaux aux outils de gestion, alors

que l'inverse est non seulement souhaitable mais possible.

N'en déplaise, cette fois, aux pourfendeurs de la pensée unique, parler clair ne conduit pas à nier l'importance de l'outil gestionnaire ni même la nécessité de se plier à sa rigueur. C'est, en revanche, affirmer que la logique gestionnaire peut, et doit, intégrer missions sociales et fonctions sanitaires pour avoir quelques chances d'améliorer l'efficacité de l'hôpital.

Sur cet objectif, un consensus peut s'établir, mais il n'est malheureusement pas suffisant. Il existe en effet plusieurs conceptions de l'efficacité (sociale, médicale, économique, etc.) qui sont d'autant plus fortement antagonistes qu'elles ne sont pas reconnues ou identifiées comme telles. La difficulté consiste donc à rendre compatibles des conceptions et des objectifs divers.

Pour sortir de cette difficulté, certains pays ont opté pour des changements radicaux. Victimes de l'air du temps, ils ont le plus souvent misé sur l'introduction d'un libéralisme assumé. En France, après une période de très forte croissance, tout aujourd'hui semble converger vers la stratégie de la peau de chagrin.

Dans ce contexte, les différents acteurs de l'hôpital cherchent, chacun avec ses moyens propres, à retrouver un peu de l'autonomie que la contrainte budgétaire a peu à peu érodée. Dans cette course à la captation de ressources complémentaires, la capacité à jouer du couple privé-public et de la tension entre l'intra et l'extrahospitalier se révèle décisive.

Cette capacité, dont les conséquences sont, par définition, non maîtrisables, n'est pas équitablement répartie. De plus, elle dépend autant des complicités entre offreurs que des besoins des patients ou des populations. C'est ainsi que, par le jeu des marges de manœuvre

saies et des avantages concédés, se créent des inégalités et des injustices. On assiste donc moins à un repli quantitatif de l'hôpital sur lui-même qu'à une redéfinition qualitative de ses interventions.

Accompagnant cette évolution, la fonction de l'hôpital se modifie pour répondre techniquement à des demandes toujours plus médicalisées, alors que les besoins sont indissociablement sociaux et médicaux.

Lorsque le séjour pouvait durer en moyenne deux semaines, c'est dans les interstices définis par le rythme du traitement que se glissait le temps de la prise en charge « globale » et médico-sociale. Maintenant que les durées de séjour sont réduites au minimum nécessaire à la mise en place d'une thérapeutique, les données sont fondamentalement changées.

Pour être efficace, l'intervention médico-sociale auprès des personnes hospitalisées doit donc désormais se dérouler essentiellement au-delà de l'espace et du temps de l'hospitalisation. Elle doit aussi s'ouvrir sur des collaborations avec des intervenants, parfois éloignés de la pratique médicale, et qui relèvent de la sphère du social au sens large.

Si l'hôpital est le théâtre et l'acteur d'une ouverture spectaculaire, la maîtrise implique de veiller à ses retombées sociales. A l'intérieur de l'hôpital, les personnels sont amenés à se mobiliser, dans un contexte rendu fragile non seulement par la raréfaction des ressources mais surtout par les forces centrifuges qui

s'exercent sur l'organisation hospitalière. La période actuelle se caractérise par le ralentissement des recrutements sur statuts salariés traditionnels, et par le développement massif des formes dites atypiques d'emploi : contrats à durée déterminée (CDD), notamment dans le secteur privé, ou contrats emploi-solidarité (CES) dans le pu-

ment pour but de favoriser l'expression et le partage de la décision. Ici encore, la tentation est grande de suivre l'exemple du secteur marchand, mais rares sont les entreprises dont l'organisation et l'efficacité reposent sur la coordination de plus de 150 professions.

Sans doute serait-il temps de freiner quelque peu l'empilage et l'en-

La logique privilégiée pour conduire le changement consiste à adapter les hôpitaux aux outils de gestion alors que l'inverse est non seulement souhaitable mais possible

blic ou le non-lucrative. De plus, avec le développement de la sous-traitance, nombre de personnes travaillant physiquement dans les sites hospitaliers sont de plus en plus souvent employées par des entreprises extérieures.

Outre les problèmes de relations dans les équipes de soins, ces phénomènes entrent en contradiction avec la volonté de mettre en place des pratiques nouvelles qui demandent engagement à moyen terme, mobilisation et implication. C'est ainsi que le respect des équilibres budgétaires à court terme contribue à mettre en péril l'homogénéité de l'hôpital et de ses personnels.

Certes, les réformes mises en place depuis 1991 avaient précisé-

tre croissement d'instances et d'organes de consultation. La quantité des structures de dialogue ne peut indéfiniment remplacer leur qualité. Faute de quoi les frustrations seront à la mesure des espoirs des acteurs collectifs ou individuels qui auront joué le jeu.

Le « projet d'établissement » que la loi de réforme hospitalière de juillet 1991 a mis en exergue constituait un outil adapté. Encore fallait-il le concevoir comme transversal par rapport aux professions représentées à l'hôpital et non pas comme soumis majoritairement à l'une ou l'autre.

Mais les ordonnances d'avril 1996 viennent à nouveau changer les règles du jeu avant que les précédentes aient vraiment eu le temps

de faire leurs preuves. Elles mettent en place une nouvelle procédure d'engagement. Entre chaque établissement et « son » Agence régionale de l'hospitalisation, sous la forme de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens. Alliée à la « procédure d'accréditation », qui nécessitera la définition de critères et de normes de qualité tant soit peu standardisés, la contractualisation vient ainsi percuter la logique de projet.

L'hôpital, intentionnellement ou non, est destiné à être le protagoniste d'un réseau d'offres médicale, médico-sociale et sociale. Dans ces conditions, les « démarches qualité » qui ne feraient que satisfaire à des critères centrés sur l'institution n'auraient au mieux qu'une utilité limitée. Le risque collectif, social, serait alors que les hôpitaux soient encouragés à externaliser leur « non-qualité » vers d'autres éléments du système de soins, tout en répondant aux exigences des audits, accréditations, ou autorisations.

Pour éviter cette dérive, l'évaluation, la gestion et l'ensemble de la régulation devront s'inscrire dans les espaces réels au sein desquels les hôpitaux se déploient et non dans celui, modélisé, dans lequel on aimerait qu'ils se rationalisent.

**Philippe Mossé** est économiste, chargé de recherches au Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST-CNRS) à Aix-en-Provence.

## Maux d'ordre

par Didier Sicard

QUELQUES draps de couleur jaune signalent depuis trois semaines dans les villes universitaires de France la présence d'un CHU en grève. Comme si ces drapeaux de la souffrance exhibaient publiquement celle des malades ! Eux qui aimeraient tant faire grève de leur douleur. Sur ces linges sont écrits des mots d'ordre qui viennent à leur secours « convention = prison de la Santé », « malades en mai soignés en novembre », « nous luttons pour votre santé... ».

Mais les malades sont de mauvais citoyens. Ils n'aiment pas trop que l'on se mobilise pour leurs in-

Le mythe qu'il faut toujours dépenser plus pour mieux soigner repose sur un fantasme

terêts. Ils préfèrent que les médecins soient plus silencieux, plus attentifs, plus présents, pas dans les cohortes de semi-remorques des routiers, les trains des cheminots ou les soutes d'employés de compagnies aériennes, de ceux qui choisissent cette forme de lutte parce que leur métier n'est pas d'aider l'autre.

Les malades de l'hôpital public sont, au nom des grands principes, de la main sur le cœur, convoqués sur le lieu du duel pour qu'ils disent leur fierté d'être soignés par de futurs médecins si nobles et si courageux dans leur abnégation. Car enfin de quoi s'agit-il ? De refuser une convention médicale qui responsabilise collectivement les médecins dans leur projet de mieux soigner moins cher, en un mot de faire preuve de plus de discernement.

Le mythe qu'il faut toujours dépenser plus pour mieux soigner repose sur un fantasme, celui du médecin qui, au nom de ses certitudes et du principe de bienfaisance, mettrait en jeu la plus grande part des richesses de notre société. L'argent ne fait pas la compétence,

pas plus qu'il n'est le gage de la liberté du médecin.

Bien sûr, chaque médecin a au fond de lui-même le sentiment qu'il est le meilleur et que c'est la faute de l'autre si les dépenses dérapent. Ce sentiment d'orgueil, au nom du principe primaire de « *mon malade* », « *mon service* » doit être remplacé par un autre sentiment d'orgueil : celui de soigner mieux en demandant moins à la nation.





La vraie liberté du médecin, c'est l'affrontement des réalités, y compris économiques. Que ce métier est passionnant et riche quand il prend en compte simultanément le malade et la société qui paye ! Il devient le plus beau du monde quand il est celui d'assumer une responsabilité de médecin en même temps que celle de citoyen. Que ce métier est triste quand il ne s'agit que d'un comportement de consommateur sans fin de techniques médicales de plus en plus séduisantes mais de plus en plus coûteuses, d'une fonction de simple « prestataire de service » ! La maîtrise médicalisée, c'est aussi à la nation de la dire, pas seulement à la médecine.

Les internes ont une excuse, une seule, qui est notre faute. Nous ne leur avons pas enseigné que la médecine est un rapport à l'homme dans une société qui demande des comptes et que la santé publique est une interrogation permanente sur les choix qui dépendent de leur engagement, de leur compétence, de leur capacité à être encore et toujours meilleurs dans leur discernement. Leur disponibilité à soigner les plus démunis, en s'interrogeant toujours sur leurs choix diagnostiques et thérapeutiques quotidiens, est le garant du maintien d'une vraie égalité des soins pour tous. La responsabilité du médecin est, plus que jamais, d'être là où la société le convoque, pas barricadé dans son pré carré fortifié de certitudes.

C'est parce que les internes sont généreux dans leur motivation profonde, mais maladroits dans leur expression, qu'il faut un dialogue. Ils sont les médecins de demain.

**Didier Sicard**, professeur de médecine, est chef de service (médecine interne) à l'hôpital Cochin (Paris)

En 1996,  
Continental Airlines  
a remporté quatre  
titres majeurs dont  
“Compagnie aérienne de l'année.”  
Seule la Juventus  
a fait mieux, mais  
c'était en football.

			
Compagnie aérienne de l'année 1996. Magazine "Air Transport World"	Meilleure satisfaction passagers, vols de plus de 500 miles. "J.D. Power & Associates"	Meilleur programme de fidélisation catégorie Elite. "Inside Flyer Magazine"	Meilleure classe affaires transatlantique. "Entrepreneur Magazine"

Tous ces prix sont le reflet de l'état d'esprit des 38 700 employés de Continental Airlines : offrir à vos clients des produits et des services de la plus grande qualité.

Continental Airlines, 92, Champs-Élysées, 75008 Paris. Tél.: 01 42 99 09 09

<http://www.flycontinental.com>

3615  
CONTINENTAL  
2.29 Fr/m.

Continental  
Airlines



Air Transport World's 1996 Airline of the Year™

**SERVICES** L'accord des conseils d'administration de Suez et de la Lyonnaise des eaux a dégagé la voie pour une fusion entre les deux groupes. Les modalités, déjà défi-

nies, seront approuvées par les conseils d'administration des deux sociétés, le 11 avril. ● SUEZ a accepté le principe d'une prime, comme le demandaient certains de ses grands

actionnaires. Celle-ci s'éleverait à 2,5 milliards de francs. ● LES PARITÉS d'échange s'établiraient à 41 actions Suez pour 20 titres Lyonnaise. ● LA LYONNAISE des eaux a annoncé, jeu-

di 3 avril, un résultat en hausse de 49 % à 1,34 milliard de francs. La Générale des eaux est redevenue bénéficiaire avec un résultat de 1,95 milliard. ● LES DEUX COMPAGNIES ont

adopté des stratégies très différentes. La Lyonnaise veut devenir un groupe international de services aux collectivités, alors que la Générale des eaux mise sur la communication.

## La fusion Suez-Lyonnaise des eaux aborde la dernière ligne droite

Les modalités financières seront approuvées lors des conseils d'administration des deux groupes, le 11 avril. D'ores et déjà, les parités sont établies : 41 actions Suez contre 20 Lyonnaise. Jérôme Monod prendra la présidence pour un an. Gérard Mestrallet lui succédera

**L'APPROBATION** « à l'unanimité » des conseils d'administration de Suez et de Lyonnaise des eaux de leur projet de rapprochement a dégagé le terrain. Même si les deux groupes soulignent que la situation peut encore évoluer d'ici les nouvelles réunions des conseils d'administration, le 11 avril, qui doivent entériner tout le dispositif, la fusion semble entrée dans la dernière ligne droite.

Principal point d'achoppement entre les actionnaires, les modalités financières se fixent peu à peu. « Les discussions ne portent plus que sur la deuxième décimale après la virgule », dit un proche du dossier. Dès leurs premières études, les deux groupes ont évalué leur parité économique : celle-ci s'établit à 1,94 action Suez pour une action Lyonnaise. C'est à partir de cette base que les discussions se déroulent pour déterminer les termes de l'échange.

Pour satisfaire ses actionnaires minoritaires, emmenés par Jean-Louis Beffa, PDG de Saint-Gobain (6,7 % du capital de Suez), et Michel Pébereau, PDG de la BNP (5,5 %), Suez a accepté le principe d'un dividende exceptionnel. Selon

nos informations, la compagnie financière, qui va annuler ses actions détenues en auto-contrôle, s'apprête à verser un dividende normal de 8,20 francs par action, soit au total 1,270 milliard de francs. A celui-ci s'ajouterait une « prime » de 2,5 milliards de francs.

### DES GARANTIES POUR TRACTEBEL

Au total, le groupe reverserait près de 3,8 milliards de francs, soit trois fois le dividende. En fonction de cette somme, qui semble désormais acceptée par tous les administrateurs, les parités de fusion seront ajustées. Selon les derniers calculs, le rapport serait de 2,05, soit 41 actions Suez pour 20 titres Lyonnaise. Ce calcul complexe risque, toutefois, de gêner les très petits actionnaires qui n'ont souvent qu'une poignée de titres Suez.

Avec la fusion, le nouvel ensemble verra son actionariat recomposé. Le Crédit agricole va en devenir le premier actionnaire avec plus de 7 % du capital, AXA-UAP détiendra autour de 5 % des actions, la Caisse des dépôts entre 4 % et 5 %, le groupe Bruxelles-Lambert, propriété du financier

belge Albert Frère, autour de 4,5 %. Saint-Gobain, qui a annoncé la vente de la moitié de sa participation dans Suez en 1997, verrait tomber sa part à 2 %. La BNP détiendrait 3 % des actions, mais pourrait se désengager, si le cours lui permet de ne pas enregistrer de moins-values.

Conscients du fort bouleversement créé par la fusion, Suez et Lyonnaise des eaux ont décidé de ne pas ajouter de nouvelles perturbations en modifiant la structure des deux groupes. Ceux-ci seront donc apportés en l'état. Attentes au sort réservé à Tractebel, les autorités belges ont demandé des garanties. Ils ont obtenu l'assurance que le groupe d'énergie resterait une société cotée en Belgique. Albert Frère y a trois administrateurs. De plus, la Générale de Belgique, détenue à 60 % par Suez et qui aurait pu prendre la quasi-totalité du

capital de Tractebel dans trois ans par le biais de conversion d'options d'achat (*warrants put*), a donné un autre signal de sa volonté de ne pas absorber le groupe, en le mariant avec sa filiale Powerfin. Cette opération va se traduire par un abais-

sement de sa participation de 60 à 50,3 %. Le partage des pouvoirs, autre question débattue entre les deux groupes, est aussi en passe d'être réglé. Après avoir hésité entre un groupe dirigé par un conseil de surveillance et directoire,

et une société avec un simple conseil d'administration, les administrateurs pencheraient pour la deuxième solution. Jérôme Monod prendrait la présidence du nouvel ensemble mais ne serait pas prolongé d'un an au-delà de son mandat qui expire mi-1998, comme il en avait exprimé l'intention. Gérard Mestrallet deviendrait vice-président directeur général et serait clairement désigné comme le successeur de M. Monod.

Un dernier problème, de moindre importance, n'a pas été tranché : le nom du nouvel ensemble. Faut-il lui inventer un nom ? Ou accoler simplement ceux de Suez et Lyonnaise ? Chacun pèse son histoire, ses références sur le marché. « La question reste ouverte. Mais il n'y a aucun tabou sur le sujet », affirme un observateur.

**Martine Orange**

## La Générale des eaux cède ses cliniques

**AU TERME** de son conseil d'administration, jeudi 3 avril, la Générale des eaux a annoncé que sa filiale la Compagnie générale de santé, qui compte une cinquantaine de cliniques privées, allait être cédée à des investisseurs étrangers. « Les deux offres de reprise retenues sont respectivement menées par BC Partners et Cinven, l'un et l'autre gestionnaires de fonds d'investissement, précise-t-on auprès du groupe français. Toutes deux ont en commun d'être des offres européennes, d'assurer la continuité du management, et de valoriser la Compagnie générale de santé à un niveau proche de 8,5 milliards de francs. »

Le PDG du groupe avait fait connaître depuis un certain temps sa volonté de céder cette branche développée de manière plus ou moins cohérente

Le choix définitif sera connu dans quelques jours, la cession définitive devant intervenir avant fin juin. Cette phase de négociations finales permettra en parallèle, et conformément aux souhaits de chacun des deux candidats repreneurs, d'offrir aux institutionnels français qui le souhaiteraient la possibilité d'entrer au tour de table. En toute hypothèse, la Générale des eaux restera actionnaire à hauteur de 15 %, pour une durée minimale de trois ans. Daniel Caille, actuel président de la Compagnie générale de santé deviendra président du conseil de surveillance afin « de garantir la continuité de la stratégie médicale et des valeurs fortes auxquelles est attachée cette société ».

Jean-Marie Messier, PDG de la Générale des eaux, avait fait connaître depuis un certain temps sa volonté de céder cette branche développée de manière plus ou moins cohérente par son prédécesseur et dont le groupe estimait que la rentabilité n'était pas satisfaisante. Son endettement est de

4,2 milliards de francs, pour des fonds propres de 2,3 milliards de francs et un résultat de 300 millions de francs. Pour de nombreux observateurs, les conditions financières dans lesquelles ont été acquises une majorité des cliniques expliquent pour une bonne part la situation actuelle de la filiale santé du groupe. La Générale des eaux souhaite disposer de la somme résultant de cette transaction afin, notamment, d'augmenter sa participation dans le groupe Havas.

Constituée à partir de la fin des années 1980, sous la présidence de Guy Dejouany, la Générale de santé représente, aujourd'hui en France, un groupe d'une soixantaine d'établissements hospitaliers français, pour l'essentiel des cliniques chirurgie, maternité et médecine, et une dizaine d'établissements psychiatriques. Elle comprend par ailleurs un groupe, plus rentable, de cliniques britanniques. Au total, cette société possède plus de dix mille lits en Europe, en gère plus de quatorze mille dans le monde et emploie seize mille personnes. Son chiffre d'affaires est proche de 7 milliards de francs.

Des conflits internes et différents contentieux avaient, ces derniers temps, paralysé le processus de cession de la Générale de santé qui occupe une place importante dans le paysage sanitaire français. Soucieux, sans doute, de ne pas heurter leurs ministères de tutelle, les responsables de la Générale des eaux n'ont pas, en définitive, retenu la candidature du géant Columbia, première chaîne américaine d'établissements hospitaliers.

Les analystes de ce secteur estiment que l'acquisition de ce groupe d'établissements médicaux par des « gestionnaires de fonds d'investissement » pourrait n'être que la phase préalable à l'entrée en scène d'un autre opérateur étranger spécialisé dans ce type d'activité. L'objectif serait alors d'augmenter la rentabilité d'entreprises qui sont pour l'essentiel financées par les systèmes publics ou privés de couverture sociale.

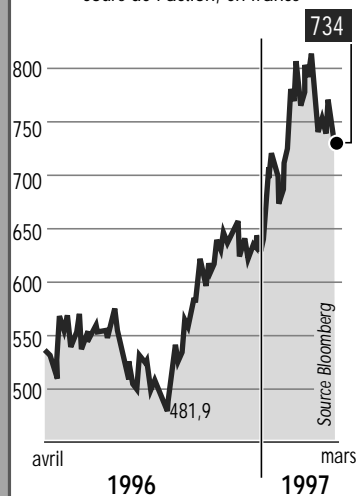
L'annonce de cette transaction survient à un moment-clé de l'évolution du système hospitalier, caractérisée notamment par la volonté des pouvoirs publics de réduire le nombre des lits des hôpitaux publics.

**Jean-Yves Nau**

## Les deux compagnies se redressent

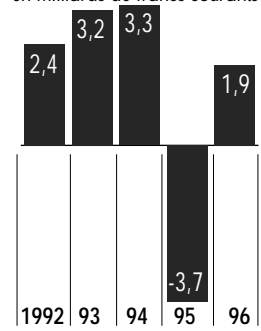
## GÉNÉRALE DES EAUX

cours de l'action, en francs



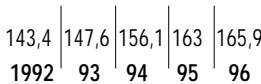
## RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE

en milliards de francs courants



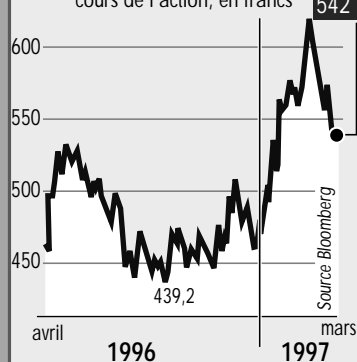
## CHIFFRE D'AFFAIRES

en milliards de francs courants



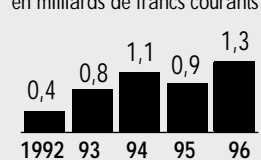
## LYONNAISE DES EAUX

cours de l'action, en francs



## RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE

en milliards de francs courants



## CHIFFRE D'AFFAIRES

en milliards de francs courants



A l'ouverture de la Bourse vendredi 4 avril, la Générale des eaux progressait de 2,7%, à 754 francs, et la Lyonnaise de 2,2%, à 554 francs.

## L'eau pour la Lyonnaise et la communication pour la Générale

**CONCURRENTES**, la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux sont-elles en train de devenir de franches ennemies ? On pourrait le croire à entendre les attaques aux-

## ANALYSE

Les deux compagnies adoptent des stratégies désormais divergentes

quelles se livrent les deux présidents et à observer leurs mouvements pour tenter de bloquer le développement du rival. Mais cette agressivité est surprenante. La Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux, après avoir mené pendant des années des politiques rigoureusement identiques, sont en train de choisir des voies différentes. « *Ma conviction est que la différence de profil entre les deux groupes va devenir de plus en plus forte* », reconnaît lui-même Jean-Marie Messier.

La Lyonnaise des eaux est la première à avoir tranché. Après s'être épuisé à imiter son grand concurrent, en suivant toutes ses aventures y compris dans le BTP et l'immobilier, le groupe a finalement décidé de se recentrer sur ses savoir-faire. Depuis deux ans, l'axe du développement du groupe, qui devrait être renforcé par la fusion avec Suez, est constitué de services aux collectivités sur les marchés internationaux. L'eau, qui représente 2,5 milliards de francs de

résultat courant du groupe, est le centre de cette stratégie. Moins grand que la Générale des eaux en France, le groupe a compensé cet écart sur les marchés étrangers. En quelques années, il s'est installé sur tous les continents, a racheté un concurrent britannique Northumbrian Water, a créé des fonds d'investissements régionaux. Les contrats d'eau étrangers représentent désormais 20 milliards de francs de chiffre d'affaires gérés pour la Lyonnaise.

## PRESTATAIRE

A la Générale des eaux, l'eau reste aussi la principale contribution bénéficiaire du groupe (3,1 milliards de francs de résultat d'exploitation). Mais ce résultat, qui devrait être amélioré dans les prochaines années par une profonde réorganisation de la branche est lié à ses contrats en France où elle détient 35 % du marché. Le groupe, en revanche, parti avec retard, est peu présent à l'étranger. La Générale des eaux dit vouloir y être plus active à l'avenir, mais de façon différente de son concurrent. Elle ne veut être qu'un prestataire de services, chargé de la gestion et se refuse à engager des capitaux dans des concessions hors de France, alors que la Lyonnaise soutient qu'il est nécessaire d'engager des fonds propres et participer à des tours de table internationaux pour développer l'activité de l'eau à l'étranger.

Le refus de la Générale des eaux

d'investir dans des réseaux d'eau à l'étranger s'explique d'autant plus que le groupe est très sollicité par ailleurs. En s'engageant très fortement dans les télécommunications avec sa filiale Cegetel, puis en prenant le contrôle d'Havas, le groupe a opté pour une stratégie plus hexagonale mais dans un nouveau métier. Il entend devenir un grand de la communication, intégrant tous les domaines, de la gestion des infrastructures au contenu, ce qu'aucune société du secteur n'a tenté de faire jusqu'à présent. La création de cet ensemble va demander à la compagnie beaucoup de temps et de capitaux. Grâce à l'astucieuse alliance avec le britannique BT et l'allemand Mannesmann dans Cegetel, la Générale des eaux est parvenue à limiter ses engagements financiers : ses alliés lui assurent au moins 7 milliards de francs sur un investissement total estimé à 13 milliards sur trois ans.

En revanche, le groupe pourrait être gêné par la chute des résultats de Canal Plus, jusqu'alors très important contributeur aux résultats du groupe, à la suite de sa fusion avec Nethold. Les désinvestissements prévus chez Havas, notamment dans le voyage, risquent de ne pas suffire pour combler ce manque à gagner.

Face à cette marche accélérée de la Générale dans la communication, la Lyonnaise paraît distancée. Même si le groupe de Jérôme Monod dit vouloir persévérer dans ce secteur, il n'est présent que dans des « niches ». Ses participations dans la chaîne de télévision M 6 et le canal TPS ne lui assurent qu'un rôle mineur. Ses investissements dans le câble sont à peine à l'équilibre. Le groupe, qui négocie actuellement avec Bouygues pour utiliser ses réseaux câblés comme infrastructures dans le téléphone cherche à rentabiliser au mieux cet investissement patrimonial. A terme, il devrait en sortir.

Les nouvelles orientations des deux groupes, toutefois, ne sont pas encore inscrites dans les

comptes. Tant la Générale des eaux que la Lyonnaise peinent à tirer un trait sur le passé. Cette année, le BTP et l'immobilier ont encore pesé lourd sur les deux groupes. Malgré la remise en ordre de l'an dernier, la Générale a dû enregistrer 700 millions de charges pour restructurations dans le BTP et provisionner plus de 3 milliards de francs dans l'immobilier. Ces provisions ont été compensées par un changement de méthode comptable dans les filiales d'eau, représentant 2,9 milliards de francs. La Lyonnaise, elle, a enregistré 200 millions de charges pour restructurer son pôle bâtiment et déprécier ses actifs dans l'immobilier. « *Pour la dernière fois* », soutient Guy de Panafieu, vice-président directeur général du groupe.

## DÉSENGAGEMENT

Pour faire face, les deux compagnies ont poursuivi leur politique de désengagement. La Lyonnaise, qui avait déjà beaucoup désinvesti ces dernières années, a cédé des parts dans la société canadienne, United Westburne, dans la banque Hydro-énergie et dans Total. Son endettement, de 20 milliards de francs, représente 68 % de ses capitaux propres. La Générale a vendu pour 19 milliards de francs d'actifs, ce qui lui a permis de diminuer son endettement de 6 milliards, le ramenant à 45 milliards, ce qui représente encore 1,2 fois les capitaux propres du groupe.

Malgré cette politique de désinvestissements, les deux groupes restent des conglomerats lourds, et, *in fine*, peu rentables. L'an dernier, la Lyonnaise a réalisé un résultat net de 1,34 milliard de francs pour 91 milliards de chiffre d'affaires et la Générale des eaux un résultat de 1,95 milliard pour 165 milliards. Pour 1 franc investi, les deux compagnies peinent à dégager 4 centimes de bénéfice annuel.

M. O.

## Leclerc et Carrefour se disputent une appellation de marques bon marché

**LECLERC** et Carrefour contre-attaquent. Après avoir beaucoup critiqué la loi Galland et ses effets pervers sur les prix, Michel-Edouard Leclerc a dévoilé, jeudi 3 avril, sa dernière idée pour contrer les initiatives gouvernementales. L'appellation « *Marque Repère* » sera apposée, à partir du 9 avril, sur 350 produits de grande consommation vendus dans les 510 Centres Leclerc. Principale caractéristique de ces produits, identifiés par une estampille rouge et blanc : ils seront « *de 20 à 25 % moins chers que le produit de la marque « phare » du secteur concerné* ». Le même jour, Carrefour lançait une campagne nationale de publicité vantant, en lettres rouges sur fond blanc, les mérites de ses produits les moins chers, rebaptisés « *repère premier prix* ».

Coincidence ? Probablement pas. Les deux distributeurs se renvoient la balle du plagiat. M. Leclerc « *s'étonne de voir une enseigne aussi prestigieuse que Carrefour s'abaisser à nous parasiter* ». Carrefour plaide le « *pur hasard* » et souligne, au passage, que Leclerc lui a « *emprunté* » les couleurs rouge et blanc, « *qui caractérisent nos produits premiers prix depuis plus de dix ans* ».

Par-delà la polémique, les démarches parallèles des deux premiers distributeurs français, même si elles se veulent différentes, visent le même but : « *Informer le consommateur que ce n'est pas nous, les distributeurs, qui sommes responsables de l'augmentation des prix observée depuis le début de l'année, mais la loi et les industriels* », résume M. Leclerc. Et de brandir le résultat de son dernier « *baromètre* » des prix, établi fin mars par la société Panel de Gestion : « *3,73 % de hausse moyenne des prix en trois mois sur les 1 500 produits de marques les plus vendus* ».

Le coprésident du groupement d'hypermarchés explique que sa « *Marque Repère* », qui ne s'appliquera pas aux produits « *premiers prix* », n'est « *pas une marque de distributeur, mais un label de qualité* ». Ce label sera néanmoins apposé, à terme, sur les 2 000 produits fabriqués pour Leclerc sous

ses propres marques : Jafaden pour le jus de fruit, Les Croisés pour le camembert, Top pour les céréales, Délice pour les laitages, etc. En aucun cas, une grande marque, même si elle réunit les conditions exigées par la Scamark, la structure créée par Leclerc pour sélectionner les produits, ne pourra revendiquer d'être estampillée « *Marque Repère* ». L'un des objectifs avoués de la création de ce label est d'en faire « *un outil de négociation avec les grandes marques autant que de positionnement de notre offre* », reconnaît M. Leclerc.

## RETARD À COMBLER

Derrière cette opération très médiatisée, il s'agit aussi, pour Leclerc, de combler un retard considérable dans le domaine des marques de distributeurs. Ces dernières ne représentent que 5 % des ventes du groupement, alors qu'elles atteignent 13 % à 18 % chez son rival Carrefour, selon les produits, et que leur taux de pénétration sur le marché, toutes enseignes confondues, est de 17,1 %. « *Jusqu'ici, notre stratégie était de proposer les grandes marques au meilleur prix. Mais la loi Galland nous prive de la capacité de continuer à faire baisser leurs prix* », explique M. Leclerc, qui espère « *trippler le pourcentage des marques propres dans [son] chiffre d'affaires d'ici à fin 1998* ».

Pour sa part, Carrefour, inventeur du concept avec ses fameux « *Produits libres* », en 1976, a fait de ses marques propres un pilier de sa politique de développement. Avec Tex pour le textile, First Line pour les produits bruns (télévisions et hi-fi) et la micro-informatique, ou, tout simplement Carrefour pour l'alimentaire, le distributeur a réussi à imposer ses marques, fabriquées pour l'essentiel par des PME, comme de vraies alternatives aux grandes marques. Mais, ce faisant, il a parfois cédé à la tentation classique des marques établies : la dérive vers le haut de gamme, avec pour conséquence un accroissement des prix. D'où la relance, aujourd'hui, des produits « *premiers prix* », qui représentent 13 % des ventes de Carrefour.

Pascal Galinier







RÈGLEMENT MENSUEL

VENDEDI 4 AVRIL

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 4,13
Cours relevés à 10h15



+0,66%
CAC 40 : 2531,01

Table of French stock market values (VALEURS FRANÇAISES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Nominal.

Table of international stock market values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Nominal.

Table of international stock market values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Nominal.

Table of international stock market values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % +/-, and Nominal.

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3;
■ coupon détaché; ● droit détaché.
DERNIÈRE COULEUR (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15
VENDEDI 4 AVRIL

Table of French bond market values (OBLIGATIONS) with columns for % du nom., % du coupon, Cours précéd., and Derniers cours.

Table of French action market values (ACTIONS FRANÇAISES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and various market indicators.

Table of international action market values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and various market indicators.

Table of international action market values (ACTIONS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and various market indicators.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15
VENDEDI 4 AVRIL

Table of French second market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and various market indicators.

Table of international second market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and various market indicators.

Table of international second market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and various market indicators.

Table of international second market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and various market indicators.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 3 avril

Table of SICAV and FCP values (VALEURS) with columns for Émission Frais incl., Rachat net, and various market indicators.

Table of French mutual fund values (Fonds communs de placements) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and various market indicators.

Table of international mutual fund values (Fonds communs de placements) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and various market indicators.

Table of international mutual fund values (Fonds communs de placements) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and various market indicators.

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT

36 15 LEMONDE

Publicité financière Le Monde : 01 44 43 76 45





# 22 000 coureurs dans les rues de Paris

L'épreuve doit rester une fête pour la population selon les organisateurs du Marathon

**Le parcours**

Départ à 9h00  
Arc de Triomphe  
Avenue des Champs-Élysées

Arrivée à partir de 11h10  
Avenue Foch

BOIS DE BOULOGNE

BOIS DE VINCENNES

Paris: Place de la Bastille, Palais du Louvre, Notre-Dame, Jardin du Luxembourg, Invalides, Tour Eiffel.

Le Marathon de Paris	
Concurrents :	18 650
Temps record	
Luis Soares (Fra.) 1992	2:10:03
Mari Tanigawa (Jap.) 1994	2:27:55
Gagnants de l'année précédente	
Henrique Crisostomos (Por.)	2:12:16
Alina Tecuta (Rom.)	2:29:32

Source: Marathon International de Paris

CETTE ANNÉE encore, les organisateurs du Marathon de Paris n'affichent pas l'ambition de voir tomber le record du monde dans leur épreuve, dimanche 6 avril. Ils n'ont d'ailleurs guère d'autre choix. Avec ses bosses et ses côtes, le Marathon de Paris, qui s'est taillé au fil des ans une réputation de course lente, n'est pas le circuit idéal pour améliorer les 2 h 6 min 50 s réussies par l'Éthiopien Belayneh Densimo à Rotterdam en 1988 ou les 2 h 21 min 6 s établies par la Norvégienne Ingrid Kristiansen à Londres en 1985. Tout au plus vise-t-on un objectif à moins de 2 h 10 min chez les messieurs.

La courbe de dénivelé du marathon du macadam parisien, moins favorable à la performance que celle de ses homologues de Rotterdam (le 20 avril) ou de Boston (le 21 avril) avec son parcours souvent en pente, a rebuté les meilleurs athlètes. Comme sa grille de prime. On est tellement peu inquiet de voir s'améliorer dans la capitale française le record du monde (toujours récompensé financièrement) qu'une compagnie d'assurances couvre cette improbable éventualité.

« Dans le domaine financier, avoue Patrick Aknun, directeur de course à Paris, nous ne jouons pas dans la cour des grands, le budget destiné à constituer un plateau de coureurs d'élite a été divisé par deux cette année à cause du départ du sponsor principal, et il ne représente qu'un dixième de celui du Marathon de Boston et un quart de ceux de Londres, le 13 avril, et de Rotterdam ».

L'aire de départ devrait afficher complet, dimanche 6 avril

Les responsables de la compétition parisienne se débrouillent donc avec les moyens du bord. En contact permanent avec les managers d'athlètes, Patrick Aknun surveille la forme de ceux à la participation desquels son marathon peut financièrement prétendre. Il achève de les appâter avec de petites primes de départ ou le remboursement de « frais de déplacements ». « Notre différence avec Rotterdam, explique-t-il, c'est le budget voyage qui permet d'inviter un grand nombre d'athlètes de bon niveau pour assurer une course plus dense, plutôt que de parier sur une poignée d'athlètes sans aucune garantie ».

Les organisateurs de marathon sont invariablement confrontés à une casse-tête. Les stars sont rares. La nature éprouvante de leur discipline, qui limite leur apparition

à deux ou trois épreuves par an, impose aux directeurs de course de miser sur des performances aléatoires.

Joël Lainé, le directeur général du Marathon de Paris, refuse de se laisser miner par ce type de considération. « Le marathon doit être aussi une fête de la population, estime-t-il, et même si un jour j'avais un budget supérieur, je ne l'investirais pas dans le plateau élite mais dans des animations en bordure de parcours. » Comme l'érection de plusieurs écrans géants pour permettre aux spectateurs de mieux suivre la course. « Nous sommes obligés d'avoir un plateau de haut niveau pour nous situer par rapport aux autres marathons, continue Joël Lainé, mais notre souci premier est le confort de la multitude. » Et la voirie du parcours parisien, inadaptée dans ses 30 premiers kilomètres au passage d'un peloton compact, le conforte dans son idée de limiter le nombre de coureurs à 22 000.

L'aire de départ devrait afficher complet, dimanche 6 avril. Pour dissuader les retardataires qui entravent la bonne gestion de l'événement, le prix unitaire du dossard accordé aux volontaires de dernière minute pour cette équipée de 42,195 kilomètres a été fixé à 400 francs, alors qu'il est, à la base, de 150 francs.

Le Marathon de Paris se veut résolument tourné vers le coureur sur route de base. Il n'exige pas, comme la prestigieuse épreuve de Boston, qui fêtera son 101<sup>e</sup> anniversaire, de références de la part de ses participants. Pour s'aligner au départ en Nouvelle-Angleterre, il faut avoir réalisé 3 h 10 min pour les moins de trente quatre ans et 3 h 15 min pour les moins de quarante ans. A Paris, on est donc conciliant. Même si l'élite française ne bénéficie d'aucun régime de faveur. Contrairement à celui de Londres, le Marathon de Paris ne prévoit pas de grille de primes pour ses premiers coureurs nationaux.

Dominique Chauvelier a donc préféré tenter sa chance à Boston. A quarante ans, il a négocié sur ses performances et sa réputation du début de la décennie, une invitation des Américains. « Mon voyage et une semaine de séjour à Boston m'ont été offerts, explique-t-il, et la prime au premier vétérinaire à l'arrivée est de 10 000 dollars [environ 57 000 francs], la somme que je parvenais à obtenir pour ma participation à Paris il y a quelques années. »

Le Marathon de Paris se passera d'autant plus des meilleurs Français cette année qu'il n'est pas, contrairement à l'an passé, l'épreuve attribuant le titre de champion de France ni celle permettant une sélection olympique ou mondiale.

Patricia Jolly

# Une étude du Credoc annonce l'avènement de la vente par correspondance sur Internet

Aucune catégorie de consommateurs n'échappe au désir de faire ses courses à distance, selon l'auteur du rapport

Le développement des nouveaux moyens de communication ouvre l'ère de la cyberconsommation. Selon les enquêtes menées ces dernières années par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, l'idée de faire ses courses depuis son domicile gagne du terrain,

surtout parmi les jeunes : 13 % des 18-24 ans évoquent la possibilité d'utiliser Internet pour passer des commandes, contre 6 % de la population.

LES SOCIÉTÉS de vente par correspondance (VPC) ont assis leur succès en mettant à la disposition du public un catalogue toujours plus vaste. Toutefois, l'extension des nouveaux moyens de communication, dans le sillage de la micro-informatique domestique, promet de donner une nouvelle dimension au concept d'achat à distance. Selon le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Credoc), « l'idée d'une cyberconsommation fait son chemin, donnant ainsi une substance aux autoroutes de l'information ».

Une enquête menée fin 1996 auprès de 1 005 personnes fait apparaître que 35 % des consommateurs imaginent « pouvoir faire plus de choses à domicile dans les prochaines années ». La proportion atteint 50 % chez les moins de trente-cinq ans et 66 % chez les employés et les cadres. Si l'on demande aux personnes interrogées de préciser leur pensée, le domaine de la consommation est plébiscité.

La perspective d'acheter des produits depuis son domicile est désormais l'idée la plus citée, alors qu'en 1995 elle ne se situait qu'en quatrième position derrière l'information, la réalisation de transactions bancaires ou le travail à domicile. « Aucune catégorie n'échappe à ce désir de consommer à distance, constate Patrick Babayou, l'auteur de l'étude. Quand elles ne sont pas rebutées par la technologie, les personnes de plus de soixante-cinq ans elles-mêmes sont 45 % à penser faire ainsi un jour leurs courses. »

Alors que l'accession à la culture semble susciter une attente gran-

dissante (23 % des personnes interrogées contre 7 % en 1995 y font référence), le Credoc relève que la perspective de pratiquer le télétravail reste stable et ne motive pas plus de 25 % de la population. L'enquête souligne, par ailleurs, que si les hommes privilégient les applications d'ordre professionnel (26 % citent le télétravail contre 20 % chez les femmes), ces dernières s'intéressent davantage aux domaines de l'éducation et de la culture.

### LE TÉLÉPHONE CONTRE LA POSTE

Quoique moins hermétiques aux nouvelles technologies que certains paraissent le penser, les seniors n'apprécient guère de faire leurs courses en restant sédentaires. La clientèle potentielle de l'achat à distance est plutôt jeune, féminine (31 % des hommes ne sont pas du tout intéressés alors que, chez les femmes, la proportion ne dépasse pas 25 %) et issue d'un milieu aisé.

Progressivement, les technologies-supports de l'achat à distance évoluent. Les groupes de vente par correspondance voient la part des commandes par courrier se réduire d'année en année (60 % aujourd'hui contre 74 % en 1980) au profit du téléphone (25 %) et du Minitel (12,7 %). D'ores et déjà, 13 % des 18-24 ans évoquent la possibilité d'utiliser Internet pour passer des commandes contre 6 % de l'ensemble de la population.

Ces commandes, précise l'étude, portent de préférence sur le matériel informatique et les logiciels. Du reste, « les développements actuels de la vente à distance de biens de consommation sur Internet restent encore timides et rencontrent un certain scepticisme lorsqu'ils sont connus », car « les consommateurs n'ont donc pas encore acquis le réflexe d'associer fréquemment le micro-ordinateur à l'achat à distance ». En effet, la commande de produits alimentaires s'envisage d'abord par voie téléphonique

comme livres et cosmétiques sont associés de préférence à la traditionnelle commande postale.

Pour le Credoc, « le développement attendu du multimédia et d'Internet aura un impact probablement mesuré à court terme, mais les attitudes des consommateurs indiquent que ces outils correspondent à la représentation qu'ils peuvent se faire de leurs modes de vie futurs ».

Conclusion de l'étude : « Le cyberconsommateur n'est pas une utopie. L'ampleur et la rapidité de son expansion restent, seules, incertaines. » Pour y parvenir, il sera indispensable d'assurer en totalité la sécurité et la confidentialité des transactions réalisées via Internet. Une garantie qui explique le succès des opérations réalisées par l'intermédiaire du Minitel.

Jean-Michel Normand

★ Credoc, « Consommation et modes de vie », n° 116. Mars 1997.

# De bonnes affaires par délégation

LES ALLERGIQUES des samedis après-midi dans les centres commerciaux pourraient avoir trouvé une échappatoire. Depuis six mois, une société baptisée Solution prix se propose de débusquer le produit recherché au prix le plus bas, épargnant au consommateur les marathons comparatifs. Une « nouvelle façon d'acheter » qui existe depuis quelques années en Allemagne, où quatre sociétés offrent ce service futur.

« Au mieux, le pouvoir d'achat est stable actuellement. Le seul moyen de

le faire progresser est de satisfaire ses besoins à moindre frais, explique Serge Schwartz, l'un des deux fondateurs de Solution prix. L'achat de réflexion a remplacé l'achat d'impulsion, et l'on ne supporte plus de ne pas trouver le prix juste. » La valse des promotions conduit selon lui, « au désagrément, lorsqu'on vient d'acquiescer un produit, de le retrouver moins cher... » « Nous jouons, dit-il, sur le fait que l'abondance des offres alléchantes met le consommateur mal à l'aise : il a peur de mal acheter... »

Six spécialistes en la matière, issus

des services achats d'entreprises, se mettent donc la disposition des particuliers à la recherche de biens d'une valeur minimale de 2 000 francs.

Electroménager, hi-fi, télévision, outillage, voiture... piano ou planche à voile : Solution prix s'engage à « trouver exactement le même produit le plus rapidement possible au prix le plus bas dans les mêmes conditions de garantie ». Un seul impératif : savoir exactement ce que l'on veut. Le consommateur fournit donc les références exactes du bien convoité, ainsi que le prix le plus avantageux qu'il a lui-même pu repérer, en indiquant dans quel circuit de distribution. Deux jours (pour l'électroménager, les télévisions, la vidéo, le son, l'informatique) ou une semaine plus tard, la société fait une offre que le particulier n'est absolument pas tenu d'accepter et qui comprend la rémunération de l'entreprise (entre 300 et 500 francs), la livraison et la garantie.

### CENTRALE D'ACHATS VIRTUELLE

« Malgré cela, nous proposons une économie de 10 à 30 %, assure M. Schwartz. Dans 90 % des cas, nous trouvons moins cher que le prix indiqué par le client. Grandes surfaces, détaillants, grossistes, fabricants, tous nous font des ristournes importantes parce qu'ils veulent vendre. Et nous avons tissé des liens forts avec des fabricants, notamment dans l'électroménager. »

L'absence de rémunération du service en cas de rejet de l'offre « oblige à la performance, poursuit M. Schwartz, surtout en région parisienne, où les prix que l'on nous donne sont déjà bas puisqu'il y a de nombreux discounters ». « Il nous faut trouver le bon produit au bon prix au bon moment, dit-il, en utilisant nos informations sur les promotions, déstockages, liquidations, grossistes à la recherche d'argent... »

Pour cela, une base de données sera bientôt nourrie par des dizaines de correspondants départementaux communiquant avec le siège parisien, via Internet. Un site va être accessible au public sur ce réseau, qui permettra de transmettre directement sa demande. Solution prix fait ainsi office de centrale d'achats virtuelle, débarrassée des frais liés aux entrepôts, stocks, magasins et vendeurs, court-circuitant les modes de distribution habituels.

Après avoir démarché des comités d'entreprise, la société reçoit déjà une vingtaine de demandes quotidiennes « de milieux sociaux assez favorisés, qui comprennent le mécanisme. Les autres ont encore peur de l'arnaque, se demandent comment on réalise notre profit ». Pour assurer sa crédibilité, Solution prix devra trouver les moyens de convaincre le consommateur que son prix est effectivement le plus bas et qu'il n'existe aucun soupçon d'entente avec tel ou tel grossiste.

Pascale Krémer  
★ Solution prix, 34 bis, rue Bichat, 75010 Paris, tél : 01-40-40-00-11.

- Amoureux depuis 10 ans ?  
20 ans ? 30 ans ?

**Le Mermoz vous offre 10, 20 ou 30 % d'un amour de croisière.**

Éternels amoureux, fêtez votre union en découvrant des horizons inoubliables. Goûtez au plaisir d'une croisière sur le prestigieux Mermoz. Avec le cadeau exceptionnel d'une réduction pour votre conjoint équivalente à votre nombre d'années de mariage (minimum 10%\* de réduction, maximum 40%\*).

**Croisière en Mer Rouge du 7 au 15 Mai 1997**  
La Mer Rouge vous offre ses plus belles couleurs : Éilat et ses eaux turquoise, Pétra l'inoubliable cité rose, Sainte Catherine et ses déserts dorés. À partir de 11 790 F/pers.  
Découvrez le plaisir infini d'une croisière haut de gamme sur le prestigieux Mermoz, fleuron de la « croisière à la Française ».

**Croisière sur les Rivages Ibériques du 9 au 18 juin 1997**  
Célébrez l'anniversaire de votre lune de miel sur une mer d'huile. Vous tomberez sous le charme de l'Andalousie, de la mystérieuse Lisbonne et de la sauvage Galice. À partir de 9 240 F/pers.

**Croisière dans les Fjords de Norvège du 18 au 25 juin 1997**  
Coup de cœur pour le pays des fjords, hymne à la nature. Bergen la porte du pôle, Molde la cité des roses, Ulvick à l'orée de forêts infinies. À partir de 10 600 F/pers.  
\*Sur la base d'une occupation double non cumulable avec une autre réduction et sur présentation du livret de famille.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE AGENCE DE VOYAGES OU TELEPHONEZ AU 01 49 24 41 79.

Costa Croisières  
CROISIÈRES PAQUET

Pour tout renseignement et inscription, renvoyez ce coupon à Croisières Paquet. 5 bd Malesherbes. 75008 Paris.

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_ ADRESSE \_\_\_\_\_  
TEL \_\_\_\_\_

Très nuageux au nord

UN ANTICYCLONE persiste sur le proche Atlantique et se prolonge vers le sud du pays. Une perturbation progressera, samedi, vers la Belgique, et quelques pluies faibles tomberont sur l'extrême nord de la France...

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Les nuages resteront nombreux, avec quelques pluies faibles en fin de journée. Des éclaircies se dessineront l'après-midi sur le sud de la Bretagne...

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Les nuages resteront abondants. Les pluies qui tomberont sur les Ardennes et sur Nord-Picardie s'étendront, en soirée, jusqu'à la Loire...

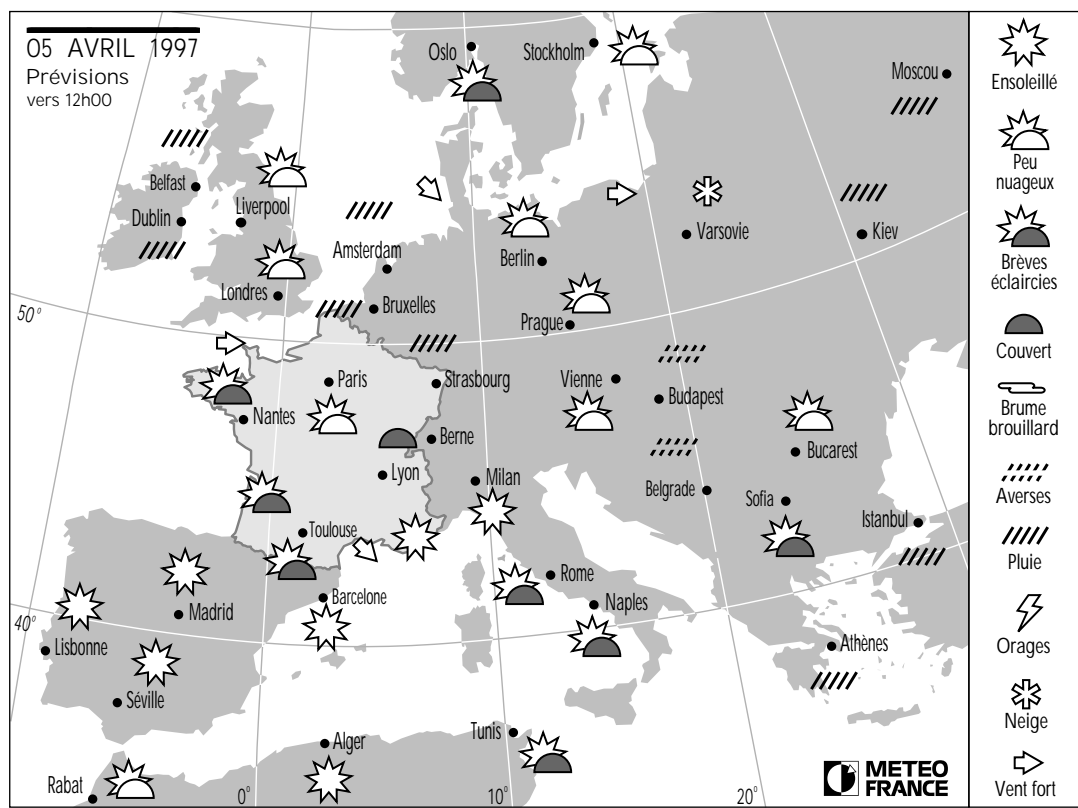
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Sur la Bourgogne et la Franche-Comté, le ciel sera très nuageux, avec des pluies l'après-midi...

la Bourgogne et la Franche-Comté, le ciel sera très nuageux, avec des pluies l'après-midi et de la neige au-dessus de 1 000 mètres.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - La journée s'annonce bien ensoleillée. La tramontane soufflera à 60 km/h en rafales.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Le soleil brillera largement, mais les nuages deviendront un peu plus nombreux sur le nord de l'Auvergne et le Limousin en fin de journée.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Le temps restera bien ensoleillé. Le vent d'ouest à nord-ouest se renforcera l'après-midi, pour souffler jusqu'à 70 km/h en rafales.



LE CARNET DU VOYAGEUR

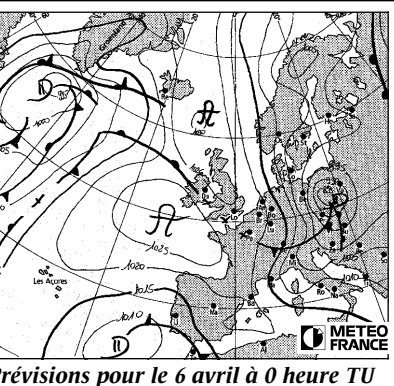
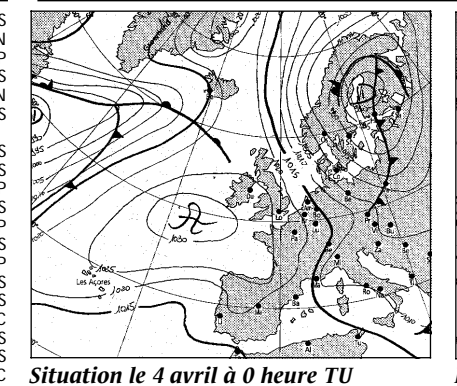
ETATS-UNIS. Afin de recentrer sa plate-forme de correspondances sur l'aéroport de Philadelphie, US Airways vient, à l'aéroport international de Baltimore-Washington...

FINLANDE. La compagnie aérienne nationale Finnair partagera, le 1er mai, son programme de fidélisation avec les compagnies norvégiennes Braathens Safe et suédoise Transwede...

PRÉVISIONS POUR LE 05 AVRIL 1997

Table with columns for city names and weather forecasts. Includes cities like Nancy, Paris, Lyon, Marseille, etc.

Table with columns for city names and weather forecasts. Includes cities like Lisbonne, Londres, Madrid, Barcelone, etc.



SPORTS D'HIVER

Les hauteurs de neige dans les stations

VOICI les hauteurs d'enneigement au jeudi 3 avril, communiquées par l'Association des maires et stations françaises de sports d'hiver...

Houches: 00-80; Megève: 00-130; Morillon: 00-200; Morzine-Avoriaz: 00-120; Praz-de-Lys-Sommand: 10-35; Praz-sur-Arly: n.c.; Saint-Gervais: 25-75; Samoëns: 00-230; Thollon-les-Ménis: n.c.

SAVOIE

Les Aillons: 00-70; Les Arcs: 69-279; Arèches-Beaufort: 00-140; Aussois: 10-60; Bonneval-sur-Arc: n.c.; Bessans: 20-60; Le Corbier: n.c.; Courchevel: 05-195; La Tania: 10-198; Crest-Voland-Collehennoz: n.c.; Flumet: 20-110; Les Karellis: 15-100; Les Menuires: 30-150; Saint-Martin-Belleville: 05-150; Méribel: 20-140; La Norma: 00-180; Notre-Dame-de-Bellecombe: 00-110; La Plagne: 105-260; La Rosière 1850: 50-190; Saint-François-Longchamp: n.c.; Les Saissies: 80-150; Tignes: 115-165; La Toussuire: 30-50; Val-Cenis: 10-100; Val-Fréjus: 00-150; Val-d'Isère: 83-200; Valloire: 005-110; Valmeinier: 00-110; Valmorel: 30-155; Val-Thorens: 60-200;

ALPES-DU-SUD

Auron: 25-125; Beuil-les-Lauens: n.c.; Isola 2000: 50-170; Montgenèvre: 50-150; Orcières-Merlette: 20-220; Les Orres: 40-

170; Pra-Loup: 30-160; Puy-Saint-Vincent: 00-220; Risoul 1850: 20-130; Le Sauze-Super-Sauze: 00-160; Serre-Chevalier: 20-140; Superdevoluy: 20-260; Valberg: 30-30; Val d'Allos/Le Seignus: 30-130; Val d'Allos/La Foux: 40-240; Vars: 20-130.

PYRÉNÉES

Ax-les-Thermes: 20-80; Barèges: n.c.; Cauterets-Lys: 20-80; Font-Romeu: 00-00; Gourette: 0 à-110; Luz-Ardenen: n.c.; La Mongie: n.c.; Peyragudes: n.c.; Piau-Engaly: 10-110; Saint-Lary-Soulan: 05-40; Luchon-Superbagnères: n.c.

AUVERGNE

Le Mont-Dore: n.c.; Besse/Super-Besse: n.c.; Super-Lioran: n.c.

JURA

Métabief: n.c.; Mijoux-Lelex-la-Faucille: 00-00; Les Rousses: n.c.

VOGES

Le Bonhomme: n.c.; La Bresse-Hohneck: n.c.; Gérardmer: n.c.; Saint-Maurice-sur-Moselle: n.c.; Ventron: n.c.

TAUROMACHIE

Des juristes toulousains au secours des toreros français

TOULOUSE

de notre envoyé spécial

Toulouse, comme la plupart des villes du Grand Sud-Ouest, a une tradition taurine, et il se trouve jusque dans son université des aficionados qui font régulièrement le voyage de Nîmes ou de Vic-Fezensac pour sacrifier au culte du toro. Ceux-ci ont organisé, jeudi 27 mars à l'université des sciences sociales, un colloque intitulé: «A la recherche d'un statut juridique, toreros et cuadrillas.»

Le premier torero français aurait été répertorié vers 1800, selon M. Antunez, président du syndicat des banderillos et picadors français. Quelques-uns seulement de ces derniers ont reçu l'alternative, le droit de toréer dans l'arène des grands, jusqu'en 1970.

chevaux. Nous aspirons à l'indépendance.» Aujourd'hui, entre matador, banderilleros, picadors et rejoneadors (toreros à cheval), la profession compte à peine plus de deux cents syndiqués.

STATUT EMBROUILLÉ

Plusieurs raisons à cela, selon El Andalous. Quand ils avaient vingt ans, les problèmes administratifs n'existaient pas. Puis ils ont vieilli et ont eu le sentiment d'avoir été trompés par les organisateurs. Avec la compétitivité du franc, la France serait devenue la première puissance taurine. Il est en tout cas beaucoup plus intéressant pour les meilleurs matadors espagnols de venir toréer en France, où ils peuvent éventuellement laisser leur argent en dépôt, que d'aller faire des tournées en Amérique.

Autre sujet de mécontentement, la plupart des organisateurs de l'Hexagone sont installés en Espagne et imposent un statut juridique, social et fiscal très compliqué. Résidant et travaillant la plupart du temps en France, employés par des sociétés à capitaux français mais de droit espagnol, les

matadors sont obligés de cotiser à la sécurité sociale espagnole et ne comprennent pas très bien où passent les prélèvements fiscaux à la source (15 %) effectués par certains organisateurs.

Qu'il s'agisse de la prééminence du droit européen, du statut social (salarié, travailleur indépendant ou intermittent du spectacle), les juristes présents à Toulouse ont plus dressé un état des lieux qu'ouvert des portes, butant sur un ultime constat du professeur André Cabanis: «Peut-on envisager un statut pour un syndicat qui regroupe deux cents membres?»

Mais les rites qui entourent la tauromachie moderne ont été respectés: un commando anticorrída a demandé la parole. «C'est comme dans l'arène, a dit El Andalous, il faut bien qu'il y ait un espantaneo de temps en temps.» L'espantaneo est celui qui, faute de pouvoir suivre les filières normales, saute un jour dans l'arène pour tenter de prouver, en quelques passes, sa bravoure et son talent. Le commando anticorrída ne s'attendait sûrement pas à être rangé dans cette catégorie.

Pierre Cherruau

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97065

SOS Jeux de mots: 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

Crossword puzzle grid with letters filled in for some cells. Grid size 12x12.

HORIZONTELEMENT

I. Pour se faire un bon petit jus. - II. Etrangère intégrée en France. C'est sale, et en plus, vulgaire. - III. Expédie au sol. Ses yeux fascièrent et inspirèrent Louis. - IV. Fourre son

nez partout. Descendue. - V. Sorti de l'ensemble. Mis tout ensemble. - VI. Fis un tour à cheval. Bout de chrome. - VII. Refuse. Une fois de plus. Pourra maintenant siéger. - VIII. Met la France à plat. Assurais la prise - IX. Derniers voyages organisés. - X.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97064

HORIZONTELEMENT I. Delphinarium. - II. Opéra. Fluoré. - III. Mitard. Tatar. - IV. In. Loué. ANC. - V. Nabi. Surf. lu. - VI. Alènes. Namur. - VII. Démène. Ami. - VIII. Evase. Eric (ciré). - IX. Uin (uni). Ravachol. - X. Réédités. Ore. VERTICALEMENT

I. Dominateur. - 2. Epinal. Vie. - 3. Let. Bédane. - 4. Pralines. - 5. Haro. Emeri. - 6. Dusse. At. - 7. NF. Eu. Neva. - 8. Altemeras. - 9. Rua. Fa. Ic. - 10. Iota. Macho. - 11. Uranium. Or. - 12. Mercuriale.

PHILATÉLIE

Faune et flore des parcs nationaux

LES PARCS NATIONAUX de la Guadeloupe (3 F), des Ecrins (3 F), de Port-Cros (4,50 F) et des Pyrénées (4,50 F) sont le thème des quatre timbres mis en vente générale lundi 14 avril dans les bureaux de poste. Ils succèdent aux parcs de la Vanoise, des Cévennes et du Mercantour émis l'an passé.

Leurs ventes anticipées «premier jour» auront lieu les samedi 12 et dimanche 13 avril dans les bureaux de poste temporaires ouverts à: Arrens-Marsous (Hautes-Pyrénées), à la Maison du parc national et de la vallée (timbre Parc des Pyrénées); Briançon (Hautes-



Alpes), à la Maison du parc des Ecrins, place du Général-Blanchard (timbre Parc des Ecrins); Petit-Bourg (Guadeloupe), à la Maison de la forêt, route de la Traversée (timbre Parc de la Guadeloupe); Hyères (Var), au Park Hôtel, avenue du Maréchal-Foch (timbre Parc de Port-Cros).

Une autre vente anticipée, mais dont l'oblitération ne portera pas la mention «premier jour», aura lieu ces mêmes jours à Mulhouse, au Parc des expositions, 120, rue Lefebvre, lors de la manifestation philatélique Mulhouse 97, organisée par la Chambre syndicale des négociants et experts en philatélie, qui regroupera soixante-dix stands de négociants spécialisés (entrée gratuite).

Chaque timbre se compose de trois éléments, un «décor», un animal et un végétal typiques de chaque parc: raton-laveur et bali-

sier (Guadeloupe); aigle royal et chardon bleu (Ecrins); puffin de Méditerranée et lavande (Port-Cros); isard et lis jaune (Pyrénées). Au format horizontal 36 x 26 mm, dessinés par Guy Coda, ils sont imprimés en héliogravure en feuilles de quarante.

P. J.

EN FILIGRANE

Monaco à Paris. Vendredi 4 avril, mise en vente anticipée... à Paris d'un timbre monégasque à 4,60 F à l'effigie du prince Rainier, Grand Prix international de la philatélie 1996: cet événement se déroulera lors de l'inauguration de l'exposition itinérante célébrant les sept cents ans de la dynastie des Grimaldi, à l'hôtel Marcel-Dassault, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris 8e (du 5 avril au 20 mai).

**MILLÉNAIRE** Le premier ministre, Alain Juppé, a présenté, le jeudi 3 avril à l'Observatoire de Paris, le préprogramme des célébrations de l'an 2000 qui auront lieu

de septembre 1999 à mai 2001. A un moment où les difficultés budgétaires pèsent sur les politiques publiques, la commission chargée du millénaire a choisi d'associer fonds

publics et fonds privés - en particulier des gains provenant de la Loterie nationale. ● L'EUROPE se prépare en ordre dispersé à ce rendez-vous. Berlin sera alors la capi-

tales de l'Allemagne fédérale et paraît prête à rivaliser avec Londres, où les ambitions affichées sont grandes. ● UN SONDAGE indique, si 59 % des Français sont favo-

rables à ces célébrations, seuls 3 % les associent fortement à l'avènement du christianisme. Le Vatican prépare pourtant avec ferveur le Jubilé tandis que Rome somnole.

# Dans 1000 jours l'an 2000

**J MOINS 1000.** Programme : la construction d'un bâtiment d'exposition provisoire de 17 000 mètres carrés à Aubervilliers ou à Saint-Denis ; l'achèvement des travaux du Centre Pompidou ; la restauration du Grand Palais ; le lancement, sans doute, du Musée des arts premiers selon des modalités géographiques moins douloureuses que celles imaginées d'abord. Tels sont les investissements lourds les plus significatifs qui contribueront d'ici trois ans à peaufiner l'image de la capitale. Mais ces « postes » forts du projet 2000 ne doivent pas masquer de plus grandes espérances. Le premier ministre, Alain Juppé, entouré de Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, et de Jean-Jacques Aillagon, président de la Mission pour la célébration de l'an 2000, ont présenté ensemble, jeudi 3 avril, à l'Observatoire de Paris, les grands traits du programme que la France prépare pour l'entrée dans le troisième millénaire. Un pré-programme qui sera revu en septembre, en s'efforçant de ne pas construire une « usine à gaz » trop difficile à comprendre et à gérer. Un sondage BVA-ministère de la culture commandé pour l'occasion montre que 59 % des Français sont favorables à ces célébrations. Une majorité (47 %) voit dans l'Etat le principal maître d'œuvre.



Pour un XXI<sup>e</sup> siècle ludique  
**PARIS**

Faute d'avoir à portée de main le méridien de Greenwich (où les Anglais envisagent de construire le plus grand dôme du monde), c'est donc celui de Paris, qui passe par l'Observatoire qui a été remis à l'honneur. Le jour J - 1000, normalement le 6 avril, a été remonté au 3... Le premier ministre a annoncé l'organisation d'une nouvelle loterie pour financer les projets de la Mission « An 2000 ». Car la question du financement est bien la première qui vient à l'esprit. La loterie, à la différence de son modèle anglais, ne devra ni concurrencer les autres jeux - et affaiblir La Française des jeux - ni pénaliser par une nouvelle ponction les parieurs. Le gouvernement n'entend donc pas imposer ses propres vues, mais inciter l'organisateur des paris français à trouver par lui-même les idées neuves propres à faire un heureux millionnaire du

projet millénaire. Le budget de la Mission « An 2000 » pourrait osciller chaque année entre 700 millions et 1 milliard de francs.

Mais l'apport de la mission à chacun des projets « labellisés » serait au maximum de 20 %. A charge pour les ministères de tutelle habituels, les institutions ou organismes privés, d'apporter l'essentiel des fonds. A la Mission de trancher, avec ses divers comités de réflexion, qui recevra ou non la précieuse étiquette « An 2000 », version officielle. Ce sera d'abord pour elle une question de cohérence, celle-ci passant par l'affirmation du lien européen et de l'ancrage dans les régions françaises.

D'où le choix d'un thème fédérateur généreux : « La France, l'Europe, le Monde - Un nouveau souffle. » Et d'où cette conférence organisée en multiplex depuis

l'Observatoire de Paris. Celle-ci aura permis aux maires de Toulouse, de Strasbourg, de Brest et d'Avignon de montrer ce qu'ils ont d'ores et déjà concocté, sans compter le maire de Bordeaux, présent sur l'estrade du fait de sa double nature. De même, Bernard Focroule, responsable du programme « Bruxelles 2000 », et Birgit Breuel, commissaire de l'Exposition universelle de Hanovre, ont indiqué les modalités d'une coopération sans laquelle les plus beaux enthousiasmes du monde chrétien risqueraient de sombrer dans une concurrence sauvage. Comme l'an 2000 trouve bien son origine quelque part, Ramiz Jaraisy, maire de Nazareth, a participé au multiplex, mais non celui de Bethléem.

En France, la célébration de l'an 2000 passera par deux étapes. Mille jours de préparation, mais aussi d'action, de réflexion, d'éveil

en somme des enthousiasmes. Puis viendra la fête proprement dite, qui démarrera à l'automne 1999 et durera jusqu'au printemps 2001. La première étape se propose de cadrer la multitude des initiatives spontanées ou programmées dans les limites de quatre grandes notions-clés : imaginer, savoir, partager, créer. Il s'agit de s'ouvrir à toutes les formes de l'activité humaine : culturelle, mais aussi scientifique, écologique, sociale. Chaque projet pouvant prendre toute les formes possibles : du colloque au site Internet ; de l'exposition au voyage ; de la course à la voile à la création de jardin...

En septembre 1999 s'ouvrira alors la deuxième étape : « 2000 en France, la traversée du siècle au millénaire ». Ici interviennent plus précisément les grands établissements nationaux, et notamment le nouveau bâtiment qui devrait être construit à Aubervilliers ou à Saint-Denis. Prévue pour une durée de vie d'une quinzaine d'années et devant être financée par le privé, cette structure, à vocation provisoire, accueillera trois grandes expositions : « Ici et maintenant », conçue par Jean-Louis Froment, cherchera l'invention dans la création contemporaine ; « La France. Un portrait/des portraits », confiée à la vision du Suisse Harald Szeemann, aura pour vocation de retrouver aujourd'hui la fibre universaliste et généreuse du Siècle des Lumières ; enfin « Les ancêtres du futur », confiée à Jacques Kerchache, rassemblera les chefs-d'œuvre de toutes les civilisations à partir desquelles continue de se construire l'histoire, notre imaginaire, avec pour objectif avoué « l'évidence de notre fraternité ».

Le Centre Georges-Pompidou, dont les portes doivent rouvrir le 31 décembre à minuit, consacra son programme à cette variante de la fraternité qu'est l'altérité. Là encore trois expositions : « A travers un siècle ouvert » (les créateurs marginaux du XX<sup>e</sup> siècle), « Jean Dubuffet et Brassai », et enfin « La banlieue », un thème cher à Jean-Jacques Aillagon, au même titre que celui de la ville. On le retrouvera à l'œuvre à Arc-et-Senans et à Bordeaux, qui sera, en 2000, « la ville française de l'architecture » avec deux expositions et une triennale dans lesquelles Arc-en-Rêve devrait, une fois de plus, montrer sa rare compétence.

Les autres grands sites parisiens ont également bouclé leur programmation pour le nouveau millénaire. Le Louvre des arts premiers, chers à Jacques Chirac, devrait ouvrir ses portes en attendant le fameux musée dont on murmure qu'il pourrait trouver finalement place quai Branly. « L'invention du temps » et « D'après

l'antique » seraient les deux expositions-phares du plus grand musée parisien. Les Galeries nationales du Grand Palais, qui devraient retrouver en état de marche leur grande sœur voisine, la fameuse nef actuellement fermée pour cause de chute de boulons, exploieront la thématique millénaire dans le temps (celui d'Ulysse, l'an mil, 1900, les visions du futur à travers l'histoire) et dans les consciences (« Mélancolie »). L'ouverture du Palais du cinéma, si longtemps retardée, au Palais de Tokyo sera réquisitionnée sous la bannière millénaire, en juin 2000. La Cité des sciences, le Festival d'automne, la Grande Halle de La Villette mettront au même rythme leurs programmations respectives.

Il s'agit de s'ouvrir à toutes les formes d'activité humaine : culturelle, mais aussi scientifique, écologique, sociale

Quelques villes s'inscrivent également avec aisance dans la préparation de l'an 2000. Avignon, l'une des neuf villes européennes élues cette année-là capitales culturelles annonce de l'« exceptionnel » pour son festival de théâtre, tandis qu'un festival des jardins s'installerait sur les bords de la Durance, « en écho » à celui de Chaumont. Blois (« L'Émerveillement et l'enchantement »), Brest (le thème-surprise sera la mer), Strasbourg (cinq manifestations sur le thème du « Lien »), Toulouse (l'espace, bien sûr), Nantes (« Les Mondes inventés »), à l'enseigne de Jules Vernes) semblent être avec Bordeaux les villes françaises dont les projets sont les plus volontaristes sinon les plus aboutis.

S'ajoutent à cette moisson bon nombre de sites patrimoniaux (Amiens, le pont du Gard, etc.) ou récents (le Futuroscope de Poitiers) qui sont embrigadés dans le projet par opportunité ou par nécessité. Au nombre des œuvres pieuses, on note le réaménagement des berges de la Seine, qui semblent avoir attendu leur classement par l'Unesco pour bénéficier d'un tel traitement, et la curieuse restauration de l'amphithéâtre de Verniquet, au jardin des Plantes, une petite merveille néoclassique, certes, qui risque de faire oublier l'état d'autres bâtiments du Muséum abritant, eux, des collections sérieusement menacées.

Frédéric Edelmann

## Passion des symboles et calcul politique

**SELON** les experts, le deuxième millénaire commencerait en réalité le 1<sup>er</sup> janvier 2001 (lire page 30). Mais inutile de tergiverser : pour la plupart des gens, il commencera en l'an 2000, et c'est bien le réveil du 31 décembre 1999 qui conduit les plus optimistes, ou les plus fortunés, à réserver leurs tables pour les restaurants les plus prestigieux et les music-halls les plus pailletés, de Paris à Las Vegas. Sauf rares exceptions, ce sont d'ailleurs les seules informations solides qu'il soit facile de collecter aux Etats-Unis, au Japon et même dans certains pays d'Europe, comme l'Espagne, qui digère sans doute encore les splendeurs de l'Exposition de Séville ou les exploits des Jeux de Barcelone.

Parmi les Etats, la France est la première à annoncer avec autant de précision les célébrations qui marqueront l'an 2000 et à décrire le calendrier des opérations prévues d'ici là, pendant mille jours. Habitude culturelle, passion des symboles, calcul politique : il y a un peu de tout cela. Mais l'initiative gouvernementale doit d'abord être appréciée dans son contexte international.

Jusqu'à la nomination de Jean-Jacques Aillagon, président du Centre Pompidou, à la tête de la Mission pour la célébration de l'an 2000 en décembre 1996, le flou ré-

gnait quant à l'importance qu'il fallait accorder ou non à l'événement. Tel n'était apparemment pas le cas de l'Italie, où l'Etat et la ville de Rome devaient accompagner le jubilé du Vatican avec leurs propres projets.

En Grande-Bretagne, le gouvernement de John Major a mis en place, dès 1995, une loterie (privée) dont 28 % des recettes doivent aller à cinq « bonnes œuvres » parmi lesquelles le Millénaire et ses nombreux projets. L'Allemagne a depuis longtemps lancé deux chantiers gigantesques programmés pour l'an 2000 : l'Exposition universelle de Hanovre et, surtout, le transfert de la capitale de Bonn à Berlin. Sans qu'interviennent outre mesure les hauts et les bas politiques du chancelier Helmut Kohl, les travaux avancent à vive allure, à Hanovre comme à Berlin, la future capitale pouvant même se targuer d'avoir ouvert le plus grand chantier du monde sur la Potsdamer Platz. L'an 2000 est peut-être une heureuse coïncidence, il n'en reste pas moins que, en Europe, l'Allemagne semble bien devoir être le poids lourd des fêtes du millénaire.

Les situations anglaise et italienne sont très incertaines. Pour le Millénaire britannique, deux paramètres interviennent déjà : la probable chute des conservateurs,

d'une part, peut conduire à réviser dans un sens plus social ou plus urbain certains « choix » qui, d'autre part, restent à la merci du privé, sans qu'aucun projet semble sérieusement acquis, hormis celui de Richard Rogers pour South Bank. La plupart des initiatives soutenues par la commission du Millénaire doivent trouver un complément privé : à moins de trois ans de l'an 2000, on voit mal quels nouveaux grands équipements pourraient concrètement voir le jour. La capitale italienne - mis à part les projets de l'Eglise - n'est guère mieux lotie. Le métro, en particulier, reste en panne.

### UNE CITÉ PROVISOIRE

Mille jours ou à peu près, c'est une durée raisonnable pour lancer encore certains projets d'envergure, mais d'ores et déjà trop limitée pour commencer *ex nihilo* une nouvelle salve de grands travaux comme les deux septennats de François Mitterrand en avaient été naturellement fertiles, aidés par la date-clef de 1989.

Disposant pourtant du modèle de cette période faste et du savoir-faire de plusieurs personnalités, comme Goude ou Decouffé, la Mission dirigée par Jean-Jacques Aillagon peut faire preuve d'ambition, dans les limites de crédits encore incertains et d'une nécessaire

cohérence. Il n'est assurément pas mauvais de se donner un programme ambitieux, même s'il devra sans doute être simplifié, ajusté, élagué. Jean-Jacques Aillagon et son équipe ont évité les projets irréalistes ou mégalomanes, s'en tenant, sur le plan architectural, à une Cité provisoire techniquement réalisable, si le privé accepte de prendre ce risque contrôlé.

La seule dérive, en définitive, serait que la Mission soit conduite à absorber tous les crédits et tous les projets culturels ou scientifiques, figeant ainsi trois années durant, toute la vie intellectuelle et sociale du pays dans un carcan trop lourd. Ou devenant le contrefort un peu factice de politiques culturelles et scientifiques mises à genoux par Bercy. Le caractère artificiel et politique de la Mission, au-delà de sa vertu toute sacerdotale, apparaît alors de façon évidente.

A l'inverse, et Jean-Jacques Aillagon est trop fin tacticien pour ne pas tout miser en ce sens, le projet « An 2000 » peut conduire à débloquer ces mêmes situations. On voit mal le gouvernement s'obstiner dans une politique de baisse des crédits en matière, notamment, de recherche et de patrimoine, et entonner de la même voix, l'Hymne à la joie du deuxième millénaire.

F. E.





## L'Allemagne réunifiée prend rendez-vous à Berlin

Hanovre accueillera de juin à octobre 2000 une Exposition universelle consacrée à l'environnement

### BONN

de notre correspondant

Dix ans après la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989, la fin du XX<sup>e</sup> siècle va prendre un caractère particulièrement solennel outre-Rhin. Les cérémonies commenceront le 23 mai 1999 : l'Allemagne réunifiée commémorera alors le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Loi fondamentale, qui marqua la naissance de la République fédérale à l'ouest de l'ancien rideau de fer. Le jour même, dans l'immeuble rénové du Reichstag, officiellement rebaptisé Bundestag, sera élu un nouveau président de la République.

Cette élection marquera symboliquement l'acte de naissance de la « République berlinoise ». Les institutions de Bonn mettront dix-huit mois, à partir de ce jour-là, pour déménager définitivement dans la capitale allemande. Elles devraient, pour l'essentiel, y être installées pour la célébration du dixième anniversaire de la réunification allemande, qui clôturera en quelque sorte, le 3 octobre 2000, les manifestations prévues pour la fin du millénaire. Celle-ci sera marquée, en Allemagne, par l'Exposition universelle que doit accueillir de juin à octobre la ville de

Hanovre. Les Eglises chrétiennes ne seront pas non plus de reste, puisqu'elles illustreront avec un éclat particulier – en Allemagne sans doute encore plus qu'ailleurs – mille ans d'histoire.

Paradoxalement, cette accumulation d'événements et de célébrations a pour conséquence d'occulter quelque peu le changement de millénaire en tant que tel. Rien n'a encore été conçu de la part de l'Etat fédéral pour célébrer le passage au XXI<sup>e</sup> siècle. Ni commission spéciale ni projets ad hoc. Mais de nombreuses initiatives publiques et privées prendront place, notamment, dans le cadre du déménagement de la capitale. Le gouvernement de Bonn se contentera, par l'intermédiaire du ministère du logement, de financer des manifestations parallèles à l'Exposition universelle de Hanovre. Celle-ci, qui débordera sur Hambourg et Berlin, prévoit d'accueillir 40 millions de visiteurs et s'est donné pour thème « Les rapports de l'homme et de l'environnement ».

C'est à Berlin qu'on dépense le plus d'énergie en prévision du tournant millénaire. Berlin où vont s'engouffrer, grâce au déménagement des institutions et à l'effet d'entraînement qui s'ensuivra, « 100 milliards de marks d'investis-

sements avant et après l'an 2000 » – autrement dit 350 milliards de francs environ –, selon Ulrich Eckhardt, président du comité des festivals de Berlin (les Berliner Festspiele), chargé par l'exécutif de la ville de coordonner, au niveau du Land, les cérémonies de 1999 et de l'an 2000. Au vu de cette somme faramineuse, on comprend mieux pourquoi les autorités allemandes n'ont pas prévu de programme spécifique.

L'accumulation de célébrations a pour conséquence d'occulter le changement de millénaire

Il s'agira de tirer parti d'une dynamique dont les éléments sont déjà en place : construction du nouveau centre de Berlin, remise à neuf du Reichstag, construction d'une nouvelle voirie, d'une nouvelle gare centrale, de nouveaux musées (comme le Musée juif de

Daniel Libeskind). « Nous n'avons pas besoin de construire une roue géante ; la nôtre est déjà en train de prendre forme sous nos yeux. Nous voulons lui donner un caractère intellectuel », souligne Ulrich Eckhardt.

A l'entrée du nouveau millénaire, Berlin ne perdra aucune occasion de se donner en spectacle. Un programme ambitieux d'expositions est prévu à partir de 1999 au cœur de la capitale retrouvée. L'une d'entre elles sera placée, afin de rappeler les cinquante ans de la République et les dix ans d'unification, sous le signe d'une formule empruntée à la Loi fondamentale : « Unité, Droit, Liberté » (au Musée de l'histoire, sur l'avenue Unterden-Linden). Une autre retracera les grandes étapes de l'art du XX<sup>e</sup> siècle en Allemagne, et ouvrira ses portes dans l'île des Musées, au cœur de l'ancien Berlin-Est : « Il s'agit d'illustrer, à travers toutes les formes de l'art, l'histoire allemande du XX<sup>e</sup> siècle, y compris ce qu'elle a apporté de pire », selon Ulrich Eckhardt. Une troisième, enfin, s'est donné pour mission d'illustrer la civilisation du prochain millénaire à travers sept champs de réflexion (au Martin Gropius Bau).

Lucas Delattre

## La Grande-Bretagne profite de la soudaine richesse due à la loterie nationale

### LONDRES

de notre correspondant

Les préparatifs du « Millenium » sont engagés depuis longtemps au Royaume-Uni. Les plans sont tracés, le mode de financement décidé. Le projet-phare sera le Centre national d'expositions de Greenwich, à Londres. La capitale bénéficiera aussi d'une Tate Gallery-bis (un « nouvel Orsay ») destinée à la peinture anglaise et logée dans une ancienne centrale thermique. Mais aussi de la couverture de la grand-cour du British Museum, d'un pont sur la Tamise à Hungerford (dû à Sir Norman Foster), d'un nouveau parc dans l'East End – quartier défavorisé – et d'un centre éducatif proche du zoo. Nombre d'autres projets sont prévus dans le reste du pays.

Pour coordonner ce programme, le gouvernement britannique a établi, dès 1993, une commission du Millenium de neuf membres présidée par le ministre de l'héritage national (culture), Virginia Bottomley, entourée du vice-premier ministre et d'un représentant de l'opposition. Son rôle est d'autant plus important que le Labour a de fortes chances d'être au pouvoir dès le 1<sup>er</sup> mai de cette année et que son accord a été nécessaire pour boucler le projet de Greenwich. La commission bénéficie d'un budget financé par les recettes de la Loterie nationale (privée) qui sont également réparties pour aider les arts, le patrimoine, les sports et les bonnes œuvres. Les cent premiers projets ont déjà obtenu une promesse de financement de 836 millions de livres (7,8 milliards de francs environ).

Un des principes de la commission est que chaque livre versée doit être contrebalancée par au moins une livre accordée par le secteur privé ou les autorités lo-

cales. La loterie continuera de financer le Millenium jusqu'au 31 décembre 2000. En plus des programmes à construire, des bourses seront aussi attribuées à des projets personnels pouvant apporter une contribution à la communauté.

### « VALEURS COMMUNES »

Le dôme de Greenwich – dû à l'architecte Rogers et qui sera le plus vaste du monde – a obtenu 200 millions de livres de la commission, 150 millions de parainages privés et compte sur les recettes de billetterie pour boucler un budget de 600 millions. Les travaux doivent débuter en septembre. Mais on ne sait pas encore très bien ce que l'on y montrera, ni si la nouvelle ligne de métro qui doit y conduire sera prête à temps. La nouvelle Tate coûtera 127 millions, l'aménagement du British Museum, 94 millions. Le plus gros projet hors de Londres sera le Centre de la terre, dans le Yorkshire (125 millions), et le plus modeste la Salle du Millenium du village de Moulsoe (Buckinghamshire).

Dans un discours prononcé le 6 février, M<sup>me</sup> Bottomley a défini la philosophie du gouvernement conservateur sur le Millenium. Un temps accusé d'avoir favorisé le côté matériel, voire matérialiste de célébrations présentées en termes de chiffres et de sponsors, elle a voulu lui donner cette dimension spirituelle qui – au dire de l'Eglise anglicane en particulier – paraissait absente : le Millenium offre aux différentes communautés religieuses, a-t-elle expliqué, l'occasion de « partager des valeurs communes et non pas une dilution des différentes croyances ».

Patrice de Beer



# Vous aussi, partez sur les traces du Patient Anglais.



## 9 Oscars®

dont

**Meilleur Film**

**Meilleur Réalisateur : ANTHONY MINGHELLA**

**Meilleure Actrice dans un second rôle : JULIETTE BINOCHE**

**Meilleure Musique : GABRIEL YARED**

RALPH  
FIENNES

JULIETTE  
BINOCHE

WILLEM  
DAFOE

KRISTIN  
SCOTT THOMAS

# le PATIENT ANGLAIS

THE ENGLISH PATIENT



LES EDITIONS DE L'OLYMPIEN

Boîte originale disponible sur CD et Casse

















Madison: Karl (tel. +33 1 47646000)

# black is back

**black selvage jeans**

denim made the original way

Calvin Klein Jeans  
**CK**

Case: G. S. S. - Production: Le Retour du Noir, Le Retour, C. Hoffmann